



# 2011 RAPPORT ANNUEL



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
DE MIDI-PYRÉNÉES  
**LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.**



## SOMMAIRE

<b>1. Rapport de gestion</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Présentation de l'établissement</b>	<b>4</b>
1.1.1 Dénomination, siège social et administratif	4
1.1.2 Forme juridique	4
1.1.3 Objet social	4
1.1.4 Date de constitution, durée de vie	4
1.1.5 Exercice social	4
1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe	5
1.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes	5
<b>1.2 Capital social de l'établissement</b>	<b>13</b>
1.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement	13
1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales	14
1.2.3 Sociétés Locales d'Epargne	16
<b>1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	<b>17</b>
1.3.1 Directoire	17
1.3.2 Conseil d'Orientation et de Surveillance	18
1.3.3 Commissaires aux comptes	23
<b>1.4 Contexte de l'activité</b>	<b>24</b>
1.4.1 Environnement économique et financier	24
1.4.2 Faits majeurs de l'exercice	25
<b>1.5 Présentation de la stratégie RSE et Profil</b>	<b>27</b>
1.5.1 Présentation de la stratégie RSE	27
1.5.2 Relations avec les parties prenantes	27
1.5.3 Impacts sociaux liés à l'activité	27
<b>1.6 Activités et résultats consolidés du groupe CEP Midi-Pyrénées</b>	<b>28</b>
1.6.1 Résultats financiers consolidés	28
1.6.2 Activités et résultats par secteur opérationnel	31
1.6.3 Bilan consolidé et variation des capitaux propres	33
1.6.4 Produits et financements verts et responsables	35
<b>1.7 Activités et résultats de la CEP Midi-Pyrénées sur base individuelle</b>	<b>35</b>
1.7.1 Résultats financiers de la CEP Midi-Pyrénées sur base individuelle	35
1.7.2 Analyse du bilan de l'entité	42
<b>1.8 Fonds propres et solvabilité</b>	<b>46</b>
1.8.1 Gestion des fonds propres	46
1.8.2 Composition des fonds propres	46
1.8.3 Exigences de fonds propres	48
<b>1.9 Organisation et activité du Contrôle interne</b>	<b>49</b>
1.9.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent	49
1.9.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique	51
1.9.3 Gouvernance	52
<b>1.10 Gestion des risques</b>	<b>53</b>
1.10.1 Risques de crédit / contrepartie	53
1.10.2 Risques financiers	54
1.10.3 Information financière spécifique (FSF : titrisation, CDO, RMBS, LBO...)	55
1.10.4 Risques opérationnels	56
1.10.5 Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges	56
1.10.6 Risques de non-conformité	57
1.10.7 Gestion de la continuité d'activité	60
1.10.8 Gestion des risques environnementaux	61

<b>1.11</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture et perspectives</b>	<b>61</b>
1.11.1	Les événements postérieurs à la clôture	61
1.11.2	Les perspectives et évolutions prévisibles	61
<b>1.12</b>	<b>Éléments complémentaires</b>	<b>64</b>
1.12.1	Activités et résultats des principales filiales	64
1.12.2	Tableau des cinq derniers exercices	68
1.12.3	Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation	68
1.12.4	Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux	69
1.12.5	Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance	81
<b>2.</b>	<b>Etats financiers</b>	<b>82</b>
<b>2.1</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>82</b>
2.1.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2011 (avec comparatif au 31 décembre 2010)	82
2.1.2	Annexe aux comptes consolidés	85
2.1.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	136
<b>2.2</b>	<b>Comptes individuels</b>	<b>141</b>
2.2.1	Comptes individuels au 31 décembre 2011 (avec comparatif au 31 décembre 2010)	141
2.2.2	Notes annexes aux comptes individuels	144
2.2.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels	177
2.2.4	Conventions réglementées et rapport spécial des commissaires aux comptes	182
<b>3.</b>	<b>Déclaration des personnes responsables</b>	<b>196</b>
<b>3.1</b>	<b>Personne responsable des informations contenues dans le rapport</b>	<b>196</b>
<b>3.2</b>	<b>Attestation du responsable</b>	<b>196</b>

## Rapport annuel

### CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

#### 1. Rapport de gestion

##### 1.1 Présentation de l'établissement

###### 1.1.1 Dénomination, siège social et administratif

Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées

Siège social : 10 avenue Maxwell 31100 Toulouse

###### 1.1.2 Forme juridique

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées (CEP Midi-Pyrénées), au capital de 375 981 800 euros, dont le siège social est situé 10 avenue Maxwell 31100 Toulouse, est une banque coopérative, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dénommé Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) régie par le code monétaire et financier, et en particulier par les articles L.512-85 et suivants, la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et par ses statuts.

###### 1.1.3 Objet social

La CEP Midi-Pyrénées a pour objet toutes opérations de banque, de services d'investissement et d'intermédiation d'assurance effectuées avec ses sociétaires, les sociétaires des Sociétés Locales d'Épargne qui lui sont affiliées et avec les tiers. Elle peut également effectuer toutes opérations connexes aux opérations de banque et de services d'investissement, exercer l'activité d'intermédiaire ou d'entremise dans le domaine immobilier, prendre toutes participations et, généralement, effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son développement.

Dans le cadre de l'article L. 512-85 du code monétaire et financier, la caisse d'épargne participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions. Elle a en particulier pour objet la promotion et la collecte de l'épargne ainsi que le développement de la prévoyance, pour satisfaire notamment les besoins collectifs et familiaux. Elle contribue à la protection de l'épargne populaire, au financement du logement social, à l'amélioration du développement économique local et régional et à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale.

###### 1.1.4 Date de constitution, durée de vie

Immatriculée en date du 25 octobre 1991, la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de sa transformation en banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance le 12 juillet 2000, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La CEP Midi-Pyrénées est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 383 354 594.

###### 1.1.5 Exercice social

L'exercice social a une durée de 12 mois du premier janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la CEP (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

#### 1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe

La CEP Midi-Pyrénées est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 50% par les Caisses d'Épargne. La CEP Midi-Pyrénées en détient 2,429 %.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Caisses d'Épargne et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

#### 1.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes

##### **Prises de participations significatives de la CEP de Midi Pyrénées**

Dans le cadre d'une augmentation de capital de la SA HLM COLOMIERS HABITAT, société HLM au capital de 1 464 918 euros dont le siège social se situe à COLOMIERS (31770) 8 allées du Lauragais, souscription au total de 10 820 actions de la SA HLM COLOMIERS HABITAT ce qui porte notre pourcentage de détention au capital de la société à 30.83 %.

##### **Cession de participations ou filiales significatives de la CEP de Midi Pyrénées**

Cession de sa filiale GCE CAR LEASE le 1er avril 2011 au profit de la société NATIXIS LEASE.

**Liste des filiales consolidées :**

Sociétés	Date de création	Capital €	Forme Juridique	Activité	Informations Financières € : PNB-RBE-RE	% de capital détenu par la CEP Midi-Pyrénées	Commentaires
339 ETATS-UNIS	16/09/2008	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE:-62 002,00	99.00%	MIDI FONCIERE
99 ROUTE D'Espagne	23/02/2005	100 000.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE:435 846,00	65.00%	MIDI FONCIERE
ADOUR SERVICES COMMUNS	01/03/2011	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE:- 204,00	99.00%	MIDI FONCIERE
AFOPEA	25/03/2010	1 500.00	SCCV	Construction vente	RE: 196 329,00	99.00%	MIDI FONCIERE
ALT	19/04/1993	15 000.00	SARL	Location de véhicules	RE:-135 464,00	100.00%	CAPITOLE FINANCE
APOUTICAYRE LOGEMENTS	03/08/2006	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: -31 454	99.00%	MIDI FONCIERE
BATIMAP	11/05/1970	3 812 000.00	SA conseil d'administration	à Crédit-bail immobilier	PNB: 1 243 285 RBE: 206 269	31.80%	
BATIMUR	16/01/1989	2 354 000.00	SAS	Crédit-bail immobilier	RE: 1 231 404	33.30%	
BCEF 64	11/06/2008	1 500.00	SCI	Acquisition construction, gestion de biens immobiliers	RE: 18 058,00	99.00%	MIDI FONCIERE

## CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

Sociétés	Date de création	Capital €	Forme Juridique	Activité	Informations Financières € : PNB-RBE-RE	% de capital détenu par la CEP Midi-Pyrénées	Commentaires
BLEU RESIDENCE LORMONT	05/10/2009	1 000.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: -102658,00	60.00%	MIDI FONCIERE
BORDELONGUE GODEAS	04/08/2006	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: 94 283,00	99.00%	MIDI FONCIERE
BURODIN	21/04/2009	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE:24 898,00	99.00%	MIDI FONCIERE
CAPITOLE FINANCE-TOFINSO	29/12/2000	32 293 310.00	SA à Directoire et Conseil de surveillance	Crédit-bail mobilier	En IFRS PNB: 13,1 M€ RBE : 1,7 M€	99.90%	
CEPAIM	11/02/1993	4 430 000.00	SA	Marchand de biens	RE: 290 353	99.80%	MIDI FONCIERE
COTE GARE	15/03/2006	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: 73 672,00	99.00%	MIDI FONCIERE
CRISTAL IMMO	05/10/2006	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: 33 538,00	99.00%	MIDI FONCIERE
DU RIOU	14/03/1990	153 973.51	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: -8 902,00	99.00%	MIDI FONCIERE
ECUREUIL SERVICE	27/12/2002	629 000.00	SAS	Location financière	RE: 2 601 401,00	100.00%	CAPITOLE FINANCE TOFINSO



## CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

Sociétés	Date de création	Capital €	Forme Juridique	Activité	Informations Financières € : PNB- RBE-RE	% de capital détenu par la CEP Midi-Pyrénées	Commentaires
<b>EUROTERTIA</b>	28/06/2007	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: -569 673,00	99.00%	MIDI FONCIERE
<b>FERIA PAULMY</b>	13/07/2007	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE:56 885,00	99.00%	MIDI FONCIERE
<b>FONCIERE INVEST SECURITE</b>	27/05/2009	1 000 000.00	SCI	Acquisition, gestion de tous biens immobiliers	RE:-579 434	50.00%	MIDI FONCIERE
<b>G102</b>	28/11/2008	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: 14 918,00	99.00%	MIDI FONCIERE
<b>IMMO SPORT</b>	02/07/2009	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: 129 351,00	99.00%	MIDI FONCIERE
<b>LAC VALLEY</b>	16/03/2006	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: -23 607	50.00%	MIDI FONCIERE
<b>LANGLADE SERVICES COMMUNS</b>	11/02/2009	500 000.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: 170 627,00	51.00%	MIDI FONCIERE
<b>LANTA PRODUCTION ET COMMERCE</b>	29/10/2008	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: 31 500,00	99.00%	MIDI FONCIERE

## CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

Sociétés	Date de création	Capital €	Forme Juridique	Activité	Informations Financières € : PNB-RBE-RE	% de capital détenu par la CEP Midi-Pyrénées	Commentaires
L'AUSSONNEL LE DE C	23/01/2007	1 500.00	SCI	Acquisition, construction , gestion de biens immobiliers	RE:387 567,00	99.00%	MIDI FONCIERE
MIDI COMMERCES	05/10/2006	1 500.00	SCI	Acquisition, construction , gestion de biens immobiliers	RE: 482 620,00	99.00%	MIDI FONCIERE
MIDI FONCIERE	05/01/2006	29 655 050.00	SA à Conseil d'Administration	Détention actifs immobiliers	RE: - 153 310,00	100.00%	
MIDI MIXT	18/03/2008	1 500.00	SCI	Acquisition, construction , gestion de biens immobiliers	RE: 59 493,00	99.00%	MIDI FONCIERE
MONTAUDRAN PLS	23/11/2007	1 500.00	SCI	Acquisition, construction , vente et gestion de biens immobiliers	RE:217 647,00	99.00%	MIDI FONCIERE
MURET ACTIVITES	04/04/2008	1 500.00	SCI	Acquisition, construction , gestion de biens immobiliers	RE: -217 280,00	99.00%	MIDI FONCIERE
PHIDIAS	05/10/2006	1 500.00	SCI	Acquisition, construction , vente et gestion de biens immobiliers	RE:116 855,00	99.00%	MIDI FONCIERE
PIERRE PAUL R	23/01/2007	1 500.00	SCI	Acquisition, construction , gestion de biens immobiliers	RE:57 301,00	99.00%	MIDI FONCIERE

## CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

Sociétés	Date de création	Capital €	Forme Juridique	Activité	Informations Financières € : PNB-RBE-RE	% de capital détenu par la CEP Midi-Pyrénées	Commentaires
<b>RANGUEIL CORMIERS</b>	11/04/2006	900 000.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: 25 774,00	40.00%	MIDI FONCIERE
<b>SAS SAINT EXUPERY</b>	28/02/2003	37 000.00	SAS	Achat de terrains et immeubles, construction vente	RE 2010 : 14 620,00	50.00%	MIDI FONCIERE
<b>SC RESIDENCE LATECOERE</b>	22/06/2009	1 000.00	SCCV	construction vente	RE: 1 065 060,00	30.00%	MIDI FONCIERE
<b>SC RESIDENCE LOUIS BREGUET</b>	08/02/2007	1 500.00	SCCV	construction vente	RE: 450 375,00	30.00%	MIDI FONCIERE
<b>SC RESIDENCE MERMOZ</b>	10/11/2008	1 000.00	SCCV	construction vente	RE: 1 844 803,00	30.00%	MIDI FONCIERE
<b>SC RESIDENCE ILOT J</b>	10/11/2008	1000,00	SCCV	Construction vente	RE: 2 411 445,00	30,00 %	MIDI FONCIERE
<b>SC RESIDENCE SAINT EXUPERY</b>	26/01/2007	1 000.00	SCCV	construction vente	RE: - 100 261,00	30.00%	MIDI FONCIERE
<b>SCCV TETRIS</b>	29/06/2010	1 000.00	SCCV	construction vente	RE: 176 361,00	50.00%	MIDI FONCIERE
<b>SCI BERGONION</b>	14/09/2010	152.45	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: 345 579	99.00%	MIDI FONCIERE
<b>SOCIETE REGIONALE DE PARTICIPATION MIDI - PYRENEES (SOREPAR)</b>	12/05/1989	6 913 472.00	SAS	Prise de participation -Holding	RE: - 27 694	99.90%	

## CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

Sociétés	Date de création	Capital €	Forme Juridique	Activité	Informations Financières € : PNB-RBE-RE	% de capital détenu par la CEP Midi-Pyrénées	Commentaires
TECHNOCITE TERTIA	29/10/2008	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: 245 144,00	99.00%	MIDI FONCIERE
TOFINO INVESTISSEMENT	16/10/2001	6 723 045.00	SAS	Prise de participations	RN : 118 437,86	100.00%	
SCI METRO GREEN URBAN	15/04/2011	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: - 1 397,00	99.00%	
SCI LEVISEO	03/08/2011	1 000.00	SCI	Acquisition, construction, gestion de biens immobiliers	RE: - 178 322,00	50.00%	
SC RESIDENCE LE CARRE DES PIONNIERS	17/05/2011	1 000.00	SC	construction vente	RE : - 77 083,00	50.00%	
SC RESIDENCE CROIX DU SUD	19/11/2009	1 000.00	SC	Construction vente	RE : - 111 172,00	49.00%	MIDI FONCIERE
SC RESIDENCE CHARLES LINDBERG	23/03/2010	1 000.00	SC	construction vente	RE : - 91 163,00	49.00%	MIDI FONCIERE

**Liste des filiales non consolidées :**

Sociétés	Date de création	Capital €	Forme Juridique	Activité	Informations Financières : PNB-RBE-RE	% de capital détenu par la CEP Midi-Pyrénées	Commentaires
AM INVEST	30/09/2008	137 001.00	SASU	Détention de participation dans des sociétés immobilières ou foncières	RE: - 12 689,00	67.00%	MIDI FONCIERE
BATIGESTION	18/01/1989	90 000.00	SAS	Gestion et administration de sociétés immobilières et financières,	RE: -248 240	33.30%	
ECUREUIL MULTICANAL	19/08/2003	3 000.00	GIE	Plateforme de banque à distance	RE: 0	50.00%	
ECUREUIL IMMO (anciennement FINANCIERE BP)	05/09/1996	37 000.00	SAS	Holding d'agences immobilières	RE: -32 540	100.00%	SOREPAR
MEDITERRANEE	19/07/2000		GIE	Gestion de créances	RBE:- 12	50.00%	
MIDI CAPITAL	02/08/2002	500 000.00	SAS	Gestion de portefeuilles, d'instruments financiers pour le compte de tiers...	RE au 31/12/2010: 252 224,00	69.96%	
MIDI 2I	05/01/2006	500 000.00	SAS	Ingénierie financière, gestion, développement commercial dans le domaine de l'immobilier.	RE: 562 190	99.00%	
MIDI EPARGNE	30/12/1996	40 000.00	SAS	Toutes transactions immobilières	RE: -10 262,49	99.99%	SOREPAR
PROMO MIDI	11/03/1991	491 200.00	SA à conseil d'administration	Promotion immobilière	RE au 31/12/2010 : 2 514,00	100.00%	SOREPAR

## CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

Sociétés	Date de création	Capital €	Forme Juridique	Activité	Informations Financières : PNB-RBE-RE	% de capital détenu par la CEP Midi-Pyrénées	Commentaires
SCI AUTAN	07/12/2001	567 810.00	SCI	Acquisition, construction gestion de tous biens immobiliers	RE: 193 143,26	100.00%	
SCI DES FORETS	26/10/2006	1 500.00	SCI	Acquisition, construction, gestion et location de tous biens immobiliers	RE: 78 631,00	99.00%	
SCI DU FOIRAIL	21/07/1999	152.45	SCI	Acquisition, construction de tous biens immobiliers et gestion	RE: 239 172,00	90.00%	
SCI GENDARMERIE DE BEAUZELLE	22/10/2007	1 500.00	SCI	Acquisition, construction de tous biens immobiliers	RE: -29 476,00	90.00%	
SCI PYRENEES	05/10/2004	1 000.00	SCI	Acquisition, construction de tous biens immobiliers, gestion	RE: 165 679,00	99.00%	
SCI SALABRU BOURRAN	08/08/2000	152.45	SCI	Acquisition, construction, gestion de tous biens immobiliers	RE: 284 323,00	90.00%	
SCI SOFINIMMO	26/10/2005	1 000.00	SCI	Acquisition, construction de tous biens immobiliers	RE: 113 667,00	50.00%	

## 1.2 Capital social de l'établissement

### 1.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement

Le capital social est divisé en parts sociales d'une valeur nominale de 20 euros, entièrement libérées et toutes de même catégorie, et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) d'une valeur nominale de 20 euros chacun, entièrement libérés et tous de même catégorie.

Le capital social de la CEP s'élève à 375 981 800 euros au 31 décembre 2011 et est composé de 15 039 272 parts sociales de 20 euros de valeur nominale, entièrement souscrites par les Sociétés Locales d'Épargne et de 3 759 818 CCI de 20 euros de valeur nominale détenus en totalité par Natixis.

**Evolution et détail du capital social de la CEP**

<b>Au 31 décembre 2011</b>	Montant en euros	en % capital	en % en droit de vote
Parts sociales détenues par les SLE	300 785 440	80%	100%
CCI détenus par Natixis	75 196 360	20%	0%
<b>Total</b>	<b>375 981 800</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<b>Au 31 décembre 2010</b>	Montant en euros	en % capital	en % en droit de vote
Parts sociales détenues par les SLE	300 785 440	80%	100%
CCI détenus par Natixis	75 196 360	20%	0%
<b>Total</b>	<b>375 981 800</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<b>Au 31 décembre 2009</b>	Montant en euros	en % capital	en % en droit de vote
Parts sociales détenues par les SLE	300 785 440	80%	100%
CCI détenus par Natixis	75 196 360	20%	0%
<b>Total</b>	<b>375 981 800</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**1.2.2** Politique d'émission et de rémunération des parts sociales**S'agissant des parts sociales de la CEP**

Les parts sociales de la CEP Midi-Pyrénées sont obligatoirement nominatives. Elles ne peuvent être détenues et cédées qu'à des Sociétés Locales d'Epargne affiliées à la CEP Midi-Pyrénées. Leur cession s'effectue au moyen d'un ordre de mouvement signé par le cédant ou son mandataire.

Les parts sociales donnent droit à un intérêt annuel fixé par l'assemblée générale annuelle de la CEP Midi-Pyrénées dans la limite du plafond fixé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Elles donnent également droit à l'attribution de parts gratuites en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves. Elle donne le droit de participer dans les conditions fixées par la loi et les statuts aux assemblées générales et au vote des résolutions.

**S'agissant des parts sociales de SLE**

Les parts sociales émises par les SLE affiliées à la CEP Midi-Pyrénées sont des parts de sociétaires au sens de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elles sont représentatives d'une quote-part du capital de la SLE.

Les parts sociales sont émises dans le cadre de la législation française, en euros et sous forme nominative.

La propriété de ces parts est établie par inscription en compte ou sur un registre spécial tenu par la CEP Midi-Pyrénées pour le compte des SLE. Les parts sociales des SLE affiliées à la CEP Midi-Pyrénées ne peuvent être détenues que sur des comptes ouverts à la CEP Midi-Pyrénées.

L'offre au public de parts sociales émises par les SLE affiliées à la CEP Midi-Pyrénées s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients, de rajeunir le sociétariat et de le diversifier. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social des SLE et, a fortiori, de la CEP Midi-Pyrénées.

Il peut être servi un intérêt aux parts dont le niveau est fixé annuellement par l'Assemblée Générale de la CEP Midi-Pyrénées à laquelle la Société Locale d'Épargne est affiliée. Le taux ne peut être supérieur au taux moyen des émissions obligataires du secteur privé (TMO), tel que défini à l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947.

L'intérêt est calculé, *pro rata temporis*, par mois civil entier de détention à compter du premier jour du mois suivant l'agrément du sociétaire, ou de la date de réception de la souscription et la libération des parts pour les sociétaires déjà agrésés.

Seules les parts détenues au moment de la clôture de l'exercice donnent lieu au paiement effectif de l'intérêt, selon la règle prévue ci-dessus.

**Intérêt des parts sociales des sociétés locales d'épargne, versé au titre des trois exercices antérieurs :**

Exercice	2008	2009	2010
Taux versé aux sociétaires des SLE	3,75%	3,10%	3,10%
Intérêt des parts sociales (en k€)	9 313	11 858	14 539

L'intérêt à verser aux parts sociales des sociétés locales d'épargne, au titre de l'exercice 2011, proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est estimé à 14,9 M€, ce qui permet une rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des sociétés locales d'épargne à un taux de 3,10%.

**Rémunération des certificats coopératifs d'investissement :**

Exercice	2008	2009	2010
Taux versé	3,75%	3,10%	3,10%
Montant en k€	6 796	5 860	6 450

La rémunération au titre de l'exercice 2011 proposée à l'approbation de l'assemblée générale est estimée à 6 450 M€, soit un taux de 3,10%.



## 1.2.3 Sociétés Locales d'Épargne

**Objet**

Les sociétés locales d'épargne sont des sociétés coopératives locales sans activité bancaire.  
Au 31 décembre 2011, le nombre de SLE sociétaires était de 15.

**Dénomination, Sièges et Capital Social**

Les 15 SLE ont leur siège social au 10 avenue James-Clerck Maxwell, 31100 Toulouse. La répartition du capital social détenu par chacune des SLE est fixée comme suit au 31 décembre 2011 :

TITULAIRE	Nombre de sociétaires au 31/12/2011	Répartition du capital CEMP au 31/12/2011	Nombre de titres CEMP de 20 € au 31/12/2011	Répartition capital au 31/12/2011 (en %)	Répartition SLE dans CEP (en % des droits de vote)
SLE ARIEGE	9 643	17 244 500	862 225	4,59%	5,73%
SLE AVEYRON NORD	14 449	29 372 180	1 468 609	7,81%	9,77%
SLE AVEYRON SUD	5 855	11 237 640	561 882	2,99%	3,74%
SLE HAUTE-GARONNE EST	10 975	23 121 740	1 156 087	6,15%	7,69%
SLE HAUTE-GARONNE NORD	10 351	22 265 580	1 113 279	5,92%	7,40%
SLE HAUTE-GARONNE OUEST	9 490	20 303 380	1 015 169	5,40%	6,75%
SLE HAUTE-GARONNE SUD	9 257	16 583 820	829 191	4,41%	5,51%
SLE HAUTE-GARONNE SUD EST	7 722	16 819 180	840 959	4,47%	5,59%
SLE HAUTE-GARONNE SUD OUEST	7 862	14 278 360	713 918	3,80%	4,75%
SLE GERS	11 816	16 550 820	827 541	4,40%	5,50%
SLE LOT	7 055	15 998 360	799 918	4,26%	5,32%
SLE HAUTES-PYRENEES	10 322	22 681 020	1 134 051	6,03%	7,54%
SLE TARN NORD	12 227	29 541 260	1 477 063	7,86%	9,82%
SLE TARN SUD	12 541	26 134 260	1 306 713	6,95%	8,69%
SLE TARN ET GARONNE	7 503	18 653 340	932 667	4,96%	6,20%
<b>Sous total</b>	<b>147 068</b>	<b>300 785 440</b>	<b>15 039 272</b>	<b>80,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>NATIXIS (Certificats Coopératifs d'Investissement)</b>		75 196 360	3 759 818	20,00%	
<b>Total</b>		<b>375 981 800</b>	<b>18 799 090</b>	<b>100,00%</b>	

### 1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

#### 1.3.1 Directoire

##### 1.3.1.1 Pouvoirs

Le directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au COS et aux assemblées de sociétaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les membres du directoire peuvent, sur proposition du président du directoire, répartir entre eux les tâches de direction après avoir obtenu l'autorisation de principe du COS. Le directoire informe le COS de la répartition retenue. En aucun cas cependant, cette répartition ne peut avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la société.

Conformément à l'article L. 225-108 alinéa 3, les sociétaires de la CEP Midi-Pyrénées, quel que soit le nombre de parts qu'ils possèdent, peuvent poser des questions écrites au Directoire auquel ce dernier répond au cours de l'assemblée, quelle que soit sa nature. Ce droit ne peut cependant pas être utilisé dans un but étranger à l'intérêt social.

Les questions écrites sont recevables à partir du jour de la convocation de l'assemblée. Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce, elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les questions doivent être envoyées au siège social, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du directoire, soit par voie de communication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

##### 1.3.1.2 Composition

- **Pierre CARLI**, Président du Directoire  
*Né en 1955, Diplômé de l'Ecole centrale Paris, 30 ans d'expérience dans la banque (Crédit Lyonnais, Groupe Caisse d'Epargne) dans des fonctions de développement et de direction*
- **Yann LE GUILLOUX**, membre du Directoire en charge du pôle Banque de Détail (A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011)  
*Né en 1963, Diplôme de l'Ecole Supérieure d'Administration des Entreprises à Paris, 23 ans d'expérience dans la banque (Groupe Crédit agricole) dans les fonctions d'Exploitation Bancaire, de ressources humaines et de support bancaire.*
- **Françoise MARCOURT**, membre du Directoire en charge du pôle Ressources  
*Née en 1956, Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Polytechnique Féminine, 22 ans d'expérience dans la banque (Groupe Caisse d'Epargne) dans les fonctions de ressources humaines, et de support bancaire et informatique.*
- **Jean-Michel SZYDLOWSKI**, membre du Directoire en charge du pôle Banque de Développement Régional  
*Né en 1957, Diplôme de l'IEP Paris, IAE, 30 ans d'expérience dans la banque (Groupe Banque Populaire, sociétés financières et Groupe Caisse d'Epargne) dans les fonctions Commerciales, Risques, Finances, Production et Direction générale.*

- **Jérôme TERPEREAU**, membre du Directoire en charge du pôle Finances et Moyens généraux

*Né en 1968, Diplôme du Centre d'Etudes Supérieures de Banque (CESB) et D.E.S.S. « gestion des organismes financiers et bancaires » à l'université Paris IX-Dauphine, 21 ans d'expérience dans la banque (Groupe Caisse d'Epargne) dans les fonctions Finances.*

#### **1.3.1.3** *Fonctionnement*

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Avec 45 réunions en 2011, il se détermine sur les points suivants :

- Orientations générales de la Société et plan de développement pluriannuel, avec en 2011 la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique 2010-2013 au travers de chantiers placés sous la responsabilité du directoire et des cadres supérieurs de l'entreprise ;
- Élaboration et pilotage du budget annuel de fonctionnement et du budget d'investissements ;
- Augmentation du capital : dans le cadre de la délégation reçue de l'assemblée générale du 27 avril 2011, le Directoire a décidé de ne pas procéder à une augmentation du capital en 2011 ;
- Arrêté des documents comptables semestriels et annuels et du rapport annuel de gestion ;
- Rapport d'activité trimestriel présenté au conseil d'orientation et de surveillance ;
- Mise en œuvre des décisions de l'organe central BPCE ;
- Gestion de l'entreprise dans toutes ses composantes notamment commerciales, financières, maîtrise des risques

Il procède également à l'information du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur la vie de la Caisse et du Groupe.

#### **1.3.1.4** *Gestion des conflits d'intérêts*

Conformément aux statuts types de la CEP, toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du COS, directement, indirectement ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du COS.

Il en est de même pour les conventions entre la société et une autre entreprise si l'un des membres du directoire ou du COS est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du conseil de surveillance de ladite entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Neuf conventions de la CEP Midi-Pyrénées ont été soumises à ces dispositions pendant l'exercice de l'année 2011.

### **1.3.2** Conseil d'Orientation et de Surveillance

#### **1.3.2.1** *Pouvoirs*

Le Conseil d'orientation et de surveillance (COS) exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la CEP Midi-Pyrénées et par les dispositions légales et réglementaires. Il exerce notamment le contrôle permanent de la gestion de la société assurée par le directoire.

### 1.3.2.2 Composition

La composition du COS de la CEP Midi-Pyrénées est encadrée par la loi : ainsi, celui-ci doit être composé de membres élus directement par les salariés sociétaires de la CEP, de membres élus directement par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sociétaires des SLE affiliées à la CEP et de membres élus par l'assemblée générale des sociétaires de la CEP.

S'agissant de l'indépendance, la CEP Midi-Pyrénées se réfère au rapport « Coopératives et mutuelles : un gouvernement d'entreprise original », rédigé dans le cadre de l'Institut français des administrateurs en janvier 2006, qui développe les raisons pour lesquelles les administrateurs élus des entreprises coopératives, et donc de la CEP Midi-Pyrénées, correspondent pleinement à la notion d'« administrateurs indépendants » :

- « La légitimité et le contrôle d'un dirigeant mutualiste, donc son indépendance, tiennent bien au mandat qu'il exerce par le biais de son élection. Soustraire un administrateur au processus électoral le désolidariserait des intérêts de l'organisation et des sociétaires ;
- les administrateurs de coopératives et de mutuelles s'engagent par conviction et non pas par intérêt financier. Ils mobilisent une part importante de leur temps et de leur énergie dans leur responsabilité d'administrateur. Ils sont largement ouverts sur le monde local, associatif et/ou politique.

*Ces caractéristiques font d'eux des administrateurs véritablement indépendants, une indépendance qui n'a pas à être remise en cause, mais continuellement confortée par un processus démocratique authentique ».*

Le COS de la CEP Midi-Pyrénées est composé de 18 membres, dont un membre élu par les salariés de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, dans les conditions prévues par l'article L.225-79 du code de commerce et par les statuts de la CEP.

La loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle prévoit la mise en place de proportions minimales de personnes de chaque sexe au sein des organes de gouvernance. Les CEP tiendront compte de l'émergence nécessaire de candidatures féminines dans le but d'atteindre, au plus tard en 2020, un taux de 40%.

- Madame DUPUY Avocate (SLE Tarn Nord)
- Madame VELLAS Agricultrice (SLE Haute-Garonne Est)
- Monsieur ASTRUC Directeur G<sup>al</sup> CCI (SLE Tarn Sud)
- Monsieur BAUFRETON Consultant (SLE Gers)
- Monsieur BELBIS Retraité Collectivité Territoriale (SLE Tarn & Garonne)
- Monsieur BENSACI Retraité, Administrateur Org. Logement social (SLE Haute-Garonne Sud Est)
- Monsieur BRIANÇON Adjoint Maire de Toulouse (Collectivités Territoriales & EPCI)
- Monsieur COURTOIS DE VIÇOSE Dirigeant d'entreprises (SLE Haute-Garonne Sud Ouest)
- Monsieur HIBON Dirigeant d'entreprises (SLE Lot)
- Monsieur MAURY Cadre (SLE Haute-Garonne Ouest)
- Monsieur MOULAS Dirigeant d'entreprises (SLE Haute-Garonne Nord)
- Monsieur MIQUEL Salarié CEMP, (Salariés)
- Monsieur NIEL Dirigeant de Mutuelles (SLE Aveyron Sud)
- Monsieur NAVARRET Notaire (SLE Hautes-Pyrénées)
- Monsieur REMISE (Vice-président) Retraité Directeur EPHAD (SLE Aveyron Nord)
- Monsieur ROUX (Président) Retraité Pilote de ligne (SLE Haute-Garonne Sud)

- Monsieur SEGUELA Retraité Education N<sup>ale</sup>, Elu municipal (*SLE Ariège*)
- Monsieur TEULIER Salarié CEMP (*Salariés sociétaires*)

Quatre censeurs participent aux travaux du COS, sans voix délibérative :

- Monsieur FRAPPIER Censeur désigné par BPCE
- Monsieur BELLITY (*A compter 27/04/2011*) Dirigeant d'entreprises
- Monsieur MAISONNEUVE Gérant de société
- Monsieur PECH Dirigeant d'entreprises

### 1.3.2.3 Fonctionnement

Le COS se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Durant ses 7 séances tenues sur 2011, le COS a eu à traiter des points suivants :

- Décisions, sur proposition du directoire sur :
  - les orientations générales de la société,
  - le plan de développement pluriannuel,
  - le budget annuel de fonctionnement et le budget d'investissements
  - le programme annuel des actions de responsabilité sociétale et son plan de financement, dans le cadre des orientations définies par la FNCEP.
- Approbation du « Programme BPCE Home Loans FCT », destiné notamment à l'émission de titres obligataires sécurisés pour le compte du groupe BPCE ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés
- Examen du bilan social de la société ;
- Examen du rapport annuel 2010 sur le Contrôle Interne et sur la Mesure et la Surveillance des Risques ;
- Respect des recommandations formulées par l'inspection générale de BPCE et des décisions de BPCE ;
- Autorisation au Directoire de céder des immeubles par nature, des participations, en totalité ou en partie, et à constituer des sûretés en vue de garantir les engagements de CEP Midi-Pyrénées ;
- Autorisation au directoire de conclure des conventions tombant sous les dispositions de l'article L 225-86 du Code de Commerce et de l'article 35 des statuts de la CEMP.
- Nomination d'un nouveau membre du Comité de Rémunération ;
- Nomination d'un membre du directoire en charge de la Banque De Détail.

### 1.3.2.4 Comités

#### **Le comité d'audit**

Le comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du conseil d'orientation et de surveillance :

- sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et, le cas échéant consolidés ;
- sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin des actions complémentaires à ce titre ;

- les conclusions des missions d'audit interne et externe.

Le Comité est composé de 6 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance, au regard de leur compétence et de leurs expériences professionnelles. Le président du conseil d'orientation et de surveillance est, en outre, membre de droit du Comité. Par ailleurs, le censeur désigné par BPCE participe au comité.

Les membres du comité en 2011 :

- Monsieur ASTRUC (Président)
- Monsieur BAUFRETON
- Monsieur COURTOIS DE VIÇOSE
- Monsieur MOULAS
- Monsieur REMISE
- Monsieur ROUX

Le comité d'audit a tenu 5 réunions en 2011 au cours desquelles il a examiné :

- L'arrêté des comptes sociaux et consolidés, après avoir entendu les commissaires aux comptes ;
- Les rapports de contrôle interne (règlement 97-02) et le suivi des recommandations émises par les différentes inspections ;
- Le contrôle de la conformité et notamment le respect des exigences du dossier réglementaire client ;
- La politique risque et la politique financière de l'exercice ;
- Le programme de travail des commissaires aux comptes ;
- Le plan d'audit pluriannuel de l'inspection interne ;
- La situation des risques ;
- Les budgets de fonctionnement et d'investissement ;
- La situation des participations ;
- La rentabilité des crédits.

#### **Le Comité de rémunération et de sélection**

Le comité de rémunération et de sélection est chargé de formuler des propositions au conseil d'orientation et de surveillance concernant notamment :

- le niveau et les modalités de rémunération des membres du directoire,
- les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil et, le cas échéant, aux membres des comités du conseil, ainsi que le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la CEP Midi-Pyrénées.

Le comité de rémunération et de sélection formule également des propositions et des recommandations au conseil d'orientation et de surveillance sur les nominations des membres du directoire de la Caisse d'Épargne ; Il émet un avis portant sur l'honorabilité et les incompatibilités éventuelles des candidatures reçues et proposées à l'assemblée générale ou au COS en cas de cooptation du fait de vacance d'un siège au COS.

Le Comité se compose de 4 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance. Par ailleurs, le censeur désigné par BPCE participe au comité.

Ses membres, ayant voix délibérative, sont :

- Monsieur ROUX (Président)
- Madame DUPUY
- Monsieur HIBON
- Madame VELLAS (à compter du 01/04/2011)

Il s'est réuni 4 fois en 2011 pour :

- Traiter de la rémunération du directoire ;
- Examiner le rapport sur la politique et les pratiques de rémunération établi au titre de l'article 43-1 du règlement 97-02 et concernant l'organe exécutif et les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ;
- Procéder à l'examen des candidatures devant être soumises au Conseil d'orientation et de surveillance pour le remplacement d'un membre démissionnaire du directoire ;
- Examen et avis sur des modifications du statut du directoire.

### **Le Comité de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)**

Le comité de responsabilité sociétale de l'entreprise est chargé :

- D'examiner, préalablement au COS et dans le cadre des orientations définies par la FNCEP, le programme annuel des actions de responsabilité sociétale proposé par le Directoire et son plan de financement. Le Comité émet un avis à l'attention du COS ;
- De suivre le fonctionnement du processus proposé par le Directoire pour les conseils d'administration de SLE en matière de philanthropie (dossiers Ecureuil Solidarité) ;
- D'examiner le développement des plans d'action philanthropiques locaux, mettant en œuvre (i) des projets à forte valeur ajoutée, s'appuyant sur des thèmes répondant à des besoins sociaux choisis pour leur intérêt pour la Caisse, et (ii) le repérage d'acteurs pertinents, ainsi que (iii) le suivi des projets soutenus ;
- D'assurer le suivi des contrôles réalisés par les administrateurs auprès des bénéficiaires pour s'assurer du bon usage des financements réalisés ;
- D'examiner le bilan annuel du programme des actions de responsabilité sociétale des conseils d'administration de SLE et d'émettre un avis à l'attention du COS ;
- De s'assurer du respect des règles déontologiques s'imposant aux administrateurs de SLE dans les situations de conflits d'intérêt dans le domaine des dossiers relevant de la philanthropie.

Le Comité se compose de 3 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance. Par ailleurs, le président du conseil d'orientation et de surveillance participe de droit aux séances du Comité. Enfin, assistent également aux séances du Comité, sans voix délibérative le président du directoire et les membres du directoire en charge de la Banque De Détail et de la Banque de Développement Régional

Ses membres, ayant voix délibérative, sont :

- Monsieur BENSACI (Président)
- Monsieur NAVARRET
- Monsieur NIEL

Il s'est réuni 2 fois en 2011.

#### **1.3.2.5 Gestion des conflits d'intérêts**

Le membre du COS fait part au conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Ainsi, les statuts des CEP prévoient que toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du COS, directement, indirectement ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du COS.

Il en est de même pour les conventions entre la société et une autre entreprise si l'un des membres du directoire ou du COS est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du CS de ladite entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Neuf conventions de la CEP Midi-Pyrénées ont été soumises à ces dispositions pendant l'exercice de l'année 2011.

Enfin, s'agissant des comités, le COS nomme des membres indépendants, c'est-à-dire sans lien de subordination avec la Caisse d'Épargne et sans relations d'affaires (hors opérations courantes).

### 1.3.3 Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes de la société est exercé dans les conditions fixées par la loi, par deux commissaires aux comptes titulaires remplissant les conditions légales d'éligibilité.

Les commissaires aux comptes ont été nommés pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2009. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les dispositions légales et réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toute assemblée de sociétaires au plus tard lors de la convocation des sociétaires.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à la réunion du directoire au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Ils peuvent être convoqués à toute autre réunion du directoire. Le délai de convocation est de trois jours au moins avant la réunion.

Les commissaires aux comptes peuvent être également convoqués à toute réunion du COS ou leur présence paraît opportune en même temps que les membres du COS.



<b>Commissaires aux Comptes titulaires</b>		
	<i>Le Compans, Immeuble D</i>	
<i>ERNST &amp; YOUNG AUDIT</i>	<i>1 Place Alfonse Jourdain</i>	<i>Monsieur Frank ASTOUX</i>
	<i>31 000 Toulouse</i>	
	<i>Rue Carmin</i>	
<i>KPMG AUDIT</i>	<i>BP 17610</i>	<i>Monsieur Philippe SAINT-PIERRE</i>
	<i>31676 Labège Cedex</i>	
<b>Commissaires aux Comptes suppléants</b>		
	<i>Rue Carmin</i>	
<i>Jean-Marc LABORIE</i>	<i>BP 17610</i>	
	<i>31676 Labège Cedex</i>	
	<i>Faubourg de l'Arche,</i>	
<i>PICARLE &amp; ASSOCIES</i>	<i>11 Allée de l'Arche</i>	<i>Monsieur Marc CHARLES</i>
	<i>92037 Paris La Défense Cedex</i>	

## 1.4 Contexte de l'activité

### 1.4.1 Environnement économique et financier

#### **Conjoncture en 2011 : une année de chocs multiples**

Des chocs économiques majeurs se sont multipliés au cours de 2011, qu'ils soient d'origine naturelle (séisme japonais), politique (printemps arabe) ou financière (fragilisation du secteur bancaire via la crise de la dette européenne, baisse des bourses). Cependant, le plus marquant restera probablement celui de l'intensification de la crise des dettes souveraines européennes, avec la contagion des primes de risque à l'Espagne et à l'Italie, voire à la France. Le risque de fragmentation de la zone euro s'est renforcé, du fait de la menace désormais avérée de la sortie brutale d'un pays comme la Grèce.

Deux périodes doivent pourtant être distinguées. Avant le 1<sup>er</sup> août 2011, l'inquiétude portait davantage sur le risque inflationniste, lié à la montée des prix du pétrole. Durant cette période, il subsistait encore l'espoir que la reprise économique, amorcée en 2009, puisse se prolonger. Après le 1<sup>er</sup> août, le risque ultime est progressivement redevenu en Europe celui de la déflation et de l'émergence d'un processus de rationnement du crédit. Le climat de défiance généralisée a fini par gagner l'économie réelle. L'Europe est entrée en légère récession au 4<sup>ème</sup> trimestre, tandis que l'économie américaine paradoxalement rebondissait. Par ailleurs, le commerce mondial a stagné depuis le printemps. En conséquence, les pays émergents ont presque tous ralenti. La croissance mondiale a ainsi décéléré en 2011 vers 3,6 %, contre 4,9 % en 2010 et une moyenne annuelle de 3,3 % de 1973 à 2007.

En France, malgré une contraction aux 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, la progression du PIB a été de 1,6 % en 2011, contre 1,4 % en 2010 et -2,6 % en 2009, année de la plus forte récession d'après-guerre. Ce niveau positif est dû à l'acquis exceptionnel de croissance, obtenu au 1<sup>er</sup> trimestre (0,9 %), et au rebond technique du 3<sup>ème</sup> trimestre (0,4 %). Le redressement de l'investissement productif et l'arrêt du déstockage des entreprises ont expliqué cette performance sur la première partie de l'année, avant de se tasser.

La consommation a très faiblement tiré l'activité, face notamment à la réduction d'environ 1,4 point de PIB du déficit structurel des administrations publiques. Le taux d'épargne des ménages a nettement augmenté à 16,6 %, dans un climat de confiance dégradé. Après une hausse régulière depuis 2010, un mouvement de repli de l'emploi salarié marchand s'est engagé, à partir de l'été 2011, avec le recul du travail temporaire. Le taux de chômage métropolitain a atteint 9,4 % en fin d'année, contre 9,1 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2011. En outre, compte tenu de la hausse des prix énergétiques, l'inflation moyenne a atteint 2,1 % en 2011, contre 1,5 % en 2010.

Les marchés financiers ont également connu deux périodes distinctes. Ils ont d'abord plutôt bien résisté, avant de pâtir de la réapparition de l'aversion au risque extrême de déflation et de connaître une très forte volatilité. Le CAC 40 a perdu environ 17 % en 2011 et plus de 30 % entre début juillet et le point bas du 22 septembre, à moins de 2800 points. De même, les taux longs ont d'abord connu une phase de hausse jusqu'en avril. Puis, surtout à partir de l'été, les rendements publics de bonne signature se sont très rapidement repliés. Les obligations américaines et allemandes, voire françaises jusqu'à la mi-octobre, ont donc joué, tout comme l'or ou le Franc suisse, le rôle de valeur refuge. La contrepartie a été la flambée des primes de risque sur les emprunts des États jugés impécunieux, qu'ils soient a priori solvables ou non. Face au risque de perte du triple A (dégradation effective par S&P en janvier 2012), la contagion a même gagné la France à partir d'octobre mais de manière encore très modérée. L'OAT 10 ans a fini l'année vers 3,1 %, après avoir atteint 3,7 % le 25 novembre.

En opposition avec l'attitude accommodante de la Réserve fédérale américaine, la BCE a d'abord durci deux fois de suite son principal taux directeur de 25 points de base, en avril, puis en juillet, pour aboutir à 1,5 %. Après l'été, la politique monétaire a été largement assouplie avec deux baisses de son principal taux directeur, pour retrouver son plancher historique de 1 %. De même, la BCE n'a pas cessé d'exercer une stratégie implicite progressivement plus poussée de «prêteur en dernier ressort», pour sauver l'intégrité de la zone euro, chaque fois que le risque de fragmentation menaçait de devenir une réalité. Son action a surtout consisté à apporter à profusion de la liquidité à faible coût aux banques, pour compenser l'assèchement du marché interbancaire. Elle s'est aussi engagée dans un soutien significatif aux dettes européennes.

## 1.4.2 Faits majeurs de l'exercice

### 1.4.2.1 Faits majeurs du Groupe BPCE

#### **Remboursement intégral de l'Etat**

Au cours du mois de mars 2011, BPCE a racheté 1,2 milliard d'euros d'actions de préférence et a procédé au rachat de 1 milliard d'euros de titres super subordonnés (TSS) détenus par la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE), filiale à 100 % de l'État.

A l'issue de ces deux opérations, BPCE a intégralement remboursé l'État.

#### **Mise en œuvre du plan stratégique : poursuite du recentrage du Groupe sur ses métiers cœurs**

Le Groupe BPCE a cédé le 15 juin ses participations dans Eurosic via Nexity (32,1 %) et la Banque Palatine (20,1 %) à Batipart, Covea et ACM Vie.

Le 26 juillet, le groupe a finalisé la cession de sa participation dans Foncia au consortium regroupant Bridgepoint et Eurazeo. BPCE a réinvesti aux côtés du consortium à hauteur de 18 % dans le véhicule de reprise de Foncia et a souscrit à des obligations remboursables en actions émises par ce dernier pour un montant de 100 millions d'euros.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique « Ensemble 2010-2013 », qui vise notamment à recentrer l'immobilier sur les seules activités de financement.

Ces deux opérations ont un impact global légèrement positif sur le compte de résultat du groupe et conduisent à une libération de fonds propres Core Tier 1 de l'ordre de 1,1 milliard d'euros, soit l'équivalent d'environ 30 points de base.

## **Renforcement de la gestion de la liquidité et du refinancement**

### Création d'un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis

Dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés, une raréfaction de la liquidité en Europe et une concurrence accrue entre les acteurs, la gestion de la liquidité constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des établissements bancaires.

Dès l'été 2010, les équipes de BPCE, de Natixis et du Crédit Foncier de France ont donc lancé un projet d'envergure, « Stratégie liquidité », visant à sécuriser et optimiser l'accès à la liquidité pour l'ensemble du groupe et de ses métiers. En mai 2011, un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis a été créé ; les équipes de trésorerie et de gestion du collatéral banques centrales de BPCE et de Natixis ont été regroupées en juin 2011 et sont désormais placées sous un management unique en charge de la gestion des deux signatures BPCE et Natixis.

### Succès de l'émission inaugurale de BPCE SFH

BPCE SFH (la nouvelle société de financement de l'habitat du Groupe BPCE) a réalisé le 3 mai 2011 son émission inaugurale pour un montant de 2 milliards d'euros. Il s'agissait de la première émission « benchmark » d'OH (Obligations de Financement de l'Habitat) sur le marché euro.

Le Groupe BPCE est désormais présent sur le marché des obligations sécurisées à travers BPCE SFH, son émetteur d'obligations de financement de l'habitat (OH) et la Compagnie de Financement Foncier, son émetteur d'obligations foncières (OF).

## **Développement de la banque de détail à l'international**

En juillet 2011, BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) a finalisé l'opération de prise de participation majoritaire de 75% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI) et, avec le Crédit Coopératif, l'opération de reprise de la participation détenue par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA).

Ces opérations s'inscrivent de la stratégie de développement de la banque de détail à l'international du Groupe BPCE qui s'appuie sur un réseau de banques régionales de proximité.

## **Gouvernance**

Le Conseil de surveillance de BPCE du 15 décembre a nommé comme président, à partir du 2 janvier 2012, Yves Toublanc, en remplacement de Philippe Dupont qui reste membre du conseil de surveillance. Stève Gentili est nommé vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations s'inscrivent dans les règles de gouvernance définies lors de la création de BPCE le 31 juillet 2009. La durée des mandats d'Yves Toublanc et de Stève Gentili est de deux ans.

### *1.4.2.2 Faits majeurs de la CEP Midi-Pyrénées et de ses filiales*

#### **Conclusion des travaux de valorisation des titres de participation BPCE SA**

Les conclusions des travaux de valorisation, dans le contexte de l'arrêté des comptes annuels, ont conduit à constater une dépréciation sur les titres de participation BPCE SA, détenus par les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires.

#### **Cession de GCE Car Lease à Natixis Lease**

La CEP Midi-Pyrénées a cédé sa filiale de location de véhicules GCE Car Lease à Natixis Lease par acte en date du 1er avril 2011. L'opération se traduit par une sortie de l'entité des périmètres de consolidation et d'intégration fiscale du Groupe CEP Midi-Pyrénées. Les impacts de la sortie sont décrits aux paragraphes 1.6 et suivants, relatifs aux activités et résultats consolidés du Groupe CEP Midi-Pyrénées.

### 1.4.2.3 Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2011.

## 1.5 Présentation de la stratégie RSE et Profil

### 1.5.1 Présentation de la stratégie RSE

<p>La CEP Midi-Pyrénées a continué à développer son action sur le micro-crédit en 2011 au travers de Parcours Confiance.</p>	<p>Parcours Confiance :</p> <p>prêts aux particuliers = 150 dossiers pour un montant total de 304 000 €,</p> <p>prêts aux professionnels = 15 dossiers pour un montant total de 185 000 €.</p>
<p>Ayant gagné l'appel d'offre de la Région sur le financement des énergies renouvelables, la CEMP a été active sur ce créneau en 2011 jusqu'au moment où l'Etat a modifié les règles du jeu sur l'énergie photovoltaïque.</p>	<p>la CEMP est intervenue en 2011 à hauteur de 27 740 000 € pour un total de 30 projets distincts, soit une puissance de 10 763 KWc.</p>

### 1.5.2 Relations avec les parties prenantes

Au cours de l'exercice 2011, le Membre du directoire en charge de la Banque de Développement Régional a assuré une formation sur l'Investissement Socialement Responsable dans le cadre du Mastère Développement Durable de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse.

Au plus près du terrain, la CEP Midi-Pyrénées poursuit depuis 2001 sa politique d'engagement solidaire en faveur des publics les plus fragilisés et du développement durable.

Elle consacre chaque année 5% de son résultat net pour satisfaire cette ambition. Soutien à des projets solidaires ou culturels, initiatives créatrices d'emplois ou développement d'activité par le microcrédit, l'économie sociale et solidaire n'a plus à démontrer sa capacité à participer pleinement au développement régional.

En 2011, au travers du dispositif Ecureuil et Solidarité, la Caisse d'Epargne a distribué près d'un million d'euros de dons pour soutenir les investissements liés à 146 projets portés par les associations de Midi-Pyrénées. Grâce à l'appui de nos sociétaires, impliqués dans l'évaluation et la sélection des projets, nous bénéficions d'un réseau dynamique de proximité dans les 8 départements de la région.

### 1.5.3 Impacts sociaux liés à l'activité

#### Offre de produits et services répondant aux enjeux environnementaux et/ou sociaux de ses clients

La CEP Midi-Pyrénées a gagné l'appel d'offres de la Région qui lui permet de financer avec la garantie partielle de celle-ci des projets d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, elle est intervenue à hauteur de 27 740 000 euros en 2011 pour un total de 30 projets, soit une puissance de 10 763 KWc.

## **Produits et services de l'entreprise à destination des populations en situation de précarité et initiatives commerciales de soutien à la lutte contre l'exclusion financière**

Poursuivant son action sur Parcours Confiance, activité de microcrédit animée par 4 collaborateurs, la CEP Midi-Pyrénées a accordé, en 2011, 150 prêts à des particuliers pour un montant de 304 000 € et 15 prêts à des professionnels pour un montant de 185 000 €.

## **Partenariats existants avec des organismes de sensibilisation au monde bancaire**

En 2011, la CEP Midi-Pyrénées a poursuivi son action autour de Finances et Pédagogie. Cette association, créée en 1957 par les Caisses d'épargne réalise auprès de tout public des actions de sensibilisation et de formation sur le thème général de l'argent dans la vie.

### **1.6 Activités et résultats consolidés du groupe CEP Midi-Pyrénées**

Le périmètre de consolidation du Groupe CEP Midi-Pyrénées au 31 décembre 2011 comprend dix entités :

- les sociétés de crédit-bail immobilier **Batimap** et **Batimur**, filiales des CEP Midi-Pyrénées, Aquitaine Poitou Charentes et de Languedoc Roussillon,
- la société de capital risque **Tofinso Investissement**,
- la société de crédit-bail mobilier et LOA **Capitole Finance-Tofinso** et la société de location financière, **Ecureuil Service**,
- la société de centrale d'achats de véhicules **Auto Location Toulouse**,
- la société de prise de participations **Sorepar**,
- la société d'investissement et de prise de participations dans l'immobilier **Midi Foncière**,
- les quinze **Sociétés Locales d'Epargne**,

Les évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2011 concernent :

- La cession de GCE Car Lease à Natixis Lease. L'opération se traduit au bilan principalement par une diminution des immobilisations de placement pour 111 M€ (parc de véhicules) partiellement compensée par le maintien au bilan consolidé des encours de crédits d'équipements octroyés par la CEMP à GCE Car Lease pour 83 M€. Le résultat périodique de l'entité, soit -1,9 M€, représente la provision pour entretien 2010 nette d'impôt et le résultat d'exploitation du premier trimestre 2011.
- L'intégration globale, au niveau du sous-palier de consolidation de la Foncière, de cinq entités : SC résidence Charles Lindbergh, SC résidence Croix du Sud, Metro Green Urban, Leviso et SC résidence Carré des Pionniers.

A l'exception des sociétés de crédit-bail immobilier BATIMAP et BATIMUR, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, les autres entités sont intégrées globalement dans les comptes du Groupe CEP Midi-Pyrénées.

Les comptes consolidés du Groupe CEP Midi-Pyrénées sont établis en normes IFRS.

#### **1.6.1 Résultats financiers consolidés**

Le compte de résultat simplifié rend compte de l'évolution, en volume et en variation, des principales composantes du produit net bancaire et du résultat :

## CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

En millions d'euros	décembre-10	décembre-11	Evolution %	déc-11 Contribution de la CEP de Midi Pyrénées
Marge d'intérêts et produits des autres activités	229.4	230.2	0.3%	206.2
Commissions nettes	105.9	110.2	4.1%	110.4
Résultat sur actifs financiers	9.2	-3.2	n/s	1.5
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>344.4</b>	<b>337.2</b>	<b>-2.1%</b>	<b>318.0</b>
Charges générales d'exploitation	-226.3	-222.1	-1.9%	-205.4
Dotations aux amortissements	-10.2	-10.6	4.0%	-9.9
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>107.9</b>	<b>104.5</b>	<b>-3.2%</b>	<b>102.7</b>
Coût du risque	-11.9	-11.4	-4.0%	-10.8
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-11.0	-45.2	n/s	-53.2
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>85.1</b>	<b>47.9</b>	<b>-43.7%</b>	<b>38.7</b>
Impôts sur les bénéfices	-30.6	-32.1	4.9%	-33.7
Intérêts minoritaires	-1.3	-2.8	n/s	-
<b>RESULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>53.2</b>	<b>13.0</b>	<b>-75.5%</b>	<b>5.0</b>

**LE PRODUIT NET BANCAIRE**

Le Produit Net Bancaire consolidé publiable s'établit au 31 décembre 2011 à 337,2 M€, en diminution de 2,1 % par rapport au 31 décembre 2010. En retraitant GCE CL, pour rendre les données comparables d'un exercice à l'autre, le Produit Net Bancaire consolidé 2011 ressort à 334,7 M€ contre 337,5 M€ en 2010 soit une diminution de -0,8 % (contre +0,2 % en social). Cela résulte des variations suivantes:

- **La marge d'intérêts et les produits des autres activités** sont en augmentation de +0,8 M€ (+0,3 %). Hors GCE CL, La progression s'établit à +5 M€ et correspond à celle observée en social à laquelle il convient d'ajouter celles des sociétés Capitole finance, Ecureuil Services et ALT (+0,9 M€ net de risque sur activité) et de la Foncière. L'évolution d'activité de cette dernière se caractérise par une stabilité des loyers, une diminution des produits de cessions et le développement des opérations réalisées en partenariat avec le groupe Kaufman et Broad.
- Hausse des **commissions nettes** : +4,3 M€ (soit + 4,1 %), la hausse des commissions reflète celle commentée dans les comptes sociaux de la CE Midi Pyrénées.
- L'évolution des **résultats sur actifs financiers** – 12,4 M€ est principalement attribuable à la baisse des dividendes BPCE -5,7 M€ et à la variation de valorisation de l'OPCVM dédié sur l'exercice (-5,1 M€). Ce poste enregistre également la plus-value de cession (+0,8 M€) réalisée par la Société SOREPAR suite à la cession de Promogestion.

Le Produit Net Bancaire de la société mère, la CEP Midi-Pyrénées, s'établit au 31 décembre 2011 à 318 M€. Il représente 94 % du Produit Net Bancaire consolidé.

**LES CHARGES D'EXPLOITATION ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT COURANT**

Les frais de gestion s'établissent à 232,7 M€ contre 236,5 M€ en décembre 2010. Ils se décomposent par nature de la façon suivante :

en millions d'euros	décembre-10	décembre-11	Evolution M€	Evolution %
Frais de personnel	-128.9	-127.8	-1.1	-0.8%
Impôts et taxes	-8.1	-9.7	1.6	19.5%
Services extérieurs	-89.3	-84.6	-4.7	-5.2%
Dotations aux amortissements	-10.2	-10.6	0.4	3.8%
<b>Total frais de gestion</b>	<b>-236.5</b>	<b>-232.7</b>	<b>-3.8</b>	<b>-1.6%</b>

**Les frais de gestion publiables** diminuent de 1,6 %. Après retraitement de GCE Car Lease, pour rendre les données comparables, les frais de gestion progressent de 0,6 % (contre une hausse de 0,2 % en social). Aux évolutions de charges générales d'exploitation commentées dans les comptes sociaux s'ajoutent celles de Capito Finance (0,3 M€ soit +2,9 %) et du pôle Foncier. Les charges des SLE représentent quant à elles 0,3 M€ à fin décembre 2011. Le **coefficient d'exploitation** du groupe CEMP, retraité de l'impact de la sortie de GCE CL, progresse de 1,8 point pour s'établir à 67,7 % (67,9 % en social).

Le **coût du risque** à périmètre comparable est en baisse par rapport à 2010 de 4 % à 11,9 M€.

Les **gains nets sur autres actifs** (45,2 M€) comprennent la dépréciation des titres BPCE constatée en social (-53,1 M€) et la plus value réalisée au niveau du Groupe CEP Midi-Pyrénées consécutivement à la cession de GCE Car Lease (+7,9 M€). En consolidation, le résultat de cession est déterminé par différence entre le prix de cession de l'entité et sa situation nette à la date de sa sortie du périmètre.

**L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET LE RESULTAT NET**

L'**impôt sur les bénéfices** (32,1 M€) progresse de 1,5 M€.

Les **intérêts minoritaires** concernent la part des sociétés du Groupe Kaufman et Broad dans le résultat des SCI de promotion immobilière nouvellement intégrées.

Le **résultat net part du groupe** s'établit au 31 décembre 2011 à 13 M€. La contribution de la CEP Midi-Pyrénées ressort à 5 M€.

Le passage du résultat social au résultat consolidé s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	décembre-10	décembre-11	Var M€
<b>Résultat IFRS société CEMP</b>	<b>53.3</b>	<b>4.5</b>	<b>-48.8</b>
Résultat net des filiales	-1.5	8.0	9.5
Intérêts cct SLE nets d'impôt	5.6	3.8	-1.8
Valeur liquidative OPCVM dédié	1.1	-5.1	-6.2
Effet des impôts différés et divers	-5.3	1.7	7.0
<b>Résultat IFRS groupe CEMP</b>	<b>53.2</b>	<b>13.0</b>	<b>-40.2</b>

Présentation des secteurs opérationnels

Le Groupe CEP Midi-Pyrénées a comporté cinq secteurs opérationnels jusqu'en avril 2011, date à laquelle l'activité de location de véhicules a été cédée. Leur nature et les entités qui les composent sont détaillées ci-dessous :

Secteurs opérationnels	Entités consolidées rattachées
Bancaire	CEP Midi-Pyrénées et Capitole Finance (activité bancaire)
Location véhicules	GCE Car Lease
Crédit-bail (mobilier et immobilier)	Capitole Finance (activité crédit-bail mobilier), Ecureuil Services, Ecureuil Lease, Batimap et Batimur
Immobilier	Groupe Midi-Foncière
Autres	Tofinso Investissement, Sorepar, Ecureuil Négoce, ALT et Sociétés Locales d'Épargne

### 1.6.2 Activités et résultats par secteur opérationnel

L'activité des secteurs opérationnels du Groupe CEP Midi-Pyrénées est déclinée sur la base des données consolidées.



**Bilan par Secteur Opérationnel**

ACTIF (en millions d'euros)	Bancaire	Location véhicules	Crédit-Bail	Immobilier	Autres	Total
Actifs financiers et disponibilités	1 542	0	1	20	14	1 576
Prêts et créances	13 502	0	3	2	3	13 510
Autres actifs	98	0	575	75	279	1 027
Immobilisations	65	0	8	178	1	252
<b>Bilan actif 2011</b>	<b>15 207</b>	<b>0</b>	<b>586</b>	<b>274</b>	<b>296</b>	<b>16 364</b>
<b>Bilan actif 2010</b>	<b>15 400</b>	<b>111</b>	<b>462</b>	<b>213</b>	<b>306</b>	<b>16 492</b>

PASSIF (en millions d'euros)	Bancaire	Location véhicules	Crédit-Bail	Immobilier	Autres	Total
Passifs financiers	133	0	0	0	0	133
Dettes	13 743	0	549	192	-196	14 288
Autres passifs	276	0	46	85	7	413
Provisions	98	0	1	0	2	101
Fonds propres	957	0	-10	-3	483	1 429
<b>Bilan passif 2011</b>	<b>15 207</b>	<b>0</b>	<b>586</b>	<b>274</b>	<b>296</b>	<b>16 364</b>
<b>Bilan passif 2010</b>	<b>15 400</b>	<b>111</b>	<b>462</b>	<b>213</b>	<b>306</b>	<b>16 492</b>

**Indicateurs de résultats par Secteur Opérationnel**

Indicateurs d'activités	Bancaire		Location véhicules		Crédit-Bail		Immobilier		Autres	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
PNB	318	319	7	2	9	11	2	3	9	2
Résultat Brut d'Exploitation	102	103	-3	-2	-1	0	3	2	8	1
Résultat net	46	5	3	-2	0	0	1	-1	3	10

L'activité et les résultats des secteurs opérationnels sont commentés dans les paragraphes relatifs aux comptes de la CEP de Midi-Pyrénées et de ses filiales.

## 1.6.3 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

## 1.6.3.1 Bilan consolidé

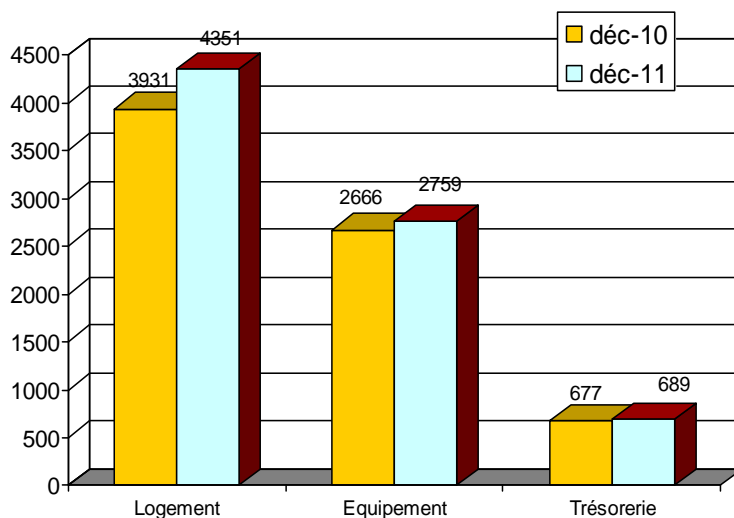
Le total du bilan consolidé à fin décembre 2011 s'établit à 16 364 M€ en diminution de 0,8 %.

Actif (M€)	décembre-10	décembre-11	Passif (M€)	décembre-10	décembre-11
Centralisation CDC	4 046	3 878	Livret A	3 488	3 350
			LEP	558	528
Prêts clientèle	7 480	8 066	Autres comptes créditeurs de la clientèle	6 175	6 732
Opérations de Crédit Bail	516	640			
Créances Ets de crédit	2 027	1 623	Dettes Ets de crédit	4 269	3 678
Instruments financiers	1 736	1 494	Instruments financiers	6	7
Instruments dérivés	21	25	Instruments dérivés	91	125
Immobilisations	337	252	Provisions	105	101
			Capitaux propres	1 440	1 440
			Dettes subordonnées	5	0
			Intérêts minoritaires	2	3
			Réserves de réévaluation	7	-15
Autres actifs	329	387	Autres passifs	346	413
<b>Total actif</b>	<b>16 492</b>	<b>16 364</b>	<b>Total passif</b>	<b>16 492</b>	<b>16 364</b>

## L'ACTIF

**La centralisation** : Les encours fin de période, hors créances rattachées et part conservée, progressent de 61 M€ (+1,4 %). La part de collecte conservée progresse de 249 M€ (+97 %) et s'établit à 507 M€. Cette ressource figure dans le poste autres comptes créditeurs de la clientèle au passif du bilan.

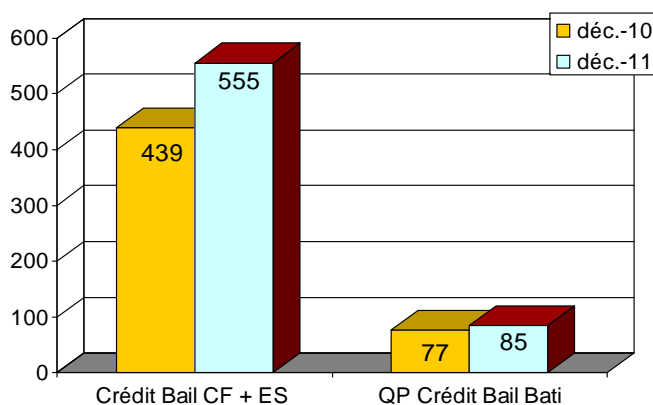
**Les prêts et créances sur la clientèle** progressent de 586 M€ soit +7,8 % par rapport au 31 décembre 2010. Retraités des encours de crédits d'équipement sur l'entité GCE Car Lease, les encours progressent de 503 M€ (+6,7%) et se décomposent ainsi sur les principaux postes :



L'augmentation de ce poste résulte principalement, d'une part de la hausse des crédits à l'habitat 420 M€ (+10,7 %), des crédits à l'équipement 93 M€ (+3,5 %) et des crédits de trésorerie 36 M€ (+5,3 %) et d'autre part de la baisse des encours de crédits aux fonctionnaires portés par Capitoles Finance -24 M€.

**Les créances douteuses nettes de provisions** progressent de +4,2 M€ (+6,3 %) au niveau consolidé. Cette évolution correspond à celle enregistrée en social minorée de la baisse d'encours douteux nets de Capitoles finance (- 0,6 M€).

**Les opérations de crédit-bail**, nettes de provisions, progressent de 124 M€ pour atteindre 640 M€ au 31 décembre 2011 :



L'évolution des encours s'apprécie différemment selon les sociétés : les encours bruts de Capitoles Finance et des Batis augmentent respectivement de 129 M€ (+32 %) et de 8 M€ (11 %), alors que les encours d'Ecureuil Service diminuent de 14 M€ (-35 %). Les créances douteuses nettes de provisions sont stables par rapport à décembre 2010.

**Les créances et dettes** sur les établissements de crédits évoluent au fil des tombées et renouvellement d'opérations de prêts / emprunts à terme

La diminution nette **des actifs immobilisés** (-85 M€) provient principalement de la sortie du parc de véhicules portés par GCE Car Lease (-111 M€) et de la progression des actifs immobilisés nets (+25 M€) portés par la Foncière.

## LE PASSIF

Les **dettes envers la clientèle** sont en progression de 557 M€ et s'établissent à 6 732 M€. Les évolutions de ce poste ont été commentées lors de l'examen des comptes individuels de la Caisse d'Épargne.

Les **provisions pour risques et charges** diminuent de 3,5 M€ pour s'établir à 101,3 M€ au 31 décembre 2011. Ces flux de provisions proviennent principalement de la Caisse d'Épargne et sont commentés au paragraphe 1.7.4 relatif au bilan de l'entité en normes IFRS.

### 1.6.3.2 Variation des capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés (part du groupe et hors réserves de réévaluation), s'établissent à 1 440,3 M€ et sont stables par rapport à 2010. Les mouvements enregistrés sont les suivants:

en millions d'euros	décembre-10	Evolution M€	décembre-11
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 440.3</b>	<b>0.0</b>	<b>1 440.3</b>
Augmentation du capital des SLE		7.9	
Résultat consolidé 2011		13.0	
Distribution d'intérêts aux Certificats Coopératifs d'Investissement		-6.5	
Distributions d'Intérêts aux Parts Sociales		-14.5	
Autres impacts		0.1	
<b>Total</b>	<b>1 440.3</b>	<b>0.0</b>	<b>1 440.3</b>

La sortie de GCE Car Lease du périmètre se traduit par la constatation d'une plus value en consolidation de 7,9 M€, comprise dans le résultat consolidé 2011

### 1.6.4 Produits et financements verts et responsables

- **Produits et services en matière de performance énergétique des bâtiments**

L'offre de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) :

Proposé par Habitat en Région Services, filiale du Groupe BPCE, cette offre complète, destinée aux bailleurs sociaux et aux collectivités territoriales, permet de valoriser financièrement les actions d'économie d'énergie par le dispositif des CEE, depuis l'incitation à la réalisation de travaux performants jusqu'à la vente des CEE.

## 1.7 Activités et résultats de la CEP Midi-Pyrénées sur base individuelle

### 1.7.1 Résultats financiers de la CEP Midi-Pyrénées sur base individuelle

#### 1.7.1.1 Compte de résultat IFRS

En millions d'euros	déc-10	déc-11	Evolutions 2010 / 2011	
Produit Net Bancaire	316.6	317.2	0.6	0.2%
Charges générales d'exploitation	-215.0	-215.3	-0.4	0.2%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>101.6</b>	<b>101.9</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2%</b>
Coût du risque	-11.2	-10.8	0.3	-3.0%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>90.4</b>	<b>91.0</b>	<b>0.6</b>	<b>0.6%</b>
Gains ou pertes sur autres actifs	-5.3	-53.2	-47.9	-
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>85.1</b>	<b>37.8</b>	<b>-47.3</b>	<b>-55.6%</b>
Impôt sur les bénéfices	-31.8	-33.3	-1.5	4.8%
<b>Résultat Net</b>	<b>53.3</b>	<b>4.5</b>	<b>-48.8</b>	<b>-91.5%</b>

**LE PRODUIT NET BANCAIRE**

Le **Produit Net Bancaire** s'élève à 317.2 M€ au 31 décembre 2011 contre 316.6 M€ en décembre 2010, soit une hausse de 0.2 %. Le PNB récurrent (retraitement de la provision épargne logement et des dividendes nationaux) s'établit à 316.0 M€ au 31 décembre 2011, contre 304.9 M€ en décembre 2010, soit une hausse de 3.6 %.

Les composantes du produit net bancaire et leurs évolutions sont les suivantes :

(en millions d'euros)	déc.-10	déc.-11	Variation en M€	Variation en %
Centralisation	33.8	24.4	-9.4	-27.7%
Transformation et divers	171.3	182.4	11.1	6.5%
OPCVM et assurance Vie	35.3	33.8	-1.6	-4.4%
Commissions de services	70.4	76.6	6.2	8.7%
<b>Produit Net Bancaire (hors dividendes nationaux)</b>	<b>310.8</b>	<b>317.2</b>	<b>6.3</b>	<b>2.0%</b>
Dividendes nationaux	5.7	0.0	-5.7	-
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>316.6</b>	<b>317.2</b>	<b>0.6</b>	<b>0.2%</b>
<b>Produit Net Bancaire récurrent</b>	<b>304.9</b>	<b>316.0</b>	<b>11.0</b>	<b>3.6%</b>

La **marge sur centralisation** est en baisse de -27.7 % par rapport à l'exercice précédent, elle est essentiellement impactée par la baisse du taux de commissionnement sur livret A (0,7 % à compter de janvier, puis de 0,63 % depuis mai contre 0,9 % en 2010).

L'évolution de la **marge de transformation** est la suivante :

(en millions d'euros)	déc.-10	déc.-11	Variation	Variation en %
<b>Marge de transformation</b>	<b>162.1</b>	<b>169.5</b>	<b>7.4</b>	<b>4.6%</b>
Provision Epargne Logement	5.9	1.2	-4.7	-79.8%
Autres produits et charges	3.3	11.8	8.5	257%
<b>Transformation et divers</b>	<b>171.3</b>	<b>182.4</b>	<b>11.2</b>	<b>6.5%</b>

Les produits des prêts à la clientèle (y compris crédits aux filiales) évoluent favorablement (+16,7 M€) grâce à la progression sensible des encours moyens +598 M€ (soit +7,6 %).

Le coût de la collecte clientèle augmente de 14,7 M€ principalement sous l'effet Volume permettant ainsi de limiter les besoins d'emprunts de marché. En effet, entre les deux périodes, les encours moyens ont gagné 528 M€ (soit +8,4 %) notamment grâce à la collecte Quadreto, la progression de l'encours du livret A décentralisé et du livret B.

Les revenus tirés du portefeuille titres et des prêts interbancaires (hors produits reçus de la Trésorerie Centrale) s'affichent en hausse de près de 7,5 M€ grâce à l'amélioration du taux de rendement moyen qui passe de 2,29 % à 2,90 % et malgré la baisse des encours (-261 M€).

Enfin, la charge de refinancement sur les marchés financiers, nette des opérations de couverture, s'affiche en hausse de près de 2,0 M€ malgré une baisse des encours (-189 M€), traduisant ainsi la remontée des taux courts.

La provision épargne-logement est reprise pour 1,2 M€ en décembre 2011, contre 5.9 M€ en 2010. Les travaux d'harmonisation des méthodes de calcul des Provisions Epargne Logement au sein du Groupe BPCE ont été finalisés. Les provisions sont désormais basées sur un modèle unique BPCE.

Les autres produits et charges s'élèvent à 11,8 M€ en décembre 2011 contre 3,3 M€ en décembre 2010. L'évolution correspond principalement à des charges 2010 non reconduites en 2011, telles la cotisation au fonds de garantie (- 2.2M€), l'amende sur les commissions interbancaires (-2.5M€), la provision sur modèle épargne Logement (-1,5M€) et les moins values sur nettings d'emprunts (-5.1M€). L'année 2011 se caractérise par un moindre provisionnement pour risques opérationnels, par le remboursement de « l'amende CB » (+1M€) et la couverture de perte de valeur sur titres à céder (-1.4M€).

**Les commissions sur OPCVM et assurance vie** diminuent de 1,6 M€ par rapport au 31 décembre 2010.

Cette évolution résulte principalement de la baisse du commissionnement sur les OPCVM. Cette évolution est à mettre en regard de la désaffection de la clientèle pour ce type de produits.

La progression des **commissions de services** (+ 6,2 M€) se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2011	Variation
Crédits	13.3	16.8	26%
Bancarisation	52.2	56.0	7.2%
Indemnités de Remboursements Anticipés	4.0	4.5	12%
Autres commissions	1.0	-0.6	-163%
<b>TOTAL</b>	<b>70.4</b>	<b>76.6</b>	<b>8.8%</b>

L'augmentation du volume d'activité sur les réaménagements de crédits et l'Assurances Décès Emprunteurs expliquent l'évolution de la ligne « Crédits » au 31 décembre 2011.

Malgré un ralentissement des ventes nettes de forfaits, les cotisations perçues sur ces produits et les cartes poursuivent leur croissance (+ 2.9 M€) grâce notamment au lancement réussi des forfaits Bouquet Liberté. La commercialisation de cette nouvelle offre a amélioré l'équipement de la clientèle en services complémentaires.

Les commissions d'intervention et de rejet (MAD) augmentent de 0.3 M€. Les commissions de fonctionnement de comptes sont également en hausse de 0.1 M€ malgré la baisse de la tarification annuelle relative aux comptes inactifs.

Les indemnités de remboursement anticipé perçues en 2011 s'élèvent à 4.5 M€ (soit + 0.4 M€).

**LES CHARGES D'EXPLOITATION**

(en millions d'euros)	déc.-10	déc.-11	Evolution 2010 / 2011	
			montant	%
Frais personnel économiques	119.7	121.5	1.7	1.5%
Impôts et Taxes	5.9	7.7	1.8	30.8%
Cotisations Nationales	16.2	13.3	-2.9	-18.1%
Frais informatiques	24.5	23.4	-1.1	-4.5%
Amortissements et Locations	16.4	17.2	0.8	5.0%
Autres Services Extérieurs	30.5	30.3	-0.2	-0.8%
Dons RSE	1.6	1.9	0.3	16.9%
<b>Frais de gestion</b>	<b>215.0</b>	<b>215.3</b>	<b>0.4</b>	<b>0.2%</b>

– Les **charges d'exploitation** s'établissent au 31 décembre à 215,3 M€, en augmentation de 0,2 % par rapport au 31 décembre 2010.

Les charges de personnel comptables atteignent 119,3 M€ au 31 décembre 2011 contre 117,2 M€ fin décembre 2010 soit une augmentation de 1,8 % sur la période.

Cette évolution s'explique notamment par un alourdissement des charges sociales et fiscales (taxe transport, forfait social, suppression allègement Fillon), par une augmentation des reliquats de congés fin 2011 et par une moindre refacturation de personnels mis à disposition sur 2011 (refacturations liées au projet informatique « Performance SI » en 2010).

La charge relative à la rémunération des effectifs CDI est en légère hausse sur la période (+0,7 %). Au plan de la masse salariale, cette évolution est compensée par un moindre recours aux contrats CDD.

A l'inverse, les composantes variables de la rémunération s'affichent en hausse du fait notamment de l'amélioration des performances de la CEMP.

Enfin, les provisions pour risques et charges, hors utilisations, sont en diminution par rapport à l'an passé.

Les frais de personnel économiques, qui comprennent les frais intérimaires et les charges de personnel du GIE Multicanal augmentent de 1,5 % par rapport au 31 décembre 2010, évolution moins accentuée en comparaison des charges de personnel comptables du fait d'un moindre recours à l'intérim.

Les impôts et taxes atteignent 7,7 M€, en progression de 1,8 M€ (soit + 30,8 %). Cette variation, est principalement la conséquence d'une nouvelle contribution appliquée aux établissements financiers la Taxe Bancaire de risque systémique (1,25 M€), d'une augmentation de la Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises (+0,15 M€) et d'un alourdissement général de la fiscalité.

Les cotisations nationales reculent sensiblement de 18,1 %. Elles tiennent compte notamment, d'une actualisation de la quote-part CEMP au financement mutualisé BP – CE de l'outil Convergence Titres, soit une restitution nette de 0,63 M€.

La baisse des cotisations est principalement constatée sur les facturations de l'Organe Central (-0,67 M€), de la filiale GCE distribution en cours de liquidation (-0,37 M€) et de GCE Paiements (-0,54 M€) dont les activités ont été apportées à Natixis Paiements courant 2010.

Sur ces deux dernières entités, une partie de l'activité a été reprise par GCE Technologies générant un transfert de ces cotisations vers la rubrique Frais Informatiques ainsi qu'en frais bancaires (PNB) sur la monétique.

Les frais informatiques apparaissent en repli de 1,1 M€ (soit -4,5 %). En neutralisant sur 2010 la charge de 2,3 M€ au titre du projet informatique « Performance SI », ce poste progresse d'environ +1,3 M€, en raison de la majoration des coûts de continuité de service et de la reprise par GCE Technologies d'une partie des prestations Monétique auparavant assurées par Natixis Paiement. Le poste amortissements et locations ressort en progression de +0,8 M€ (soit +5,0 %) : un complément de provision (0,7M€) pour mise au rebut d'agencements dans le cadre de fermetures d'agences, ainsi qu'un amortissement exceptionnel des murs de l'ancien siège social ont été comptabilisés sur 2011.

Les autres services extérieurs s'affichent en léger repli (-0,2 M€ soit -0,8 %) grâce à la poursuite des actions d'optimisation des dépenses notamment sur l'entretien et les primes d'assurances.

Les dons RSE sont en augmentation (+0,3 M€) : la charge constatée intègre le complément d'enveloppe voté par le COS en février. Ils comprennent les frais de personnel des salariés impliqués dans l'association Parcours Confiance.



Les coefficients d'exploitation

Coefficients d'exploitation	déc.-10	déc.-11	Variation
Coefficient publiable	67.9%	67.9%	0.0 pt
Coeff publiable hors provisions Ep. Logement et hors divid. BPCE (A)	70.5%	68.1%	-2.3 pt
Coeff publiable intégrant le coût du risque	71.4%	71.3%	-0.1 pt
Coeff A intégrant le coût du risque	74.2%	71.6%	-2.6 pt

Le coefficient d'exploitation publiable ressort au même niveau qu'en 2010, à 67,9 %.

Toutefois, après retraitement des flux non récurrents (neutralisation des flux de provision Epargne Logement et des dividendes BPCE), le coefficient s'améliore de 2,3 pt.

En intégrant au numérateur le coût du risque, le coefficient d'exploitation recalculé s'affiche à 71,3 %, pour 71,4 % en 2010.

Enfin, en neutralisant les flux non récurrents du PNB, le ratio ressort à 71,6 % en amélioration significative de 2,6 pts.

**LE COUT DU RISQUE ET GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS**

**Le coût du risque** s'élève à -10.8 M€, contre -11.2 M€ en 2010. Il comprend notamment le coût du risque sur créances douteuses pour -10 M€, et une dotation aux provisions collectives pour -0,9 M€.

Détail de la charge de risque, des encours douteux et des provisions.

(en millions d'euros)

Dépréciations nettes sur crédits à la clientèle
Dépréciations nettes sur titres
Dépréciations collectives
<b>Coût du risque</b>

décembre-10	décembre-11
-19.1	-10.0
0.5	0.1
7.4	-0.9
<b>-11.2</b>	<b>-10.8</b>

(en millions d'euros)

Encours douteux
Stock de provisions individuelles
Stock de provisions collectives activité banque de détail
Stock de provisions collectives activité banque de développement régional
Sous-total provisions
Taux de provisions individuelles
Taux de provisions individuelles et collectives
Taux de douteux prêts et créances à la clientèle

décembre-10	décembre-11
<b>118.7</b>	<b>124.7</b>
<b>52.9</b>	<b>56.1</b>
<b>5.5</b>	<b>6.2</b>
<b>10.9</b>	<b>11.1</b>
<b>69.3</b>	<b>73.4</b>
44.6%	45.0%
58.4%	58.8%
1.5%	1.5%

La charge de risque clientèle à fin décembre 2011 est en diminution par rapport à 2010 (-48%), cela s'explique par la qualité de crédit de notre portefeuille clientèle.

Le taux de provisions individuelles progresse de +0.4 point par rapport à décembre 2010. Cela traduit une amélioration de la couverture des risques par des dépréciations. Le taux de douteux s'établit à 1,5 %, comme en 2010.

**Les gains ou pertes nets sur autres actifs:** Les travaux de valorisation au niveau du Groupe ont conduit à retenir une valorisation BPCE de 20 396,6 millions d'euros soit 654,82 € par titre, il en résulte une dépréciation durable complémentaire de 1 093,5 millions d'euros dans les comptes des Caisses d'Epargne, soit pour la CEP Midi-Pyrénées un montant de 53,1 M€ au 31 décembre 2011.

**L'impôt sur les bénéfices** s'établit à 33.3 M€, contre 31.8 M€ en décembre 2010. Il est calculé selon la méthode « normative » préconisée par BPCE. La charge est calculée au taux majoré.

**Le résultat net** s'établit à 4.5 M€. Hors dépréciation des titres BPCE, le résultat atteint 57.7 M€ pour 53.3 M€ en décembre 2010, soit une progression de plus de 8 %.

#### 1.7.1.2 Compte de résultat établi en normes françaises (publiable)

Le résultat en normes françaises s'établit à + 29.4M€ au 31 décembre 2011 contre un bénéfice de 53.5M€ un an plus tôt.

En millions d'euros	déc-10	déc-11	Evolutions 2010 / 2011	
Produit Net Bancaire	322.0	306.9	-15.1	-4.7%
Charges générales d'exploitation	-215.0	-215.3	-0.4	0.2%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>107.1</b>	<b>91.6</b>	<b>-15.5</b>	<b>-14.5%</b>
Coût du risque	-11.0	-10.7	0.3	-2.6%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>96.0</b>	<b>80.8</b>	<b>-15.2</b>	<b>-15.8%</b>
Gains ou pertes sur autres actifs	-5.2	-56.5	-51.3	n/s
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>90.9</b>	<b>24.4</b>	<b>-66.5</b>	n/s
Impôt sur les bénéfices	-28.4	-21.9	6.4	n/s
FRBG	-9.0	27.0	36.0	n/s
<b>Résultat Net</b>	<b>53.5</b>	<b>29.4</b>	<b>-24.1</b>	<b>-45.0%</b>

En %	déc-10	déc-11	Evolutions
Coefficient d'exploitation publiable	66.8%	70.2%	3.4%
Coeff publiable hors Ep. Logement et hors divid. BPCE (A)	69.3%	70.4%	1.2%
Coefficient d'exploitation avec coût du risque	70.2%	73.7%	3.5%
Coeff (A) intégrant le coût du risque	72.8%	73.9%	1.1%

Le produit net bancaire s'établit à 306.9 M€ en normes françaises au 31 décembre 2011 contre 322 M€ en 2010 (soit une baisse de 4.7%).

Au-delà des éléments explicatifs apportés dans la partie 1.7.1.1. Comptes de résultat IFRS, l'évolution s'analyse principalement par le montant de dotations de provisions sur portefeuille titres nettes de couvertures de -9.7 M€, retraité en IFRS (montant de reprise de 5.3 M€ en 2010). Ces dotations s'expliquent par la forte dégradation intervenue sur les marchés financiers au 2<sup>nd</sup> semestre 2011.

L'évolution des frais de gestion, du coût du risque et des pertes sur autres actifs est comparable à celle enregistrée en IFRS.

Une charge d'impôt est constatée au 31 décembre 2011 pour -21.9 M€.

Après reprise au Fonds pour Risques Bancaires Généraux à hauteur de 27 M€, le résultat net s'établit à 29.4 M€.

## 1.7.2 Analyse du bilan de l'entité

### 1.7.2.1 Activité commerciale

#### Collecte

L'excédent net de collecte cumulé à fin 2011 s'élève à + 164 M€ contre + 85 M€ en 2010. Alors qu'il était en situation de décollecte de - 85 M€ en 2010, le livret A est excédentaire de 40 M€ en 2011.

<b>Excédents cumulés (en millions d'euros)</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2011</b>
Epargne liquide	-112	155
Epargne Placement	135	1
Parts sociales	62	8
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>164</b>

La collecte nette sur l'épargne liquide est élevée (+ 155 M€) grâce notamment à l'attrait retrouvé des livrets consécutivement à la hausse du taux du livret A au 1er août (2,25 %). Le Livret A a probablement profité de son image sécurisée dans un contexte financier délicat.

La collecte enregistrée en 2011 sur le compte sur Livret s'explique par le lancement réussi du Compte sur Livret Associatis et Logement social.

L'épargne de placement affiche un excédent global proche de l'équilibre. La collecte reste dynamique sur les Plans d'Epargne Logement (notamment par l'intermédiaire du « Quadroto »). Les souscriptions des comptes à terme à taux progressif sur des durées de 2 à 5 ans (« Captio ») et le placement des Emprunts Ecureuil permettent de compenser les sorties d'OPCVM et les retraits en Assurance Vie.

L'assurance-vie est en légère décollecte malgré la commercialisation d'emprunts Ecureuil dans les contrats. L'arrivée à échéance des FCP et la faible appétence des clients pour les OPCVM monétaires expliquent la décollecte sur les OPCVM.

Les souscriptions de Parts sociales réalisées sur le dernier trimestre 2011 (36 M€) ont permis de compenser les rachats intervenus en juillet.

Les encours de collecte progressent de 2,5 % par rapport à fin 2010 et se décomposent de la façon suivante :

Encours collecte (en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2011	Variation
Epargne liquide	5 752	6 020	4,7%
Epargne Placement	9 909	10 041	1,3%
Parts sociales	477	484	1,5%
<b>Total</b>	<b>16 138</b>	<b>16 545</b>	<b>2,5%</b>

La prépondérance de l'épargne de placement se confirme : elle représente 61 % des encours totaux de collecte en 2011.

### Crédits

La production de crédits est supérieure de plus de 3 % à celle de 2010.

Engagements cumulés (en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2011			Variation
	BDD	BDR	GEMP	BDD	BDR	GEMP	
Crédits consommation (yc LQA et revolving) - versements	266		266	264		264	-0.8%
dont Prêts personnels	224		224	227		227	1.0%
Crédits immobiliers	868		868	965		965	11.2%
Crédits d'équipement (yc CBM et CBI)	104	607	771	124	312	736	-4.0%
<b>Total crédits</b>	<b>1 237</b>	<b>607</b>	<b>1 904</b>	<b>1 352</b>	<b>312</b>	<b>1 964</b>	<b>3.2%</b>

Malgré la stabilité de la production des crédits à la consommation, la croissance des encours globaux est de 7,6 % dont 8,4 % pour les prêts personnels.

La production des crédits immobiliers a été soutenue tout au long de l'année avec 965 M€ de crédits engagés. L'encours des crédits immobiliers évolue de 9,2 % par rapport à 2010.

Les engagements de crédits d'équipement atteignent 736 M€ en 2011 (soit - 4,6 %) avec notamment une baisse de la production des crédits sur les marchés Secteur Public, Logement Social et Economie Social compensée, en partie, par une augmentation sur les marchés des professionnels, des PME et des Professionnels Privés de l'Immobilier. L'encours des crédits d'équipement évolue de +7,3 % par rapport à 2010 en raison notamment de la consolidation sur le dernier trimestre 2011 de 200 M€ de crédits sur le marché du Secteur Public.

Au global, les encours de crédit augmentent de 8,2 % par rapport à 2010 :

Encours (en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2011			Variation
	BDD	BDR	CEMP	BDD	BDR	CEMP	
Crédits consommation (yc LOA et revolving)	460	0	461	496	0	496	7.6%
<i>dont Prêts personnels</i>	421	0	421	456	0	457	8.4%
Crédits immobiliers	3 811	78	3 889	4 172	74	4 247	9.2%
Crédits d'équipement (yc CBM et CBI)	418	2 686	3 103	447	2 884	3 331	7.3%
<i>dont Crédits d'équipement</i>	376	2 550	2 926	406	2 716	3 122	6.7%
Crédits court terme	61	103	164	64	128	192	17.2%
<b>Total crédits</b>	<b>4 750</b>	<b>2 867</b>	<b>7 617</b>	<b>5 179</b>	<b>3 087</b>	<b>8 266</b>	<b>8.5%</b>
Filiales			737			772	4.8%
<b>Total crédits</b>	<b>4 750</b>	<b>2 867</b>	<b>8 354</b>	<b>5 179</b>	<b>3 087</b>	<b>9 038</b>	<b>8.2%</b>

### Banque au Quotidien

Les encours moyens créditeurs des comptes de dépôt continuent de progresser mais sur un niveau d'évolution inférieur à celui constaté en 2010 (+ 2,4 % en moyenne en 2011 contre + 10,6 % en 2010).

Encours (en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2011	Variation
Encours moyens créditeurs cumulés (en M€)	1 434	1 469	2,4%

L'année 2011 a été marquée par le lancement des offres « Bouquet Liberté ». L'objectif est de proposer au client un produit au plus près de ses besoins (offre de base) et de commercialiser des services complémentaires. Plus de 50 000 Bouquet Liberté ont été souscrits par les clients de la CEP Midi-Pyrénées en 2011 permettant d'accroître les commissions de services de plus de 7 %.

## 1.7.2.2 Bilan de la CEP Midi-Pyrénées – en normes IFRS

Actif (en M€)	décembre-10	décembre-11	Passif (en M€)	décembre-10	décembre-11
Centralisation CDC	4 046	3 878	Livret A	3 488	3 350
			LEP centralisé	558	528
Prêts clientèle	8 324	9 012	Autre collecte réglementée	4 171	4 902
			Comptes ordinaires	1 789	1 847
			Collecte à terme	628	655
Créances Ets de crédit	1 866	1 389	Dettes Ets de crédit	4 036	3 182
Instruments financiers	1 830	1 590	Passifs financiers à la jv	6	7
Instruments de couverture	21	24	Instruments de couverture	91	125
Immobilisations	71	67	Provisions	104	98
			Capitaux propres	1 275	1 264
			Réserves de réévaluation	11	-13
Autres actifs	247	264	Autres passifs	248	279
<b>Total Actif</b>	<b>16 404</b>	<b>16 224</b>	<b>Total passif</b>	<b>16 404</b>	<b>16 224</b>

Le **total du bilan** s'établit à 16 224 M€ au 31 décembre 2011, en diminution de 1.1 % par rapport à 2010.

Les évolutions bilancielle les plus caractéristiques concernent :

**La centralisation** : Les encours fin de période, hors créances rattachées et part conservée, progressent de 61 M€ (+1.4 %). La part de collecte conservée progresse de 249 M€ (+97 %) et s'établit à 507 M€. Cette ressource figure dans le poste autre collecte réglementée au passif du bilan.

**Les prêts et la collecte à la clientèle** : Les évolutions de ces postes sont expliquées dans l'analyse de l'activité commerciale.

**Les créances et dettes sur les établissements de crédits** : évoluent au fil des tombées et renouvellement d'opérations de prêts / emprunts à terme.

**Les instruments de couverture** : ce poste enregistre les instruments financiers souscrits en couverture du risque de taux et inscrits, à l'actif et au passif, à leur valeur de marché.

**Les provisions** pour risques et charges diminuent de 5.6 M€. **Les capitaux propres** diminuent de 35.9 M€ (- 2.79 %). Cette évolution se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	déc.-10	déc.-11	Var M€
Capital et prime d'émission	508,9	508,9	0,0
Réserves et résultat	766,5	755,0	-11,6
Réserves de réévaluation	10,9	-13,5	-24,4
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 286,3</b>	<b>1 250,4</b>	<b>-35,9</b>

Les capitaux propres diminuent à due concurrence du résultat à fin décembre 2011 (+ 4.5 M€) net des distributions au titre de 2010 (-16,1 M€).

Les réserves de réévaluation diminuent de -24.4 M€, notamment en raison de la hausse des spreads de crédit et de la baisse des marchés financiers, qui agissent en minoration de valeur des actifs financiers enregistrés à la valeur de marché.

### 1.7.2.3 Produits et financements verts et responsables

#### **Offre de produits et services répondant aux enjeux environnementaux et/ou sociaux de ses clients**

La CEP Midi-Pyrénées a gagné l'appel d'offres de la Région qui lui permet de financer avec la garantie partielle de celle-ci des projets d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, elle est intervenue à hauteur de 27 740 000 euros en 2011 pour un total de 30 projets, soit une puissance de 10 763 KWC.

#### **Produits et services de l'entreprise à destination des populations en situation de précarité et initiatives commerciales de soutien à la lutte contre l'exclusion financière**

Poursuivant son action sur Parcours Confiance, activité de microcrédit animée par 4 collaborateurs, la CEP Midi-Pyrénées a accordé, en 2011, 150 prêts à des particuliers pour un montant de 304 000 € et 15 prêts à des professionnels pour un montant de 185 000 €.

## 1.8 Fonds propres et solvabilité

### 1.8.1 Gestion des fonds propres

#### 1.8.1.1 Définition du ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité de l'établissement indique sa capacité à faire face aux risques générés par ses activités. Il met en rapport ses fonds propres et une mesure de ses risques. Le ratio est établi sur base consolidée. Les éléments qui le composent font l'objet d'une définition et d'un suivi réglementaire par les autorités de tutelle. Il est généralement présenté par rapport à une limite plancher de 8 % (les fonds propres globaux devant représenter au minimum 8 % des risques pondérés<sup>1</sup>).

#### 1.8.1.2 Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, chaque entité est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Chaque établissement dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales et de CCI, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des exigences.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par BPCE SA (*cf. code monétaire et financier, art. L511-31*). Ainsi, le cas échéant, l'établissement peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (*cf. code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6*), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

### 1.8.2 Composition des fonds propres

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, constitués de fonds propres de base (Tier 1) et de fonds propres complémentaires (Tier 2) desquels sont déduits des participations dans d'autres établissements bancaires (pour l'essentiel, sa participation au capital de BPCE SA). A fin 2011, les fonds propres globaux réglementaires de l'établissement étaient de 994 millions d'euros sur base consolidée.

---

<sup>1</sup> Cf. § « exigences de fonds propres » infra 1.8.3

### 1.8.2.1 Tier 1

Les fonds propres Tier 1 de l'établissement sont composés, pour l'essentiel, de son capital social et de ses réserves. Ils se montent, à fin 2011, à 1 376 millions d'euros sur base consolidée.

#### **Capital social**

Le capital social de l'établissement est de nature fixe et est composé :

- à 80 % de parts sociales. Il s'agit de titres de capital souscrits par des Sociétés Locales d'Épargne (SLE), elles-mêmes détenues par des sociétaires, clients de l'établissement,
- à 20 % de CCI (certificats coopératifs d'investissements). Ces titres de capital sont exclusivement souscrits par Natixis.

#### **Réserves**

Avant affectation du résultat 2011, les réserves de l'établissement se montent à 871 millions d'euros sur base consolidée.

### 1.8.2.2 Tier 2

A fin 2011, l'établissement dispose de fonds propres Tier 2 pour un montant de 1 million d'euros.

### 1.8.2.3 Déductions

L'établissement est actionnaire de BPCE SA. Le montant des titres détenus (495,4 millions d'euros en valeur nette comptable) vient en déduction de ses fonds propres au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements différents.

### 1.8.2.4 Circulation des Fonds Propres

Le cas échéant, l'établissement a la possibilité de solliciter BPCE SA pour renforcer ses fonds propres complémentaires (Tier 2), par la mise en place de prêts subordonnés, remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI).

### 1.8.2.5 Gestion du ratio de l'établissement

Le ratio de solvabilité en approche standard sur base consolidée s'établit à 15,24 % au 31 décembre 2011, contre 15,14 % au 31 décembre 2010.



**1.8.2.6** *Tableau de composition des fonds propres*

<b>Données consolidées (en millions d'euros)</b>	<b>31/12/2011</b>
Capital et prime d'émission	508
Réserves et résultats nets de distribution	864
Gains ou pertes latents ou différés	5
Déduction des fonds propres de base	-1
Fonds propres de base	1 375
Fonds propres complémentaires	1
Déduction des fonds propres de base et complémentaires	-382
<b>Fonds propres pour le calcul de la solvabilité</b>	<b>994</b>

**1.8.3** Exigences de fonds propres**1.8.3.1** *Définition des différents types de risques*

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.

En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les fonds propres globaux doivent représenter au minimum 8% du total de ces risques pondérés.

A fin 2011, les risques pondérés de l'établissement étaient de 6 522 millions d'euros (soit 522 millions d'euros d'exigences de fonds propres).

Le détail figure dans le tableau ci-après.

**1.8.3.2** *Tableau des exigences*

<b>Données consolidées (en millions d'euros)</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Risque de crédit en approche standard</b>	
Administrations centrales et banques centrales	0
Etablissements	33
Entreprises	146
Clientèle de détail	219
Actions	43
Autres actifs	38
<b>Total des exigences au titre du risque de crédit (1)</b>	<b>479</b>
<b>Total des exigences au titre du risque de marché (2)</b>	<b>0.0</b>
<b>Total des exigences au titre du risque opérationnel (3)</b>	<b>43</b>
<b>EXIGENCES DE FONDS PROPRES (1) + (2) + (3)</b>	<b>522</b>

## 1.9 Organisation et activité du Contrôle interne

### 1.9.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle repose sur 3 niveaux : deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique. Ce dispositif fonctionne en filières, intégrées à l'établissement, animées par trois directions de l'organe central : la Direction des Risques Groupe et la Direction de la Conformité et de la Sécurité Groupe, en charge du contrôle permanent et la direction de l'Inspection Générale Groupe, en charge du contrôle périodique.

Les fonctions de contrôle permanent et périodique, localisées au sein des CEP sont rattachées, dans le cadre des filières de contrôle intégrées par un lien fonctionnel fort, aux directions centrales de contrôle BPCE correspondantes. Ces liens ont été formalisés au travers de chartes couvrant chacune des filières.

Au niveau de l'établissement, le président du directoire définit la structure organisationnelle. Il répartit responsabilités et moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le conseil de surveillance, la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion. L'organisation de la CEP Midi-Pyrénées est conforme aux règlements et chartes définies par BPCE. La responsabilité du contrôle permanent incombe au premier chef aux directions opérationnelles ou fonctionnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et l'audit interne sont assurés par des directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables au sens des articles 7 et 11 du règlement 97-02 modifié sont directement rattachés à l'organe exécutif au sens de l'article 4 du même règlement.

#### 1.9.1.1 *Coordination du contrôle permanent*

Le contrôle permanent hiérarchique dit de niveau 1, premier maillon de contrôle interne est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie.

Le contrôle permanent de niveau 2 au sens de l'article 6-a du règlement 97-02 est assuré par les entités dédiées que sont le Département Conformité et Contrôle Permanent et la Direction des Risques. D'autres fonctions centrales sont également des acteurs du dispositif de contrôle permanent en particulier le Pôle Finance en charge du contrôle comptable, le Département Juridique, la Direction des Services Bancaires et Supports et la Direction des Ressources humaines pour les aspects touchant à la politique de rémunération.

La cohérence et l'efficacité du contrôle permanent sont examinées périodiquement en Comité de coordination du contrôle interne, présidé par le président du directoire : ce comité a vocation à traiter l'ensemble des questions relatives à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de l'établissement, ainsi que les résultats issus des travaux de maîtrise des risques et de contrôle interne et des suites qui leur sont données.

#### 1.9.1.2 *Focus sur la filière Risques*

La Direction des Risques de la CEP Midi-Pyrénées, directement rattachée au Président du Directoire, a vocation à couvrir l'ensemble des risques hors ceux de non-conformité : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels et plan de continuité d'activité.

Elle anime plusieurs comités trimestriels décrits ci-après :

- comité des risques : il examine les sujets relevant du périmètre de la direction des risques. Il est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (gestion des limites, politique de risques, chartes délégataires...)

- Comité des risques de contrepartie : il valide la politique de l'établissement en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques

- Comité watch list : il examine les contreparties ayant des notations défavorables afin d'effectuer un suivi dédié

- Comité des risques opérationnels–plan de continuité des activités : il décide la mise en œuvre de la politique de maîtrise des risques et s'assure de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels. Il suit le niveau de risques, valide et suit les plans d'actions de réduction de leur exposition. Il examine les incidents répertoriés et contrôle le suivi des actions correctrices décidées.

- Comité de Gestion de bilan : Il valide la politique de l'établissement en matière de risques financiers, examine les plafonds internes et les limites de risques, ainsi que les expositions importantes et les indicateurs de risques.

Outre leur président, les comités sont composés des responsables opérationnels concernés, en fonction de la nature du comité, ainsi que des responsables des fonctions de contrôle interne concernés.

La Direction des Risques de la CEP Midi-Pyrénées est l'interlocutrice de la Direction des Risques Groupe. Elle est responsable de la déclinaison des procédures et projets nationaux initiés au niveau de BPCE. Elle s'assure du déploiement au sein de son entité des normes Bâle 2 et suit leur correcte application ; ces normes faisant partie intégrante du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques du groupe.

### 1.9.1.3 Focus sur la filière Conformité

La fonction Conformité assure une fonction de contrôle permanent de second niveau qui, en application de l'article 5 a) du règlement 97-02, est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes de l'établissement aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires, financières et d'assurance, afin :

- de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4p du règlement 97-02 du CRBF, comme « *le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.* »
- de préserver l'image et la réputation de l'établissement et du Groupe auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

La filière Conformité est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filière opérationnelle ou de contrôle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

#### Les principales missions de la fonction Conformité couvrent les domaines suivants :

##### - **La déontologie des marchés financiers et le respect des normes professionnelles**

Ce domaine couvre la déontologie des activités financières, telle que définie par le règlement général de l'AMF ainsi que, de manière plus large, la prévention des conflits d'intérêts, le respect de la primauté des intérêts du client, le respect des règles de place et des normes professionnelles des métiers bancaires et financiers, et enfin les règlements et normes internes en matière de déontologie. Il comprend la responsabilité du contrôle des services d'investissement.

##### - **La Sécurité financière**

Ce domaine couvre la prévention et la surveillance de la délinquance financière, notamment la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et la lutte contre la fraude interne et externe.

- **La Conformité Bancaire**

Ce domaine couvre la conformité avec tous les autres domaines législatifs et réglementaires, bancaires et financiers, la diffusion des normes, la mise en œuvre des processus d'agrément des nouveaux produits conçus et distribués par l'établissement.

- **Le contrôle permanent de conformité**

Ce domaine couvre, en coordination avec la Direction des Risques, la mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, et notamment l'analyse et le pilotage des résultats du contrôle permanent relevant du risque de non-conformité.

Au sein de la CEP Midi- Pyrénées la conformité pilote différents comités par nature de risque, qui permettent de rendre compte à l'organe exécutif.

- **Agrément des nouveaux produits et processus**

Les produits conçus et commercialisés par l'établissement sont préalablement validés par le Directeur de la Conformité qui s'appuie sur une procédure d'analyse des risques et des contrôles, qui fait intervenir l'ensemble des directions impactées.

Lors du lancement de tout nouveau produit ou processus, la fonction Conformité de l'entreprise reporte simultanément à BPCE.

**Comité Conformité et Contrôles Permanents :**

Le comité de conformité a pour objet d'assurer la centralisation, le traitement et la gestion des reportings de contrôles permanents de conformité, y compris les activités « lutte anti blanchiment », ainsi que de décider et suivre les actions correctives destinées à prévenir le renouvellement des incidents de conformité constatés.

Un point systématique sur l'activité de la Lutte Anti-Blanchiment est effectué. Il permet notamment d'informer des dossiers sensibles, sous surveillances, déclarés et de décider des orientations prises pour améliorer l'efficacité du dispositif.

Ses missions recouvrent également la présentation et le suivi de projets réglementaires. Il s'est réuni 5 fois en 2011.

**1.9.2** Présentation du dispositif de contrôle périodique

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 6-b du règlement 97-02 modifié, l'audit interne s'assure de la qualité, de l'efficacité, de la cohérence et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques. Son périmètre d'intervention couvre tous les risques et toutes les activités de l'établissement, y compris celles qui sont externalisées. Il s'étend également, le cas échéant, à ses filiales.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux organes exécutif et délibérant de l'établissement :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;
- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Rattaché au Président du Directoire, l'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. Ses modalités de fonctionnement sont précisées dans une charte d'audit Groupe BPCE.

Le planning prévisionnel des audits est arrêté en accord avec l'Inspection Générale Groupe. Il est approuvé par l'organe exécutif et communiqué au comité d'audit qui a toute latitude pour formuler des recommandations.

A l'issue de ses investigations la mission d'audit émet un pré-rapport qui contient notamment ses recommandations et auquel l'entité doit répondre. Chaque recommandation est hiérarchisée en fonction de son importance. Le rapport définitif intègre la réponse des audités à chaque recommandation ; celle-ci inclut des plans d'action et des engagements sur des dates de mise en œuvre. Ce rapport est transmis, outre les responsables de l'unité auditée, aux dirigeants de l'établissement.

Le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Il met en place des plans d'action adaptés et informe de leur taux d'avancement au moins semestriellement l'Audit Interne. Celui-ci en assure un reporting régulier au comité de coordination du contrôle interne et au comité d'audit.

L'Audit Interne, en vertu de son devoir d'alerte, peut saisir le comité d'audit et des risques en cas de non mise en place des actions correctrices.

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont dévolues, l'inspection générale Groupe mène également de façon périodique des missions de contrôle au sein de l'établissement.

### 1.9.3 Gouvernance

La gouvernance du dispositif de contrôle interne repose sur :

**Le Directoire** qui définit et met en œuvre les organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive et optimale la correcte évaluation et gestion des risques, et dispose d'un pilotage adapté à la situation financière et à la stratégie de la CEP Midi-Pyrénées et du Groupe BPCE. Il est responsable de la maîtrise au quotidien des risques et en répond devant l'organe délibérant. Il définit la tolérance aux risques au travers d'objectifs généraux en matière de surveillance et gestion des risques, dont la pertinence est régulièrement évaluée ; il assure un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies. Il informe régulièrement le Comité d'audit et le conseil de surveillance des éléments essentiels et des principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats de l'établissement.

**Le conseil de surveillance** qui veille conformément au dispositif réglementaire à la maîtrise des principaux risques encourus, approuve les principales limites de risque et évalue le dispositif de contrôle interne. À cette fin, le conseil prend appui sur un comité d'audit.

**Le comité d'audit** qui assiste l'organe délibérant et, dans ce cadre, veille à la qualité de l'information délivrée et plus généralement assure les missions prévues par le règlement 97-02 du 21 février 1997 modifié. Son rôle est ainsi de :

- vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés,
- émettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de l'établissement et examiner leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières,
- examiner l'exposition globale des activités aux risques et donner un avis sur les limites de risques présentées au conseil de surveillance,
- assurer l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques,
- porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, si nécessaire, des actions complémentaires à ce titre,
- examiner les rapports des articles 42 et 43 du règlement 97.02,
- veiller au suivi des conclusions des missions de l'audit interne, de l'inspection générale et des régulateurs et examiner le programme annuel de l'audit.

## 1.10 Gestion des risques

La Direction des Risques Groupe veille à l'efficacité et à l'homogénéité du dispositif de maîtrise des risques et à la cohérence du niveau des risques avec les moyens financiers, humains et systèmes du Groupe BPCE et ses objectifs notamment en termes de rating par les agences de notation.

Sa mission est conduite de manière indépendante à celles des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement notamment en filières sont précisées dans la charte risque groupe approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009. La direction des risques de l'établissement lui est rattachée par un lien fonctionnel fort.

Les principales attributions de la Direction des Risques Groupe sont les suivantes :

- contribuer à l'élaboration de la politique des risques sur base consolidée, instruire le dispositif des plafonds globaux de risques ;
- prendre part au calcul de l'allocation économique des fonds propres, et assurer la conformité de la gestion des portefeuilles avec ce dispositif de limites et d'allocation ;
- accompagner le Directoire dans l'identification des risques émergents, des concentrations et autres développements adverses, ainsi que dans l'élaboration de la stratégie ;
- définir et mettre en œuvre les normes et méthodes permettant, sur base consolidée, la mesure des risques, la tenue de la cartographie des risques, l'approbation de la prise de risques, le contrôle et le reporting des risques, ainsi que la conformité aux textes réglementaires relatifs aux risques, en cohérence avec les principes et règles édictés par la réglementation ;
- évaluer et contrôler le niveau du risque à l'échelle du Groupe.

Au sein de la CEP Midi-Pyrénées, la fonction risques repose sur trois fonctions spécialisées par domaine : les risques de crédit, les risques financiers, les risques opérationnels et plan de continuité des activités.

Par domaine des risques, les missions de la Direction des Risques de la CEP Midi-Pyrénées sont conformes aux règlements, chartes et règles définis par BPCE. A ce titre, elle assure notamment le déploiement du dispositif Bâle2, l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique annuelle des risques et la surveillance permanente des risques. Elle élabore le reporting risques à destination des instances dirigeantes, notamment à destination de l'organe exécutif et du comité d'audit. Elle a également un devoir d'alerte de l'organe exécutif, du comité d'audit et de la filière audit interne en cas d'incident dépassant un seuil significatif au sens de l'article 17 ter du règlement nr 97-02 modifié.

### 1.10.1 Risques de crédit / contrepartie

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante. La filière risque s'assure que toute opération est conforme aux référentiels et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en Watch List des dossiers de qualité dégradée.

#### 1.10.1.1 Organisation du suivi des risques de crédit / contrepartie

Des comités bimensuels de suivi et de maîtrise des risques pour les contreparties relevant de la Banque de détail et mensuels pour la Banque de Développement Régional s'assurent de l'efficacité du suivi par le réseau commercial. L'ordre du jour est fixé selon un calendrier annuel préétabli et peut être ajusté selon les niveaux de risques observés

#### 1.10.1.2 Système de mesure des risques de crédit / contrepartie

La maîtrise des risques de crédit requiert une notation des risques et procédures d'engagement ou de suivi des opérations conformes au titre 2 du règlement nr 97-02 modifié et à l'arrêté ministériel du 20 Février 2007. Dans ce cadre, le système de mesure mis en œuvre s'inscrit dans ses pré-requis. La fonction Risques étant indépendante des filières opérationnelles, elle ne remplit aucune tâche relevant de celles-ci. Ainsi elle ne dispose pas de délégations de crédit.

Les indicateurs de mesure, fixés dans le cadre de la lettre de politique de risque, ont permis une gestion précise de ses risques. Les limites de risques ont été respectées et la charge de risque contenue dans le budget alloué.

La diversification et la non concentration de nos risques ont été managées via le pilotage notamment de l'évolution des vingt plus importants encours par marché. De même, les mesures de couverture de risques par nature de garanties sont satisfaisantes.

#### 1.10.1.3 Technique de réduction des risques

Selon les règles définies par le groupe BPCE, l'établissement s'est doté, en fonction de ses caractéristiques propres de plafonds internes. Ces plafonds ont été différenciés selon la nature des contreparties et leur rating. Ils ont été également élaborés de manière sectorielle. A ce titre, certains secteurs ont été soit mis sous surveillance soit placés hors délégation du réseau commercial.

#### 1.10.1.4 Simulation de crise relative aux risques de crédit

Compte tenu de la qualité de notation du portefeuille, les diverses simulations visant à simuler des crises n'ont pas fait apparaître de risques significatifs. Il en est de même lors d'analyses sectorielles stressées sur des contreparties appartenant à des secteurs d'activité jugés sensibles.

#### 1.10.1.5 Travaux réalisés en 2011

Les travaux réalisés en 2011 ont eu pour objectif de contribuer à un développement commercial maîtrisé. De nombreuses formations ont été mises en œuvre afin de s'assurer de la bonne compréhension des normes. Le système délégataire a été en partie révisé et de nombreux délégataires ont vu leur délégation évoluer, le système étant « intuitu personae ». Enfin les contrôles permanents ont été réalisés conformément à la volumétrie initialement défini.

### 1.10.2 Risques financiers

La fonction spécialisée « risques financiers » est composée des risques de marché et des risques structurels de bilan.

#### 1.10.2.1 Risques de marché

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché. Ils se décomposent en risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de variation de cours.

- Organisation du suivi des risques de marché (dont risque de change) :

Le périmètre concerné porte sur l'ensemble des activités de marché, à savoir les opérations de trésorerie, les activités financières du portefeuille de négociation ainsi que les opérations de placement moyen long terme sur les produits générant des risques de marchés, quel que soit leur classement comptable. Les missions de la Direction des Risques lui permettent d'assurer un contrôle de second niveau des activités financières. La finalité est de vérifier de manière indépendante l'exactitude des positions et les résultats de chacun des compartiments. Elle surveille le risque via notamment des revus périodiques afin de détecter au fil de l'eau des situations dégradées. Elle vérifie également que le processus décisionnel est bien respecté.

- Système de mesure et de limite des risques de marché :

Des procédures de contrôle interne sont effectives et formalisées tant en matière de limites Groupe déclinées par compartiment de gestion qu'en matière de limites internes. Ce dispositif est revu à minima annuellement lors de la rédaction de la lettre de politique risques. Ces limites sont fonction de la capacité bénéficiaire de l'établissement et de ses fonds propres. Par ailleurs les limites internes complètent ce dispositif afin de pouvoir faire face à une risque de contrepartie sur une ou plusieurs valeurs et/ou sur un secteur déterminé

- Simulation de crise relative aux risques de marché :

Depuis 2009, la Direction des Risques Groupe s'est attachée à définir et mettre en œuvre des stress scenarii, en collaboration avec les diverses entités du groupe. L'établissement dispose de données relatives aux stress-scenarii qui le concernent : 6 stress « scenarii globaux hypothétiques » et 11 stress « scenarii historiques » ont été définis en central et sont calculés à fréquence hebdomadaire

- Travaux réalisés en 2011 :

La tenue d'un comité de trésorerie hebdomadaire permet une gestion précise de nos positions et un suivi permanent de nos limites. Le dispositif relatif aux risque de marchés a été actualisé compte tenu notamment de l'évolution des normes BPCE.

#### 1.10.2.2 *Risque de taux d'intérêt global*

- Organisation du suivi des risques de taux d'intérêt global : Le risque de taux d'intérêt global se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises au risques de marché. La fonction Risques Financiers assure le contrôle de second niveau de ces risques. Ces contrôles sont formalisés par un reporting trimestriel.

- Système de mesure et de limite des risques de taux d'intérêt global :

La CEP Midi-Pyrénées est autonome dans sa gestion de bilan dans le cadre normalisé du Référentiel Gap Groupe. Ainsi les établissements du Groupe BPCE partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques. Les limites suivies en interne sont conformes à celles figurant dans le référentiel Risque Groupe.

- Travaux réalisés en 2011 :

L'année a été marquée par une actualisation des normes Groupe et répercutée de fait dans nos procédures internes.

#### 1.10.2.3 *Risque de liquidité*

- Organisation du suivi des risques de liquidité :

Le risque de liquidité se définit comme le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer tout ou compenser une position en raison de la situation du marché. Il est associé à l'incapacité pour une société de transformer ses avoirs illiquides en avoirs liquides. Le risque de règlement est également attaché au risque de liquidité. L'organisation du suivi est identique dans ses principes au suivi des risques de taux d'intérêt global. Il convient de noter que ce suivi est également fait de manière hebdomadaire par la tenue d'un comité de trésorerie.

- Système de mesure et de limite des risques de liquidité :

Il est identique dans ces principes au suivi du risque de taux d'intérêt global

- Travaux réalisés en 2011 :

L'année 2011 et plus particulièrement le second semestre a permis de continuer à gérer avec maîtrise le risque de liquidité, via plusieurs actions et plus particulièrement une optimisation de notre collatéral ainsi que des cessions dans notre portefeuille obligataire notamment.

#### 1.10.3 Information financière spécifique (FSF : titrisation, CDO, RMBS, LBO...)

La CEP Midi-Pyrénées n'est pas concernée par la communication de ce type d'informations.



#### 1.10.4 Risques opérationnels

La charte Risques Groupe définit les risques opérationnels comme les risques de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable aux procédures, aux personnels, aux systèmes internes, à des événements extérieurs. La définition exclut les seuls risques stratégiques.

##### 1.10.4.1 Organisation du suivi des risques opérationnels

La fonction risques opérationnels de l'établissement, par son action et organisation contribue à la performance financière et la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable, efficace au sein de l'établissement.

Le responsable Risques opérationnels de l'établissement dispose de son propre réseau de correspondants dans les directions métiers.

L'outil de gestion ORIS permet d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction Risques Groupe et collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels. Il permet également l'identification et l'évaluation au fil de l'eau des risques, la collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte, la mise à jour des cotations des risques dans la cartographie et le suivi des plans d'actions. La CEP Midi-Pyrénées dispose via cet outil d'éléments de reporting et d'un tableau de bord, généré trimestriellement sur la base des données collectées.

##### 1.10.4.2 Système de mesure des risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur une cartographie des risques, une base d'incidents, des indicateurs de risques (KRI) – Des plans d'actions sont formalisés dès lors que des zones de risques apparaissent.

##### 1.10.4.3 Travaux réalisés en 2011

L'année 2011 a été consacrée d'une part à préparer la migration pour l'année 2012 sur un nouvel outil Groupe et d'autre part à renforcer les axes réalisés en 2011. La cartographie a été actualisée et tous les plans d'actions prévus ont été réalisés.

#### 1.10.5 Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges

Du fait de l'activité, les risques juridiques encourus sont à distinguer en fonction :

- des enjeux et des contraintes liés à la législation et à la réglementation spécifiques à l'exercice de l'activité bancaire du fait, par exemple, de l'existence d'une réglementation sectorielle, de la recherche du bénéfice d'un statut fiscal particulier, d'obligations professionnelles ou de règles déontologiques pouvant notamment conduire à une perte d'agrément ou à une sanction d'une autorité administrative ou de tutelle ;
- des risques avérés et consécutifs au non respect d'engagements contractuels quelle que soit la qualité de la contrepartie (clients, fournisseurs, salariés, sociétés liées, établissements financiers, partenaires, etc.) et quelle que soit la partie défaillante ou supposée comme telle.

Un dossier contentieux est susceptible de générer des conséquences juridiques (directes ou indirectes) et d'image. Dans ce dossier la CEP Midi-Pyrénées a accordé des garanties d'achèvement sur des programmes immobiliers dans l'Ariège. Du fait de l'arrêt des chantiers, la CEP Midi-Pyrénées est assignée, selon les chantiers, en exécution de la GFA et/ou en responsabilité civile.

A l'exception du litige mentionné ci-dessus, il n'existe actuellement aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la CEP a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la CEP Midi-Pyrénées et/ou du groupe.

Par ailleurs, la société n'a subi aucune sanction administrative ou judiciaire pour non respect des lois ou règlements, y compris au regard du principe de non-conformité, que cette sanction soit de nature financière ou non.

#### 1.10.6 Risques de non-conformité

La fonction Conformité participe au contrôle permanent. Elle est organisée en « filière », entendue comme l'ensemble des fonctions Conformité telles que définies dans la Charte Conformité du Groupe BPCE et disposant de moyens dédiés.

La filière Conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACP de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DDPP (ex DGCCRF).

Enfin, en tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la filière Conformité entretient des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes. L'organisation et le fonctionnement de la fonction conformité au sein de la CEP Midi-Pyrénées sont conformes aux règlements, règles et chartes définies par BPCE.

##### 1.10.6.1 Sécurité financière (*Lutte Anti Blanchiment, Lutte contre le Financement du Terrorisme, lutte contre la fraude*)

#### **Les principales évolutions de l'année 2011 :**

Le plan d'actions Groupe BPCE déterminé après la transposition de la Troisième Directive européenne en droit français s'est prolongé en 2011 au sein de la CEP Midi-Pyrénées.

- Les procédures ont été revues au dernier trimestre 2011,
- L'approche par les risques commune à tous les établissements du groupe de banque de détail (GCE, GBP, CFF, Palatine, BPCE IOM) a été pilotée par BPCE et a fait l'objet d'un cahier des charges en juillet 2010 ;
- La mise en place, dans les outils de profilage existants, de seuils différenciés d'analyse des opérations en fonction du « score » des clients (« score VOR » issu de la classification des risques Lutte Contre le Blanchiment-Financement du Terrorisme calculé depuis fin 2010), est effective pour le réseau des Caisses d'Epargne. \*

#### **Les principes d'organisation en CEP Midi-Pyrénées :**

Le Service de Lutte Anti-Blanchiment (SLAB) est devenue Service Sécurité Financière depuis le rattachement de la détection et du traitement de la fraude (interne, externe) en 2010.

Il est rattaché au Département de la Conformité.

#### **Contrôle Permanent de 2ème niveau sur les services et filiales :**

Le plan de contrôle a permis notamment sur 2011 la poursuite des contrôles exercés par le Service Sécurité Financière sur les entités impliquées dans la lutte anti blanchiment, et notamment au sein des services Compensation, International, Echanges et Encaisses ainsi qu'au sein des filiales Capitole Finance et Midi Capital.

Il faut également noter l'augmentation sensible de l'échantillon de contrôle qualitatif concernant les alertes traitées par le réseau de proximité. Celui-ci atteint 3% des opérations et permet d'avoir une vision précise de la qualité de la mise en œuvre des outils de détections des opérations de blanchiment.

### 1.10.6.2 Conformité bancaire

#### **Activité de validation des mises en marché de nouveau produit (procédure d'agrément)**

Une procédure de validation des nouveaux produits et services bancaires et financiers destinés à la clientèle des deux réseaux a été mise en place par BPCE en septembre 2010. Elle faisait suite, en harmonisant, aux procédures existant depuis plusieurs années dans les groupes BP et CE avant la fusion de leurs organes centraux.

Cette procédure vise en particulier à assurer une maîtrise satisfaisante des risques liés à la commercialisation des produits auprès de la clientèle par la prise en compte, tant dans les documents promotionnels que dans l'acte de vente des produits, des diverses exigences réglementaires en la matière.

Elle mobilise les différentes expertises existant à BPCE (notamment Juridique, Finances, Risques, Systèmes d'information, Conformité) dont les contributions, réunies dans le cadre du Comité d'Etude et de Validation des Nouveaux Produits Groupe (CEVANOP), permettent de valider chaque nouveau produit avant sa mise en marché par les établissements.

Un dispositif analogue s'applique également aux processus de vente, notamment de vente à distance, ainsi qu'aux supports commerciaux utilisés de manière courante vis-à-vis de la clientèle.

*Au niveau local, les mises en marché de nouveaux produits sont régies par une procédure d'approbation préalable systématique de la conformité.*

Cette procédure s'applique également dans le cadre d'une demande de modification d'un produit, service ou offre de crédit spécifique.

Le dispositif est fondé sur l'existence d'un dossier préparatoire créé par la Direction propriétaire du produit/service/offre de crédit spécifique à lancer qui fait l'objet d'une analyse des impacts risques par l'ensemble des Directions concernées avant d'être validé ou non par le Département Conformité et Contrôles Permanents. Par ailleurs, la mise en circuit d'un nouveau produit/service/offre de crédit spécifique est conditionnée à la définition préalable des conditions tarifaires déterminées en Comité de Tarification.

#### **Amélioration de l'encadrement et de la mise en conformité des Prestations Essentielles Externalisées (PEE) :**

25 contrats de Prestations Essentielles Externalisées ont été recensés au 31/12/2011 en CEP Midi-Pyrénées couvrant principalement les domaines suivants :

- Transport de fonds et autres valeurs,
- Stockage et archivage,
- Gestion caisse centrale,
- Banque à distance,
- Chèques,
- Traitements administratifs des opérations bancaires réalisées.

Les travaux de mise en conformité des Prestations Essentielles Externalisées menés sur le fondement des normes BPCE permettent de satisfaire aux obligations réglementaires afférentes à la contractualisation des prestations.

La mise en œuvre de plan de progrès avec les prestataires permet, le cas échéant, de contractualiser les prestations en couvrant la majeure partie des engagements, les attentes non couvertes étant livrées selon un planning défini entre les parties.

D'une manière générale, la mise sous contrôle des prestations essentielles externalisées dans le Groupe BPCE tient compte :

- de l'appartenance ou non du prestataire au Groupe,
- de l'utilisation des services du prestataire par plusieurs entités du Groupe.

**Dispositif de contrôle des prestataires :**

Le contrôle des prestations essentielles externalisées communes à plusieurs établissements est assuré, soit par BPCE pour le compte des établissements qui lui sont affiliés, soit de façon conjointe par les établissements qui y ont recours.

Le dispositif de contrôle de chaque prestataire essentiel est adapté en fonction de son appartenance ou non au Groupe, du nombre d'établissements du Groupe qui font appel à ce prestataire et des risques pouvant être potentiellement générés par l'activité externalisée. Lorsque l'exécution d'une activité essentielle est confiée à un autre établissement de crédit, le dispositif de contrôle prend en compte les mesures effectivement prises, le cas échéant de concert, par le prestataire pour se conformer aux dispositions réglementaires et contractuelles.

Le dispositif de contrôle est décrit dans une annexe spécifique attachée à chaque contrat.

**Mise en œuvre du projet « DRC » (Dossier Réglementaire Client) :**

Le projet national visant à fiabiliser les dossiers de connaissance du client tant sur les flux de nouveaux clients que sur une liste de clients prioritaire s'est concrétisé en 2011.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les évolutions prévues liées à la 3ème directive européenne en matière de lutte anti blanchiment.

**1.10.6.3 Conformité financière (RCSI) – Déontologie**

**Dispositif d'encadrement de la distribution des valeurs mobilières comportant un risque de perte en capital :**

Le dispositif de contrôle spécifique mis en place en 2009 concernant la distribution de produits financiers type « valeur mobilière » (produits Emprunts obligataires, FIP) s'est poursuivi et même élargi (distribution Parts sociales) sur 2011.

Il prévoit l'utilisation d'une procédure de dérogation à 2 niveau (hiérarchique et Conformité) en fonction du niveau de risque apprécié avec des critères de liquidités, équilibre du patrimoine financier et âge des clients.

Le respect de ces règles dérogatoires a été intégré dans le contrôle permanent de 2ème niveau du Département Conformité.

**Le Dispositif de contrôle permanent RCSI :**

Les contrôles permanents du RCSI ont intégré en juin 2010 le dispositif global du pilotage du contrôle permanent (outil PILCOP). Cette intégration a permis de revoir en profondeur le plan de contrôles pour cette fonction et d'identifier des points d'amélioration, base des plans d'actions 2011 et 2012.

**1.10.6.4 Conformité Assurances**

Le pôle Conformité Assurances de la Direction Conformité Sécurité Groupe est chargé de veiller au suivi de l'immatriculation des établissements du Groupe en qualité d'intermédiaires en assurance et rappelle les conditions d'inscription annuelle à l'ORIAS ainsi que les conditions d'honorabilité et de capacité professionnelle pour les établissements à mettre en place pour éviter les sanctions en cas de contrôle.

La Conformité Assurances est d'autre part chargé de veiller à la bonne commercialisation des produits d'assurances (participation aux comités de mises en marché, transpositions de la réglementation dans les systèmes d'information et des Recommandations de l'ACP dans les pratiques commerciales, contrôle des processus de vente et formation des collaborateurs, validation

des documents à destination des commerciaux et des publicités à destination des clients, vérification de la déontologie professionnelle).

En 2011, a été développé un outil "Nouveau Devoir de Conseil". Cet outil permet à la fois d'être conforme avec les exigences de l'ordonnance du 30 janvier 2009, et de déterminer le profil du client sur une même base (Questionnaire Connaissance Client).

Le pôle Conformité Assurances participe aux évolutions successives du devoir de conseil concernant notamment les versements libres et arbitrages sur des produits plus risqués que le profil du client.

**Emprunt BPCE en Assurances :**

Suite à la Recommandation de l'ACP du 6 mai 2011 concernant "la commercialisation de contrats d'assurance vie en unités de compte constituées de titres de créance émis par une entité liée financièrement à l'organisme d'assurance", le processus de commercialisation de l'emprunt BPCE avec les assureurs, la Direction financière et le Développement a été revu :

- Un expert indépendant a été mandaté, chargé de la valorisation des titres.
- Un paragraphe intitulé "conflit d'intérêts potentiel" a été intégré dans la fiche d'information Assurance Vie.
- Les documents d'information client relatifs aux risques et à la durée de détention ont été réécrits.

**Produits complexes :**

Suite à la Recommandation de l'ACP (et à la Position de l'AMF) du 15 octobre 2010 concernant les produits complexes, la commercialisation de ces instruments financiers a été temporairement suspendue dans l'attente de la mise en place d'un dispositif adéquat.

**Contrat d'assurance obsèques :**

Suite à la Recommandation de l'ACP du 15 juin 2011, l'avis de conseil a été modifié pour intégrer les deux mentions exigées (le capital peut être insuffisant et utilisé à des fins étrangères au financement des obsèques). De même les publicités intègrent désormais une information sur ces deux points d'attention.

*1.10.6.5 Risques de non-conformité sociale et environnementale*

Le Groupe s'assure de la bonne prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans l'activité bancaire afin d'en minimiser les risques de non-conformité ou de réputation. Ces risques sont analysés et suivis par la Direction développement durable de BPCE, en lien avec la Direction des Risques de BPCE. Un chantier sera lancé en 2012 pour améliorer la prise en compte de ces risques.

*1.10.7 Gestion de la continuité d'activité*

*1.10.7.1 Dispositif en place*

La Direction Sécurité et Continuité d'Activité Groupe (DSCA-G) définit, met en œuvre et fait évoluer en tant que de besoin la politique de Continuité d'Activité Groupe. Dans ce cadre, la DSCA-G a mis en place une instance plénière nationale à vocation informative et consultative, ainsi qu'une instance de coordination opérationnelle et de consultation des entreprises, le Comité Filière Continuité d'Activité Groupe (CFCA-G), en charge de la validation des options d'action.

Le plan de continuité d'activité de la CEP Midi-Pyrénées s'appuie sur le cadre de référence documentaire des « Bonnes pratiques de continuité d'activité Groupe ». La fonction de RPCA est assurée par le Directeur du Département risques opérationnels et financiers, rattaché au Directeur des Risques. Il est secondé par l'analyste risques opérationnels et PCA.

### 1.10.7.2 Travaux menés en 2011

En 2011, la CEP Midi-Pyrénées a changé géographiquement son site de repli. Elle dispose aujourd'hui d'un site de repli qui répond aux préconisations de la Charte de Continuité d'Activité Groupe. L'annuaire de crise a été actualisé. L'ensemble des plans d'actions prévus et décrits dans la lettre annuelle de politique risques ont été réalisés.

### 1.10.8 Gestion des risques environnementaux

L'évaluation des risques environnementaux et sociaux de notre entité s'effectue dans le cadre des procédures normales d'audit et de contrôle de conformité.

## 1.11 Événements postérieurs à la clôture et perspectives

### 1.11.1 Les événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

### 1.11.2 Les perspectives et évolutions prévisibles

#### Prévisions pour 2012 : une récession modérée et temporaire

L'hypothèse d'une amélioration rapide de la gouvernance européenne est essentielle pour réduire l'incertitude, redonner de la confiance aux investisseurs et limiter la période d'attentisme en 2012. Cependant, même en cas de maintien de l'intégrité de la zone euro, les perspectives économiques sont entourées de fortes incertitudes. De plus, le mouvement de désendettement à la fois privé et public, amorcé en 2009, devrait continuer de peser relativement longtemps sur la croissance. Il est désormais devenu très probable que le PIB français connaisse une contraction au moins faible en 2012. Tout dépendra de l'impact sur l'activité du processus d'assainissement budgétaire supplémentaire, de l'ampleur du ralentissement du crédit et de la résilience de l'investissement des entreprises, face à un taux de marge historiquement bas et à la dégradation des débouchés, tant intérieurs qu'extérieurs.

#### Un Groupe BPCE résolument engagé dans la poursuite de ses objectifs stratégiques

Dans ce contexte, le Groupe reste mobilisé sur ses objectifs définis dans son plan stratégique *Ensemble 2010-2013*, notamment :

- L'amélioration de son ratio de solvabilité : le Groupe, comme les autres établissements bancaires, doit désormais renforcer ses fonds propres afin d'atteindre les objectifs fixés par les autorités européennes en matière de solvabilité dès le 30 juin 2012, permettant ainsi de converger vers les exigences réglementaires Bâle 3 ;
- La poursuite des actions commerciales ambitieuses et innovantes des réseaux centrées sur les clients :
  - o dans le cadre de la conquête et de l'accompagnement dans la durée des clients pour les Banques Populaires ;
  - o dans le cadre de « client au cœur » pour les Caisses d'Épargne,
- Le renforcement des synergies entre Natixis et les réseaux.

**Au niveau régional**, portée par la compétitivité de son industrie aéronautique qui a affiché un nouveau record de commandes au titre de 2011, la région Midi-Pyrénées pourrait conserver un taux de croissance positif dans un contexte économique restant difficile notamment pour le bâtiment et les autres secteurs industriels. Cette croissance bénéficiera en premier lieu à l'agglomération toulousaine.

#### Activité commerciale de la CEP Midi-Pyrénées

#### Activité de la banque de détail (marché des particuliers et professionnels)

- *La collecte*

Dans un contexte économique incertain au plan national, les clients de la CEP Midi-Pyrénées continueront probablement à rechercher en 2012 la sécurité pour leur épargne. Le relèvement du taux de prélèvement de la CSG provoquera une baisse du rendement net de la plupart des produits d'épargne.

Les livrets devraient continuer à bénéficier de la faveur des clients ainsi que tous les produits court et moyen terme, avec des taux fixes et une garantie du capital (comptes à terme, Plan Epargne Logement, Emprunts Ecureuil). Ces excédents viendront principalement renforcer les ressources bilantielles de la CEP Midi-Pyrénées et pourront ainsi être utilisés pour financer les crédits à la clientèle.

Les supports de placement plus actifs, comme les OPCVM, seront réservés à une clientèle plus avertie, prête à prendre un peu plus de risque sur le moyen terme.

Malgré des taux de rendement en baisse, l'assurance vie devrait continuer à trouver les faveurs auprès des clients du fait du maintien des avantages fiscaux liés à la transmission.

- *Le crédit*

Les Pouvoirs publics ont modifié en début d'année 2012 les dispositifs d'aide à l'investissement dans l'immobilier : suppression de la réduction des intérêts d'emprunt et modification des critères d'octroi du Prêt à Taux Zéro toujours réservé aux primo-accédants mais limité aux projets réalisés dans le neuf. Globalement, le marché pourrait se ralentir malgré une relative stabilité des taux, et une légère baisse des prix sur l'ancien. La CEP Midi-Pyrénées devrait connaître une nouvelle progression de ses encours grâce notamment à l'animation et la densification de son réseau de prescripteurs.

Le crédit à la consommation est directement lié à la confiance « économique » des Français. Les incertitudes sur l'emploi, l'augmentation du taux de la TVA et l'inflation du prix des matières premières risquent de peser sur la demande de crédits à la consommation.

Malgré ce contexte, la CEP Midi-Pyrénées a l'ambition, grâce à la proactivité de sa force commerciale, de maintenir une dynamique de ses activités de crédits afin de continuer à gagner en 2012 des parts de marchés tant auprès des ménages que des professionnels.

- *La banque au quotidien*

La CEP Midi-Pyrénées se fixe en 2012 sur la Banque de Détail deux objectifs essentiels en matière de bancarisation : être la banque de la Famille et redevenir celle des Jeunes. Des offres commerciales appropriées seront mises en avant auprès de ces clientèles tandis que les produits d'assurance non-vie, comme les assurances IARD et la prévoyance, constitueront des leviers forts de fidélisation. Répondre de façon juste et adaptées aux attentes de ses clients, renforcer leur satisfaction et leur confiance permettront à la CEP Midi-Pyrénées d'être encore un peu plus le banquier de ses clients au quotidien.

## **Activité de la banque de développement régional**

La BDR continuera à développer la stratégie qu'elle a engagée ces dernières années en tenant compte de la conjoncture économique et de l'évolution du contexte réglementaire qui pèse sur l'activité des banques. Très concrètement, cette stratégie sera notamment adaptée pour maîtriser la gestion de nos risques de contrepartie tout en restant autant que possible auprès de nos clients.

- *Promotion immobilière*

La stratégie sur le marché de la promotion immobilière visera à accompagner nos clients et à bien maîtriser les risques des opérations financées.

- *Entreprises*

Dans un contexte économique qui se tend même s'il reste plus favorable dans la région Midi-Pyrénées que dans le reste du pays, la CEP Midi-Pyrénées continuera à accompagner ses clients en 2012 et poursuivra des objectifs de développement très ciblés sur la domiciliation des flux, les crédits de mobilisation à court terme et l'international.

- *Économie sociale*

L'attention portée au marché de l'économie sociale reste au premier plan pour la CEP Midi-Pyrénées, bien que l'attrition des subventions rende ce secteur plus fragile et donc plus risqué. Notre établissement maintiendra ses actions d'intérêt général et de solidarité à l'égard de ce secteur par le biais de son

programme « Ecureuil Solidarité » qui lui permet d'accorder en 2012 des dons à hauteur d'environ 1 million d'euros.

• *Secteur public*

Avec une part de marché très significative, la CEP Midi-Pyrénées apportera en 2012 son soutien au financement de l'investissement des collectivités locales en tenant compte toutefois des contraintes de liquidité qui pèsent sur tous les Etablissements de crédit.

• *Logement social et économie mixte*

Leader du financement privé au service du logement social, la CEP Midi-Pyrénées souhaite rester en 2012 l'acteur majeur de ce marché. Elle apportera son soutien à ce secteur d'activité en continuant à financer les nombreux programmes de logements sociaux prévus sur notre Région.

### **Projets de la CEP Midi-Pyrénées**

Dans le cadre de son plan stratégique 2010/2013, la CEP Midi-Pyrénées a lancé d'importants projets en 2011 :

- actualisation du maillage du réseau,
- activation de la clientèle, avec une reconstitution des portefeuilles,
- gestion privée, avec une nouvelle organisation et des moyens accrus,
- économie sociale, avec une structure dédiée aux personnes protégées,
- crédit immobilier, avec création d'un middle-office facilitant l'instruction des dossiers complexes,
- qualité de l'accueil, avec la mise en place d'une messagerie client sécurisée,
- professionnels, avec création d'un support technico-commercial et des postes de gestionnaire de clientèle supplémentaires.

L'ensemble de ces projets seront poursuivis en 2012.

La CEP Midi-Pyrénées continuera également les travaux d'analyse et d'adaptation des processus majeurs avec un double objectif :

- Améliorer leur qualité et leur performance, pour une plus grande satisfaction des clients et le développement du fonds de commerce : successions, IARD, EDI, monétique, crédit court terme ;
- Accroître leur efficacité pour réduire les charges.

### **Résultats**

Concilier le développement commercial, l'amélioration de la satisfaction de nos clients et une gestion budgétaire stricte constitue l'équation difficile et ambitieuse de l'année 2012.

Sur la base des objectifs des plans d'action métier banque de détail (BDD) et banque de développement régional (BDR), le produit net bancaire (PNB) devrait apparaître en léger repli par rapport à l'an passé pour atteindre 314 M€ (pour 317,2 M€ en 2011). Cette prévision, qui s'inscrit dans le cadre d'un environnement économique et financier empreint d'incertitudes, intègre également une nouvelle diminution du taux de commissionnement sur livret A (passant de 0,66 % en moyenne l'an passé à 0,53% en 2012).

Les charges d'exploitation devraient s'afficher en légère augmentation, très proches toutefois de celles inscrites sur le Business Plan du Projet Stratégique, ceci grâce à une gestion stricte des dépenses courantes et à la continuation des actions d'optimisation des coûts. Dans ces conditions, le résultat brut d'exploitation (RBE) pourrait ressortir à un niveau voisin de 98 M€.

La maîtrise du risque restera un enjeu capital en 2012. Dans l'hypothèse où le coût du risque et les dépréciations d'actifs resteraient contenus, le résultat net pourrait être proche de 55 M€.



## 1.12 Eléments complémentaires

### 1.12.1 Activités et résultats des principales filiales

#### Capitole Finance-Tofinso

➤ Contexte, faits marquants et changement de méthodes comptables

Durant l'exercice, Capitole Finance-Tofinso a procédé à :

- une réduction du capital de 32,3 M€ à 19,4 M€ par incorporation du report à nouveau déficitaire (12,9 M€) ;
- une augmentation de capital de 12,9 M€ dont 9,2 M€ par incorporation de créances.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a diligenté une mission en 2011 au sein de Capitole Finance. L'ACP a formulé des demandes au sujet des résultats prévisionnels et de la mise en œuvre du dispositif de maîtrise des risques et la lutte anti blanchiment. Des actions sont mises en œuvre pour répondre aux demandes.

➤ Activité de la société

Capitole Finance-Tofinso est un établissement de crédit spécialisé qui développe deux activités :

- Le crédit-bail mobilier qui porte les encours de crédit bail mobilier et de location financière auprès des particuliers, des professionnels et des PME-PMI. Trois lignes de produit sont commercialisées :
  - Lizequip : financement en crédit bail mobilier ou location financière des équipements professionnels auprès des personnes morales,
  - Lizauto : location avec option d'achat de véhicules automobiles aux particuliers,
  - Lizmer : location avec option d'achat de bateaux aux particuliers.

- L'activité de crédit à la consommation/crédit affecté qui commercialise et porte les encours de crédits auprès des particuliers.

#### • Production

En 2011, Capitole Finance-Tofinso a accéléré son développement en recentrant ses activités sur son métier de base, le crédit bail mobilier. Dans un contexte de fluctuations importantes des conditions de refinancements (taux/spreads) et de nouvelle crise de liquidité fin 2011, Capitole Finance-Tofinso a augmenté sa production de 49% mais en dégageant des marges moindres que prévues, à l'exception notable et récurrente de Lizauto. La production de crédit à la consommation a été complètement stoppée, conformément aux décisions de 2010, seule une activité de crédit affecté (bateau ou automobile) subsiste en complément des partenariats en LOA instaurés sur ces marchés.

Production (en millions d'euros)	2010	2011	Variation
Crédit-bail mobilier (yc Lizauto)	189	283	+49 %
Crédit à la consommation	6	1	ns
Crédit affecté auto-bateau	11	4	-61%
<b>Total</b>	<b>206</b>	<b>288</b>	<b>+40%</b>

#### • Encours

Les encours sont en augmentation, toutes activités confondues, de 23% en 2011, contre 10% en 2010.

Encours (en millions d'euros)	2010	2011	Variation
Crédit-bail mobilier (yc Lizauto)	376	499	+33%
Crédit à la consommation / affecté auto-bateau	63	40	-37%
<b>Total</b>	<b>439</b>	<b>539</b>	<b>+23%</b>

➤ Résultats

Les principaux soldes intermédiaires de gestion (1), extraits de la comptabilité analytique, se présentent ainsi par activité à fin 2011 :

Résultats par activité (en millions d'euros)	2010 Capitole Finance cumul	2011 Crédit	2011 Crédit-bail mobilier	2011 Capitole Finance cumul
Produit net bancaire (2)	10,9	1,7	11,4	13,1
Charges d'exploitation (2)	- 10,9	- 1,2	- 10,1	- 11,3
Résultat brut d'exploitation	- 0,0	0,5	1,2	1,7
<b>Résultat</b>	<b>- 0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>

(1) SIG financiers après retraitement des provisions sur les titres et comptes courants de la filiale consolidée ALT et des provisions pour perte à terminaison.

(2) les commissions d'apporteurs d'affaires sont intégrées aux charges d'exploitation sur cette présentation.

- Le produit net bancaire s'élève à 13,1 M€ (contre 10,9 M€ en 2010). Cette dernière évolution se décompose de la façon suivante :
  - la marge dégagée sur l'activité crédit-bail mobilier progresse très fortement (+ 2,6 M€ soit + 42 %),
  - la marge d'intérêt de l'activité crédit régresse logiquement (- 0,4 M€), conséquence de la baisse des encours liée à l'arrêt de production récurrente.
- Les charges d'exploitation, retraitées des commissions d'apport sont maîtrisées au regard de la forte croissance de production en volume (+ 3,7 % en 2011 pour une croissance de production de 40 %).
- Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1,7 M€ contre 0,0 M€ en 2010.

Après prise en compte du coût du risque, limité à – 0,7 M€, le résultat net financier s'élève à 0,8 M€

### Écureuil Service

➤ Activité de la société

Écureuil Service est une société commerciale exerçant des activités de location simple et de location financière sans option d'achat. Sa clientèle est constituée de PME/PMI et de professionnels.

Sur l'année 2011, la production s'est limitée, comme en 2010, aux renouvellements de lignes avec le partenaire Econocom.

➤ Résultats

La marge dégagée est négative sur la période après impact financier de litiges issus des partenariats passés avec une société. Cet impact, ponctuel, associé à la baisse tendancielle du PNB conduisent à un résultat net, hors IS, de – 0,6 M€ contre +0,6 M€ en 2010.

### Auto Location Toulouse

➤ Activité de la société

Auto Location Toulouse exerce une fonction de centrale d'achat (commercialisation des véhicules financés en Lizauto) auprès des constructeurs automobiles pour le compte de Capitole Finance-Tofinso. Son activité principale est l'achat et la vente de véhicules neufs. Elle porte par ailleurs la flotte de véhicules de fonction qu'elle loue à Capitole Finance.

➤ Résultats

Le chiffre d'affaires de la société diminue et s'élève à 5,8 M€ en 2011 contre 8,7 M€ en 2010.

Le résultat avant IS, bien qu'en redressement, reste déficitaire (- 0,15 M€ en 2011 contre -0,3 M€ en 2010).

## Midi Foncière

### ➤ Contexte et faits marquants

La société Midi Foncière est consolidée au sein du Groupe CEP Midi-Pyrénées depuis l'exercice 2009. Sur les 53 sociétés détenues par la SA Midi Foncière, 42 sont incluses dans le périmètre de consolidation. L'immeuble à usage de bureaux et d'activité détenu par la SCI Claude Marie ayant été cédé, il a été procédé à la liquidation de cette société le 17 octobre 2011.

### ➤ Activité de la société

Midi Foncière a poursuivi sa stratégie d'investissement et de prise de participations dans sept nouvelles sociétés dont trois ont intégré le périmètre de consolidation.

Au cours de l'exercice 2011, la SA Midi Foncière a acquis, en partenariat avec la SAS Midi Foncière 2, un immeuble de bureaux à Grenoble.

La société a reçu livraison de deux immeubles de bureaux à Toulouse et Bayonne, d'une résidence de services à Bordeaux, d'une résidence hôtelière à Toulouse (Cancéropôle) et de surfaces commerciales à Toulouse.

Enfin, au cours de l'exercice, la société a cédé :

- 1 propriété bâtie
- 2 immeubles à usage de bureaux et d'activité sur Toulouse-Labège,

Globalement, sur 2011, les actifs se sont accrus de plus de 16 % passant de 153 M€ à 178 M€.

### ➤ Résultats

Les principaux soldes intermédiaires de gestion (SIG consolidés de Midi Foncière et des SCI associées) se présentent ainsi fin 2011 :

Résultats (en millions d'euros)	2010	2011	Variation
Chiffre d'affaires	46,5	90,2	NC
Intérêts et charges d'exploitation	-39,2	-82,5	NC
Dotations aux amortissements	-5,1	-5,4	+5%
Résultat brut d'exploitation	2,2	2,2	+3%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1,3</b>	<b>-0,6</b>	NS

Retraité de l'activité de promotion immobilière de la société Saint Exupéry, le chiffre d'affaires diminue de 43 % entre 2010 et 2011 avec :

- une stabilité des loyers,
- des produits de cession se limitant à 0,7 M€ contre 9,2 M€ en 2010.

Hors données de la SAS Saint Exupéry Montaudran, les intérêts et charges d'exploitation ont évolué de près de 18 % en raison notamment de l'accroissement des encours d'emprunts et du renchérissement des taux variables sur la période, ainsi que par la comptabilisation de charges exceptionnelles.

Le résultat net part du groupe ressort à -0,6 M€, l'activité promotion permettant de compenser à hauteur de 2,8 M€ le déficit constaté sur l'activité foncière.

Enfin, après retraitement des amortissements, la SA Midi Foncière dégage un cash flow de 4,8 M€ en diminution de 26 % par rapport à l'exercice précédent.

### **Tofinso Investissement**

➤ **Activité de la société**

Tofinso Investissement a poursuivi en 2011 sa politique de gestion des participations en recherchant activement les opportunités de cession. Deux lignes de titres ont ainsi été cédées durant l'exercice.

➤ **Provisions et estimation du portefeuille**

La valeur du portefeuille est estimée à 1 174 K€ pour une valeur nette comptable de 1 142 K€ soit une plus-value potentielle globale de 32 K€ sur la valeur nette comptable.

➤ **Résultats**

Le résultat IFRS sur opérations de cession ressort à 169 K€.

Les revenus sur valeurs mobilières de placement et les intérêts de comptes courants bonifient ce résultat de 84 K€.

Les frais généraux qui s'élèvent à 85 K€ sont constitués pour 67 K€ par la commission de gestion versée à Midi Capital.

Au total, le résultat IFRS 2011 ressort en profit de 159 K€ (pour un bénéfice de 35 K€ l'an passé).

### **Sorepar**

➤ **Activité de la société**

La Sorepar est une société spécialisée dans la prise et la gestion de participations. Elle est détenue à 100 % par la CEP Midi-Pyrénées.

Durant l'année 2011, la Sorepar a procédé à une réduction de capital de 10,4 M€ pour apurement du report à nouveau débiteur portant le capital social à 6,9 M€.

La société a cédé sa filiale de location de véhicules GCE Car Lease en avril dernier à l'entité nationale **Natixis Lease**.

En septembre 2011, la Sorepar a souscrit à l'augmentation de capital de Promomidi pour un montant de 4 M€.

En novembre 2011, la société a procédé à la cession pour 1,9 M€ de tous les titres détenus Promo Gestion à sa filiale Financière BP, renommée en fin d'année Ecureuil Immo.

➤ **Compte de résultat**

Le total des produits de l'exercice 2011, après recalcul des plus-values sur titres GCE Car Lease sur base consolidée, ressort à 10,5 M€ (dont une plus-value de cession de 7,9 M€ et un résultat de 0,9 M€ sur la vente des titres Promo Gestion).

Les charges financières et d'exploitation demeurent faibles (en cumul moins de 0,1 M€).

Le résultat, intégré pour la consolidation du groupe CEP Midi-Pyrénées, ressort de ce fait en bénéfice de 10,4 M€.

### **Batimap et Batimur**

Pour l'exercice 2011, l'activité de crédit-bail immobilier de BATIMAP a permis de mettre en place 32 dossiers nouveaux, représentant 84 millions d'euros d'investissements. L'activité reste soutenue sur ce dernier exercice représentant une évolution de +55 % en volume d'investissement et de +39 % en nombre de dossiers par rapport à l'année précédente. En 5 ans, la production a été multipliée par 5 en terme de volume d'investissements.

Au 31 décembre 2011, BATIMAP gère 384 dossiers représentant 496 M€ d'investissement et correspondant à 264 M€ d'encours financier.

Le résultat courant avant IS intégré proportionnellement dans le résultat du Groupe CEP Midi-Pyrénées est de 82 K€ au titre de 2011.

L'activité de BATIMUR en matière de crédit bail Immobilier a été limitée comme les années précédentes à la gestion extinctive des dossiers en cours.

En revanche, BATIMUR, eu égard à son expérience en matière de gestion financière et locative d'actifs immobiliers, a entamé le redéploiement vers le portage d'opération de Partenariat Public-Privé sur les mêmes bases que le crédit bail immobilier et avec les mêmes moyens.

Au 31 décembre 2011, BATIMUR gère désormais 41 contrats représentant 47 M€ d'investissements (dont 27 nouveaux dossiers de Partenariat Public-Privé).

Le résultat courant avant IS intégré proportionnellement dans le résultat du Groupe CEP Midi-Pyrénées est de 55 K€ au titre de 2011.

## Sociétés Locales d'Épargne

Depuis le 31 décembre 2010, les quinze Sociétés Locales d'Épargne ont été consolidées dans les comptes du Groupe CEP Midi-Pyrénées.

### 1.12.2 Tableau des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, ci-après le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

#### Informations extraites des comptes sociaux établis en normes françaises

En milliers d'euros sauf rubrique "Résultats par action" en euros

Nature des indications	Exercices concernés	2007	2008	2009	2010	2011
<b>CAPITAL</b>						
Capital social		238 562	275 982	375 982	375 982	375 982
Nombre des actions ordinaires existantes (parts sociales)		9 542 484	11 039 272	15 039 272	15 039 272	15 039 272
Nombre des certificats coopératifs d'investissement		2 385 621	2 759 818	3 759 818	3 759 818	3 759 818
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes (1)		305 649	266 029	325 962	322 018	306 904
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions		89 210	71 896	82 948	51 629	111 968
Impôts sur les bénéfices		-1 466	-1 609	-10 802	-21 221	-21 918
Participation des salariés due au titre de l'exercice		0	0	0	-753	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		85 389	32 296	35 006	53 525	29 442
Résultat distribué aux parts sociales		5 800	8 000	8 650	9 650	12 900 (3)
Résultat distribué aux certificats coopératifs d'investissement		6 623	6 796	5 860	6 450	6 450 (3)
<b>RESULTATS PAR ACTION (parts sociales et CCI confondus) en euros</b>						
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dot. aux amortissements et provisions		7.36	5.09	3.84	1.58	4.79
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		7.16	2.34	1.86	2.85	1.57
Dividende distribué à chaque part sociale		0.61	0.72	0.58	0.64	0.86 (3)
Dividende distribué à chaque certificat coopératif d'investissement		2.78	2.46	1.56	1.72	1.72 (3)
<b>PERSONNEL</b>						
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice		1 759	1 758	1 758	1 755	1 742
Montant de la masse salariale de l'exercice		74 809	76 324	73 569	73 097	74 526
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc)		48 561 (2)	32 548 (2)	31 404 (2)	43 534 (2)	44 595 (2)

(1) le Chiffre d'affaires hors taxes correspond au Produit Net Bancaire (normes françaises) tel que défini par le règlement C.R.C. n°00-03.

(2) Pour information : cette rubrique intègre les transferts de fonds au profit de la CGR (15,3 millions en 2007, 9,3 millions d'euros en 2010 et 8,8 millions d'euros en 2011), aucun transfert n'ayant été effectué sur 2008 et 2009.

(3) Estimation au titre de 2011

### 1.12.3 Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, ci-après un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

Assemblée générale mixte du 27 avril 2011 : délégation de compétence :

- d'une durée maximale de 13 mois en vue de la réalisation d'augmentation de capital,
- pour un montant global de 100 millions d'euros par apport en numéraire ou par incorporation de réserves ou primes d'émission,
- avec suppression du droit préférentiel au profit de :
  - La SLE ARIEGE,
  - La SLE AVEYRON NORD,
  - La SLE SUD AVEYRON,
  - La SLE HAUTE GARONNE NORD,
  - La SLE HAUTE GARONNE OUEST,
  - La SLE HAUTE GARONNE SUD,
  - La SLE HAUTE GARONNE EST,
  - La SLE HAUTE GARONNE SUD EST,
  - La SLE HAUTE GARONNE SUD OUEST,
  - La SLE GERS,
  - La SLE LOT,
  - La SLE HAUTE PYRENEES,
  - La SLE TARN NORD,
  - La SLE TARN SUD,
  - La SLE TARN ET GARONNE,
- la modification corrélative des statuts de la société.

Usage de la délégation :

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2011, le directoire n'a pas fait usage de la délégation attribuée par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2011.

#### 1.12.4 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux

##### **Mandats du Directoire**

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>CARLI Pierre</b>	ASSOCIATION PROMO ACCUEIL 3, rue Claude-Marie PERROUD BP 10647 - 33000 BORDEAUX	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées
	BANQUE PRIVEE 1818 SA à Directoire 50, avenue Montaigne - 75008 PARIS	Membre du Conseil de Surveillance
	BPCE 50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX	Censeur
	CAPITOLE FINANCE- TOFINSO SA à Directoire et Conseil de surveillance 2839, avenue de la Lauragaise - 31670 LABEGE	Président du Conseil de Surveillance
	CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 5, rue Dieudonné Costes - 31700 BLAGNAC	Conseiller technique

CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>CARLI Pierre</b>	COMITE REGIONAL FEDERATION BANCAIRE DE MIDI PYRENEES Centre de Formation de la Profession Bancaire 12, place du Parlement - 31000 TOULOUSE	Vice-Président
	ECUREUIL LEASE SA à Conseil d'Administration 2839, avenue de la Lauragaise - 31670 LABEGE	Représentant Permanent de la Caisse d'Épargne Midi Pyrénées
	ECUREUIL SERVICE SAS Société par actions simplifiée 2839, avenue de la Lauragaise - 31670 LABEGE	Membre du Conseil de Surveillance
	GCE CAR LEASE Société par actions simplifiée Rue Max Planck - 31670 LABEGE	Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 01/04/2011
	GROUPE ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE CCI DE TOULOUSE 2, rue d'Alsace Lorraine - 31000 TOULOUSE	Administrateur
	IRDI SA à Conseil d'Administration 18, Place Dupuy BP 18008 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6	Vice-président du Conseil d'administration
	MIDI 2I Société par actions simplifiée 42, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE	Président du Conseil de Surveillance
	MIDI CAPITAL Société par actions simplifiée 42, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE	Administrateur
	MIDI EPARGNE Société par actions simplifiée 10, Avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président
	MIDI FONCIERE SA à Conseil d'Administration 42, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
	PROMO GESTION SA à Conseil d'Administration ZAC Basso Cambo - 13, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE	Président Directeur Général
	PROMOLOGIS SA HLM 2, rue du Docteur Sanières - 31000 TOULOUSE	Vice-Président du Conseil de Surveillance
	SA GROUPE PROMO MIDI 13, rue Paul Mesplé ZAC Basso cambo 31100 TOULOUSE	Administrateur

CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>CARLI Pierre</b>	SAS SAINT EXUPERY MONTAUDRAN 4, Boulevard Strasbourg - 31073 TOULOUSE CEDEX 7	Représentant Permanent de la SA MIDI FONCIERE
	SEM TOURISME 1, place de la Légion d'Honneur Urbaine du Grand Toulouse BP 35821 31505 TOULOUSE	Censeur
	SEMECCEL SA d'Economie Mixte Avenue Jean Gonord- BP 5855 31506 TOULOUSE CEDEX 5	Censeur
	SMAT SA d'Economie Mixte 1, Place Esquirol - BP 203 31004 TOULOUSE CEDEX 6	Censeur
	SOTEL SA à Directoire et à Conseil de Surveillance 9, rue Ozenne - 31000 TOULOUSE	Président du Conseil de Surveillance
	TOFINSO INVESTISSEMENT Société par actions simplifiée 42, rue du Languedoc 31000 TOULOUSE	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
	GIE GCE BUSINESS SERVICES 50, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées
	SOREPAR Société par actions simplifiée 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président
	COFACE Société anonyme 12, cours Michelet La Défence 10 - 92800 PUTEAUX	Administrateur
	BPCE ACHATS 50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX	Administrateur depuis le 15/06/2010
	IDEI Association 21, allée de Brienne 31000 TOULOUSE	Président du Conseil d'Administration depuis le 10/06/2010
	GIE ECUREUIL MULTICANAL 2, avenue Jean Rieux 31000 TOULOUSE	Président du Conseil d'Administration depuis le 03/12/2010
GIE CE SYNDICATION RISQUE 50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées	



CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>CARLI Pierre</b>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Directoire
	SAS ECUREUUIL IMMO 99, route d'Espagne Les Portes d'Espagne Bât. D 31300 TOULOUSE	Président du Conseil de Surveillance depuis le 20/12/2011

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>MARCOURT Françoise</b>	Ecureuil Protection Sociale 12/20, rue Fernand Braudel 75214 PARIS CEDEX 13	Administrateur suppléant de la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Épargne
	GIE DISTRIBUTION 50 avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13	Représentant permanent de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées jusqu'au 30.06.2011
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du Directoire depuis le 29/04/2008

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>TERPEREAU Jérôme</b>	ECUREUIL SERVICE SAS Société par actions simplifiée 2839, avenue de la Lauragaise - 31670 LABEGE	Président du Conseil de Surveillance
	GCE CAR LEASE Société par actions simplifiée Rue Max Planck - 31670 LABEGE	Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 01/04/2011
	MIDI CAPITAL Société par actions simplifiée 42, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE	Président du Conseil d'Administration depuis le 14/03/2008
	MIDI FONCIERE SA à Conseil d'Administration 42, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE	Administrateur depuis le 14/03/2008
	MURACEF Société Mutuelle d'assurance 5, rue Masseran - 75007 PARIS	Représentant Permanent de la Caisse d'Épargne Midi Pyrénées depuis le 17/03/2008

CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>TERPEREAU Jérôme</b>	SA CAPITOLE FINANCE-TOFINSO SA à Directoire et Conseil de Surveillance 2839 avenue de la Lauragaise BP 28208 - 31682 LABEGE CEDEX 2	Membre du Conseil de Surveillance depuis le 06/03/2008
	TOFINSO INVESTISSEMENT Société par actions simplifiée 42, rue du Languedoc 31000 TOULOUSE	Membre du Comité de Direction depuis le 18/03/2008
	SOREPAR Société par actions simplifiée 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Administrateur depuis le 29/04/2008
	NATIXIS LEASE Société Anonyme 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées depuis le 09/12/2010
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du Directoire depuis le 29/04/2008
	GRUPE PROMO MIDI Société Anonyme 13, rue Paul Mesplé ZAC Basso Cambo 31100 TOULOUSE	Représentant Permanent de la SOREPAR depuis le 21/12/2010

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>SZYDLOWSKI Jean-Michel</b>	ECUREUIL SERVICE SAS Société par actions simplifiée 2839, avenue de la Lauragaise - 31670 LABEGE	Membre du Conseil de Surveillance
	EUROSUD TRANSPORT Association 4, rue Godolin - 31000 TOULOUSE	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées
	GCE CAR LEASE Société par actions simplifiée Rue Max Planck - 31670 LABEGE	Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 01/04/2011
	MIDI 2I Société par actions simplifiée 42, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE	Membre du Conseil de Surveillance
	MIDI CAPITAL Société par actions simplifiée 42, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées

CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>SZYDLOWSKI</b> <b>Jean-Michel</b>	MIDI FONCIERE SA à Conseil d'Administration 42, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE	Administrateur
	Office Public de l'Habitat de Toulouse 27, rue Roquelaine - 31069 TOULOUSE CEDEX	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées
	SA COOPERATIVE D'HLM PROMOPYRENE 9, rue Belfort 65000 TARBES	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées
	SA GROUPE PROMO MIDI 13, rue Paul Mesplé ZAC Basso cambo 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 12/05/2011
	SA HLM LA CITE JARDINS 18 rue de Guyenne BP 90041 - 31700 Blagnac	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées jusqu'au 19/12/2011
	SA HLM PROMOLOGIS Les Ponts Jumeaux 2, rue Docteur Sanières BP 90718 - 31007 TOULOUSE	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées
	SA REGIONALE DE L'HABITAT SA HLM 29, rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE 04	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées
	SEM CONSTELLATION Aéroport 5 5, avenue Albert Durand - 31703 BLAGNAC	Représentant Permanent de la SOREPAR
	SOREPAR Société par actions simplifiée 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Administrateur
	SA CAPITOLE FINANCE- TOFINSO 2839 avenue de la Lauragaise - BP 28208 31682 LABEGE CEDEX 2	Membre du Conseil de Surveillance
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du Directoire
	OPPIDEA Société d'économie mixte Parc technologique Basso cambo 6, impasse Michel Labrousse BP 60607- 31106 TOULOUSE CEDEX 1	Représentant Permanent de la SOREPAR
	SEM MINT 146 avenue des Etats Unis BP 115-116 31200 TOULOUSE	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées depuis le 19/12/2011

CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>SZYDLOWSKI Jean-Michel</b>	SEM COGEMIP Central Park 54 bd de l'Embouchure BP 22414 31086 TOULOUSE CEDEX 2	Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées depuis le 11/02/2011
	TLT 1 allée Jacques Chaban Delmas 31000 TOULOUSE	Administrateur jusqu'au 01/12/2011

NOM DU MANDATAIRE SOCIAL	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>LE GUILLOUX Yann</b>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du Directoire depuis le 03/09/2011

**Membres du COS**

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>ASTRUC Daniel</b>	CCI du TARN	Directeur général
	PROCIVIS (MIDI HABITAT ACCESSION) Tarn – Tarn et Garonne	Directeur général
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS  Président du Comité d'audit
	Société Locale d'Epargne TARN SUD 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
<b>BAUFRETON Jean-René</b>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS  Membre du Comité d'Audit
	Société Locale d'Epargne GERS 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
<b>BELBIS Michel</b>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS
	Société Locale d'Epargne TARN ET GARONNE 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
	TARN ET GARONNE HABITAT	Administrateur
<b>BELLITY Patrick</b>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Censeur statutaire
	GRUPE ARCHE SAM TECHNOLOGIES - ZI DES PRADES – BP 9 12110 VIVIEZ	Président Directeur Général
<b>BENSACI Djemel</b>	CIL Interlogement 8, avenue José Cabanis 31130 QUINT FONSEGRIVES	Administrateur Vice-Président
	Interlog SA 8, avenue José Cabanis 31130 QUINT FONSEGRIVES	Administrateur
	OPH 31 75, rue Saint Jean BP 63102 31131 BALMA Cedex	Administrateur
	SA III 11 boulevard des Récollets 31400 TOULOUSE	Administrateur
	SEMIVALHE 35, avenue de Toulouse 31320 CASTANET TOLOSAN	Administrateur
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS

CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>BENSACI Djemel</b>	Cité Jardins HLM 18, rue de Guyane BP 90041 31702 BLAGNAC Cedex	Administrateur Président de la Commission d'attribution de logement
	Société Locale d'Epargne HAUTE-GARONNE SUD EST 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
<b>BRIANÇON François</b>	Mairie de TOULOUSE Place du Capitole 31000 TOULOUSE	Adjoint au Maire
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS
<b>COURTOIS DE VIÇOSE Jean-Louis</b>	COURTOIS S.A	Président
	IRDI SA à Conseil d'Administration 18, Place Dupuy BP 18008 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6	Censeur Membre du Comité d'Audit
	REGIA S.A.S	Président
	S.F.I.C SARL	Gérant
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEESSA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS Membre du Comité d'Audit
	Société Locale d'Epargne HAUTE-GARONNE SUD OUEST 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président
<b>DUPUY Catherine</b>	CARPA Albi	Présidente
	SCP DUPUY BONNECARRERE Avocats Associés 8 Place Jean-Jaurès - 81030 ALBI CEDEX 9	Avocate Co-gérante
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du Comité de Rémunération et de Sélection Membre du COS CEMP
	Société Locale d'Epargne TARN NORD 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Présidente du Conseil d'administration
<b>HIBON Michel</b>	CAHORS INTERNATIONAL S.A.S	Président
	CAHORS LATINOAMERICA S.A	Président
	Groupe Cahors S.A	Président Directeur Général
	LIM France S.A	Président
	MAEC S.A.S	Président
	OGE S.A	Président Directeur Général
	QINGDAO CAHORS ELECTRICAL CO.Ltd	Président
	QINGDAO TRANSFIX ELECTRICAL CO.Ltd	Président
	STRADOUR S.A.S	Président
	TEK COMPONENTS	Président
	TRANSFIX INDIA	Président
	TRANSFIX SOUTH AFRICA	Président
CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS	

CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>HIBON Michel</b>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du Comité de Rémunération et de Sélection
	Société Locale d'Epargne LOT 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
	SNTT S.A	Administrateur
	POMMIER S.A	Administrateur
	CAHORS ESPANOLA SA	Administrateur
<b>MAISONNEUVE Pierre</b>	Sarl PILI-PILI 800 Avenue du Maquis - 46000 CAHORS	Gérant
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Censeur statutaire
	Société Locale d'Epargne LOT 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Administrateur
<b>MAURY Jacques</b>	ASSOCIATION GARONNE ANIMATON 52, rue Jacques Babinet 31100 TOULOUSE	Administrateur (depuis Juin 2010)
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS
	Société Locale d'Epargne HAUTE-GARONNE OUEST 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
<b>MIQUEL Jean-Philippe</b>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Salarié  Membre du COS
	<b>MOULAS Bernard</b>	F.G.M.E.E. Fédération de grossistes en matériel et électronique
	SIMEA (Société d'Importation de Matériel Electrique Asiatique)	Gérant
	Troptouca Financière	Gérant
	Société Commerciale TOUTELECTRIC SCT 1 chemin Virebent - 31201 TOULOUSE CEDEX	Membre du Directoire Directeur Général
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS  Membre du Comité d'Audit
	Société Locale d'Epargne HAUTE-GARONNE NORD 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
<b>NAVARRET Jean-Marc</b>	SCP « JM NAVARRET, notaires » Centre d'affaires Kennedy - rue Edwin Aldrin BP10 65311 LALOUBERE CEDEX	Gérant
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS
	Société Locale d'Epargne HAUTES-PYRENEES 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
<b>NIEL Bernard</b>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS
	Société Locale d'Epargne AVEYRON SUD 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
	Mutuelle La Solidarité Millavoise 14 rue droite 12100 MILLAU	Président

CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>NIEL Bernard</b>	Mutuelle Viasanté UDSMA 2 bis, rue Villaret 12003 RODEZ	Vice-Président
	UDSMA Mutualité Française Aveyron 2 bis, rue Villaret 12003 RODEZ	Vice-Président
	Union des Mutuelles Millavoises 14 rue droite 12100 MILLAU	Vice-Président
<b>PECH Louis</b>	LP2 C S.A (France)	Président du Directoire
	ACTIA Group (France)	Président du Conseil de Surveillance
	ACTIA AUTOMOTIVE S.A (France)	Administrateur Président du Conseil d'administration
	FONDERIE FINANCIERE MERCIÉ S.A (France)	Président Directeur Général
	ACTIA DE MEXICO (Mexique)	Administrateur
	KARFA (Mexique)	Administrateur
	ACTIA ITALIA SRL (Italie)	Administrateur
	ACTIA INDIA (Inde)	Administrateur
	ACTIA NL (Pays-Bas)	Administrateur
	ACTIA CHINA (Chine)	Administrateur
	ACTIA DO BRASIL (Brésil)	Administrateur
	ACTIA NORDIC AB (Suède)	Administrateur
	ACTIA TUNISIE (Tunisie)	Administrateur
	CIPI ACTAI SA (Tunisie)	Administrateur
	ACTIA CORP (USA)	Administrateur
	EUROSUD TRANSPORT ATLANTIQUE MEDITERRANEE (France)	Administrateur
	YMCA Cépière (France)	Administrateur
	ACTIA SODIELEC S.A (France)	Représentant permanent d'ACTIA GROUP
	ACTIA MULLER S.A (France)	Représentant permanent d'ACTIA AUTOMOTIVE
	ACTIA AIXIA S.A (France)	Représentant permanent d'ACTIA AUTOMOTIVE
	SCI de l'Oratoire (France)	Co-Gérant
	SCI du 4 rue Jules Védrières (France)	Co-Gérant
	COMITE D'INVESTISSEMENT MIDI CAPITAL	Président
	LE CERCLE D'OC (Colomiers)	Vice-Président
	SOCIETE GENERALE (France)	Membre du Conseil Consultatif Régional
	NATIXIS (France)	Membre du Conseil Consultatif Régional
	Conseil du Commerce Extérieur de la France	Conseiller Honoraire
	CCI de Toulouse	Président d'Honneur
	CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR DE MIDI-PYRENEES	Président d'Honneur
	ACADEMIE D'OCCITANIE	Membre
ASSOCIATION DES CAPITOULS	Membre	
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	Membre du Comité des Sages	
CAISSE D'ÉPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Censeur statutaire	
BANQUE DE FRANCE deTOULOUSE	Conseiller Honoraire	



CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>PECH Louis</b>	ACTIA SYSTEMS (España)	Administrateur
<b>REMISE Bernard</b>	PROMO GESTION SA à Conseil d'Administration ZAC Basso Cambo - 13, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE	Administrateur
	U.D.O.G.E.C. de l'Aveyron et Lot	Président
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS  Vice-Président du COS Membre du Comité d'audit
	Mairie de SAINT-URCIZE - Cantal (15)	Maire
	Société Locale d'Epargne AVEYRON NORD 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
<b>ROUX Bernard</b>	NATIXIS INTER EPARGNE 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Membre du Conseil d'Administration (à compter du 01/10/2010)
	NATIXIS FACTOR 30, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS	Membre du Conseil d'Administration (à compter du 01/10/2010)
	FNCE - Commission Relations Internationales 5, rue Masseran 75007 PARIS	Co-Président
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du COS  Membre du Comité d'Audit Président du Comité de Rémunération et de Sélection
	Société Locale d'Epargne HAUTE-GARONNE SUD 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
<b>SEGUELA Jean-Claude</b>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS
	Mairie de LA TOUR DU CRIEU - Ariège (09)	Elu municipal (1er adjoint)
	Société Locale d'Epargne ARIEGE 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration
<b>TEULIER Didier</b>	CGP/CGR	Administrateur suppléant
	FFB Fédération des métiers de la Finance et de la Banque (PANTIN)	Membre du Comité Directeur
	SNE/CGC (PARIS)	Président National
	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS  Salarié
<b>VELLAS Chantal</b>	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES SA à Directoire et Conseil de Surveillance 10, avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Membre du COS
	Société Locale d'Epargne HAUTE-GARONNE EST 10 avenue Maxwell - 31100 TOULOUSE	Président du Conseil d'administration

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDATS OU FONCTIONS EXERCES
<b>VELLAS Chantal</b>	UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE (UNPI) 63 rue Alsace Lorraine BP 40927 31009 TOULOUSE CEDEX 6	Membre de la Commission départementale de conciliation de la Haute-Garonne pour les baux d'habitation  Membre de la Commission départementale de l'Action Touristique  Membre de la Commission de coordination des Actions de prévention contre les expulsions (CCAPEX)

### 1.12.5 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

Conformément aux dispositions des articles L. 441-4 et L. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'à la clôture des deux derniers exercices sociaux, soit le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par dates d'échéance, ressortait ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Exercices	Total des sommes dues (en millions d'euros)	0 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours
Au 31/12/2010	1,4	1,4		
Au 31/12/2011	3,9	3,9		

## 2. Etats financiers

### 2.1 Comptes consolidés

#### 2.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2011 (avec comparatif au 31 décembre 2010)

##### 2.1.1.1 Bilan

<b>ACTIF</b>			
<i>en milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Caisse, banques centrales		56 615	61 862
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.1	220 239	218 824
Instruments dérivés de couverture	5.2	24 936	21 396
Actifs financiers disponibles à la vente	5.3	1 273 879	1 516 808
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.5.1	5 444 505	6 011 580
Prêts et créances sur la clientèle	5.5.2	8 705 685	7 995 287
Actifs d'impôts courants		9 038	9 434
Actifs d'impôts différés	5.8	32 347	19 548
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	345 329	299 699
Immeubles de placement	5.10	181 323	267 176
Immobilisations corporelles	5.11	57 899	62 592
Immobilisations incorporelles	5.11	12 422	7 334
<b>Total de l'actif</b>		<b>16 364 217</b>	<b>16 491 540</b>

<b>PASSIF</b>			
<i>en milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	7 473	5 526
Instruments dérivés de couverture	5.2	125 334	91 349
Dettes envers les établissements de crédit	5.13.1	3 678 189	4 269 162
Dettes envers la clientèle	5.13.2	10 588 159	10 194 919
Dettes représentées par un titre	5.14	21 964	25 819
Passifs d'impôts courants		5 241	946
Passifs d'impôts différés	5.8	1 020	1 255
Comptes de régularisation et passifs divers	5.15	407 045	343 639
Provisions	5.16	101 281	104 826
Dettes subordonnées	5.17		4 887
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 428 511</b>	<b>1 449 212</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>1 425 055</b>	<b>1 446 951</b>
Capital et primes liées		507 699	507 699
Réserves consolidées		919 642	879 486
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-15 269	6 604
Résultat de l'exercice		12 983	53 162
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>3 456</b>	<b>2 261</b>
<b>Total du passif</b>		<b>16 364 217</b>	<b>16 491 540</b>

2.1.1.2 *Compte de résultat*

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	6.1	561 110	521 142
Intérêts et charges assimilées	6.1	-342 495	-302 355
Commissions (produits)	6.2	133 141	128 355
Commissions (charges)	6.2	-22 941	-22 497
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	-8 213	-441
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4	5 047	9 628
Produits des autres activités	6.5	118 142	103 965
Charges des autres activités	6.5	-106 568	-93 350
<b>Produit net bancaire</b>		<b>337 223</b>	<b>344 447</b>
Charges générales d'exploitation	6.6	-222 116	-226 319
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-10 580	-10 196
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>104 527</b>	<b>107 932</b>
Coût du risque	6.7	-11 434	-11 876
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>93 093</b>	<b>96 056</b>
Gains ou pertes sur autres actifs	6.8	-45 204	-10 978
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>47 889</b>	<b>85 078</b>
Impôts sur le résultat	6.9	-32 141	-30 606
<b>Résultat net</b>		<b>15 748</b>	<b>54 472</b>
Résultat net part du groupe		12 983	53 162
Intérêts minoritaires		2 765	1 310

2.1.1.3 *Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Résultat net</b>		<b>15 748</b>	<b>54 472</b>
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-25 619	5 140
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		-22 332	6 840
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>		-3 287	-1 700
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture		-8 488	918
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		-8 488	918
Impôts	5.8	12 234	-2 229
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)</b>		<b>-21 873</b>	<b>3 829</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>-6 125</b>	<b>58 301</b>
Part du groupe		-8 890	56 991
Intérêts minoritaires		2 765	1 310

## CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

## 2.1.1.4 Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital et primes liées		Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en		Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes		Variation de juste valeur des					
				Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>375 981</b>	<b>132 883</b>	<b>834 232</b>	<b>4 297</b>	<b>-1 522</b>		<b>1 345 871</b>	<b>971</b>	<b>1 346 842</b>
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>									
Augmentation de capital			62 387				62 387		62 387
Contribution des SLE aux réserves									
Reclassement									
Distribution			-17 723				-17 723	-27	-17 750
Effet des fusions	-1 165		1 332				167		167
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires									
<b>Sous-total</b>	<b>-1 165</b>		<b>45 996</b>				<b>44 831</b>	<b>-27</b>	<b>44 804</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>									
				<b>3 227</b>	<b>602</b>		<b>3 829</b>		<b>3 829</b>
<b>Autres variations</b>									
Résultat						53 162	53 162	1 308	54 470
Autres variations			-742				-742	9	-733
<b>Sous-total</b>			<b>-742</b>			<b>53 162</b>	<b>52 420</b>	<b>1 317</b>	<b>53 737</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>374 816</b>	<b>132 883</b>	<b>879 486</b>	<b>7 524</b>	<b>-920</b>	<b>53 162</b>	<b>1 446 951</b>	<b>2 261</b>	<b>1 449 212</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2010			53 162			-53 162			
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	<b>374 816</b>	<b>132 883</b>	<b>932 648</b>	<b>7 524</b>	<b>-920</b>		<b>1 446 951</b>	<b>2 261</b>	<b>1 449 212</b>
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>									
Augmentation de capital			8 871				8 871		8 871
Reclassement									
Distribution			-20 989				-20 989		-20 989
Effet des fusions									
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires									
<b>Sous-total</b>			<b>-12 118</b>				<b>-12 118</b>		<b>-12 118</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>									
				<b>-16 307</b>	<b>-5 566</b>		<b>-21 873</b>		<b>-21 873</b>
<b>Autres variations</b>									
Résultat						12 983	12 983	2 765	15 748
Autres variations			-888				-888	-1 570	-2 458
<b>Sous-total</b>			<b>-888</b>			<b>12 983</b>	<b>12 095</b>	<b>1 195</b>	<b>13 290</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>374 816</b>	<b>132 883</b>	<b>919 642</b>	<b>-8 783</b>	<b>-6 486</b>	<b>12 983</b>	<b>1 425 055</b>	<b>3 456</b>	<b>1 428 511</b>

## 2.1.1.5 Tableau des flux de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>47 889</b>	<b>85 078</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	22 302	40 241
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations	51 097	1 624
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	-8 894	-7 961
Produits/charges des activités de financement	44	25
Autres mouvements	-15 986	94 918
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</b>	<b>48 563</b>	<b>128 847</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	311 392	438 528
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-209 713	-375 253
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	194 116	-8 245
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	-174 663	-143 366
Impôts versés	-28 767	-2 178
<b>Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>92 365</b>	<b>-90 514</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>188 817</b>	<b>123 411</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	5 980	-40 032
Flux liés aux immeubles de placement	-43 528	-92 658
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-17 795	-5 696
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-55 343</b>	<b>-138 386</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-20 989	-17 750
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-4 931	-22
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>-25 920</b>	<b>-17 772</b>
<b>Effet de la variation des taux de change (D)</b>		
<b>Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>107 554</b>	<b>-32 747</b>
Caisse et banques centrales	61 862	64 991
Caisse et banques centrales (actif)	61 862	65 043
Banques centrales (passif)		-52
Opérations à vue avec les établissements de crédit	-210 380	-180 762
Comptes ordinaires débiteurs (1)	81 021	28 540
Comptes et prêts à vue	949	2
Comptes créditeurs à vue	-292 350	-209 304
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-148 518</b>	<b>-115 771</b>
Caisse et banques centrales	56 615	61 862
Caisse et banques centrales (actif)	56 615	61 862
Banques centrales (passif)		
Opérations à vue avec les établissements de crédit	-97 579	-210 380
Comptes ordinaires débiteurs (1)	92 459	81 021
Comptes et prêts à vue	7	949
Comptes créditeurs à vue	-190 045	-292 350
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>-40 964</b>	<b>-148 518</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>107 554</b>	<b>-32 747</b>

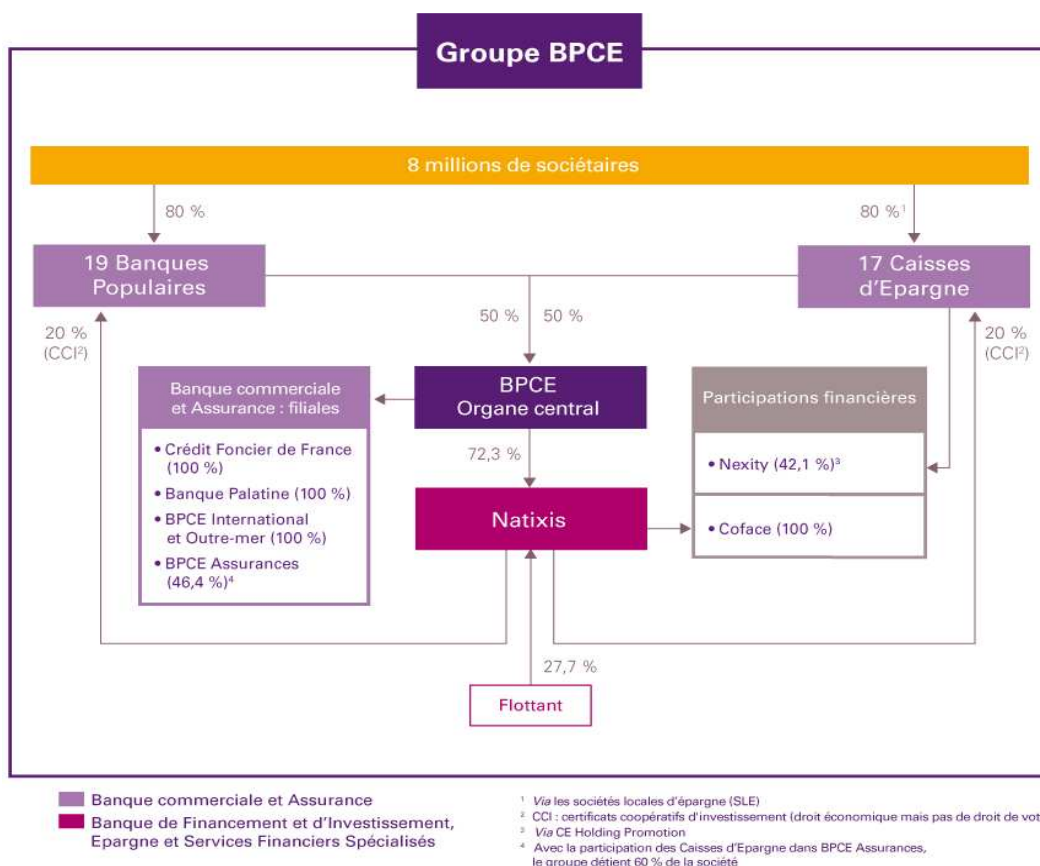
(1) Les comptes ordinaires débiteurs ne comprennent pas les fonds du livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts

## 2.1.2 Annexe aux comptes consolidés

## 2.1.2.1 Cadre général

## 2.1.2.1.1 Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



## Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs.

Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

## BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n°2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 19 Banques Populaires.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

#### 2.1.2.1.2 Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 217 millions d'euros au 31 décembre 2011 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du groupe.



Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

#### *2.1.2.1.3 Événements significatifs*

##### **Remboursement intégral de l'Etat**

Au cours du mois de mars 2011, BPCE a racheté 1,2 milliard d'euros d'actions de préférence et a procédé au rachat de 1 milliard d'euros de titres supersubordonnés (TSS) détenus par la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE), filiale à 100 % de l'État.

A l'issue de ces deux opérations, BPCE a intégralement remboursé l'État.

##### **Mise en œuvre du plan stratégique : poursuite du recentrage du Groupe sur ses métiers cœurs**

Le Groupe BPCE a cédé le 15 juin ses participations dans Eurosic via Nexity (32,1 %) et la Banque Palatine (20,1 %) à Batipart, Covea et ACM Vie.

Le 26 juillet, le groupe a finalisé la cession de sa participation dans Foncia au consortium regroupant Bridgepoint et Eurazeo. BPCE a réinvesti aux côtés du consortium à hauteur de 18 % dans le véhicule de reprise de Foncia et a souscrit à des obligations remboursables en actions émises par ce dernier pour un montant de 100 millions d'euros.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique Ensemble 2010-2013, qui vise notamment à recentrer l'immobilier sur les seules activités de financement.

Ces deux opérations ont un impact global légèrement positif sur le compte de résultat du groupe et conduisent à une libération de fonds propres Core Tier 1 de l'ordre de 1,1 milliard d'euros, soit l'équivalent d'environ 30 points de base.

##### **Renforcement de la gestion de la liquidité et du refinancement**

###### Création d'un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis

Dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés, une raréfaction de la liquidité en Europe et une concurrence accrue entre les acteurs, la gestion de la liquidité constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des établissements bancaires.

Dès l'été 2010, les équipes de BPCE, de Natixis et du Crédit Foncier de France ont donc lancé un projet d'envergure, « Stratégie liquidité », visant à sécuriser et optimiser l'accès à la liquidité pour l'ensemble du groupe et de ses métiers. En mai 2011, un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis a été créé ; les équipes de trésorerie et de gestion du collatéral banques centrales de BPCE et de Natixis ont été regroupées en juin 2011 et sont désormais placées sous un management unique en charge de la gestion des deux signatures BPCE et Natixis.

###### Succès de l'émission inaugurale de BPCE SFH

BPCE SFH (la nouvelle société de financement de l'habitat du Groupe BPCE) a réalisé le 3 mai 2011 son émission inaugurale pour un montant de 2 milliards d'euros. Il s'agissait de la première émission « benchmark » d'OH (Obligations de Financement de l'Habitat) sur le marché euro.

Le Groupe BPCE est désormais présent sur le marché des obligations sécurisées à travers BPCE SFH, son émetteur d'obligations de financement de l'habitat (OH) et la Compagnie de Financement Foncier, son émetteur d'obligations foncières (OF).

### **Développement de la banque de détail à l'international**

En juillet 2011, BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) a finalisé l'opération de prise de participation majoritaire de 75% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI) et, avec le Crédit Coopératif, l'opération de reprise de la participation détenue par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA).

Ces opérations s'inscrivent de la stratégie de développement de la banque de détail à l'international du Groupe BPCE qui s'appuie sur un réseau de banques régionales de proximité.

### **Gouvernance**

Le Conseil de surveillance de BPCE du 15 décembre a nommé comme président, à partir du 2 janvier 2012, Yves Toublanc, en remplacement de Philippe Dupont qui reste membre du conseil de surveillance. Stève Gentili est nommé vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations s'inscrivent dans les règles de gouvernance définies lors de la création de BPCE le 31 juillet 2009. La durée des mandats d'Yves Toublanc et de Stève Gentili est de deux ans.

### **Conclusion des travaux de valorisation des titres de participation BPCE SA**

Les conclusions des travaux de valorisation, dans le contexte de l'arrêté des comptes annuels, ont conduit à constater une dépréciation sur les titres de participation BPCE SA, détenus par les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires.

### **Cession de GCE Car Lease à Natixis Lease**

Voir note 12 – périmètre de consolidation

#### *2.1.2.1.4 Événements postérieurs à la clôture*

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

#### *2.1.2.2 Normes applicables et comparabilité*

##### *2.1.2.2.1 Cadre réglementaire*

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe BPCE a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture<sup>(2)</sup>.

##### *2.1.2.2.2 Référentiel*

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2010 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011, et plus particulièrement les amendements à IAS 24 – Informations relatives aux parties liées et les amendements à IFRIC 14 "IAS

---

<sup>2</sup> Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction".

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Enfin, le groupe n'anticipe pas l'application de normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque ce choix relève d'une option, sauf mention spécifique.

Il n'est toutefois pas attendu d'impact significatif de l'application de ces normes sur les comptes consolidés du groupe.

Le groupe a par ailleurs mis en place des groupes de travail afin d'évaluer les enjeux et impacts financiers et organisationnels des normes IFRS 9 et IFRS 10, 11 et 12.

#### *2.1.2.2.3 Recours à des estimations*

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2011, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 4.1.6) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les dépréciations sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles (note 4.1.7) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne logement (note 4.4);
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 4.9) ;
- les impôts différés (note 4.10).

#### *2.1.2.2.4 Présentation des états financiers consolidés et date de clôture*

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la Recommandation n° 2009 R 04 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2011. Les états financiers consolidés du Groupe Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Directoire du 6 février 2012. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 27 avril 2012.

### 2.1.2.3 Principes et méthodes de consolidation

#### 2.1.2.3.1 Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation

##### **Contrôle exercé par le groupe**

Les états financiers consolidés du Groupe Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées incluent les comptes de toutes les entités dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe et sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence notable sur la gestion.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

##### **Contrôle exclusif**

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la possibilité de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes de direction ou du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

##### **Contrôle conjoint**

Le contrôle conjoint est caractérisé par le partage du contrôle entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, aucun actionnaire n'étant susceptible d'imposer seul ses décisions aux autres, et l'existence d'un accord contractuel prévoyant les modalités d'exercice du contrôle conjoint, à savoir l'accord unanime des parties participant au contrôle lors des décisions stratégiques.

##### **Influence notable**

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La situation d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote.

##### **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables.

##### **Intégration globale**

Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

##### **Intégration proportionnelle**

Les entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un nombre limité de co-investisseurs sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

##### **Mise en équivalence**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

### 2.1.2.3.2 Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un ensemble d'opérations similaires (entités *ad hoc*) sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le groupe, et ce, même en l'absence de lien en capital.

Le contrôle en substance s'apprécie au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; de tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le groupe est exposé à la majorité des risques relatifs à l'entité.

Sont exclues du périmètre les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire, avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt des différentes parties prenantes. Sont également exclues du périmètre les caisses de retraite et mutuelles des salariés du groupe.

### Cas particulier des activités de capital-investissement

Les normes IAS 28 et IAS 31, traitant des participations dans les entreprises associées et les co-entreprises, reconnaissent les spécificités de l'activité de capital-investissement. Elles autorisent les sociétés exerçant cette activité à ne pas mettre en équivalence leurs participations dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 %, dès lors que ces participations sont classées dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### 2.1.2.3.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions similaires dans des circonstances semblables. Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

### Entité consolidante

La Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées est l'entité consolidante du Groupe Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées. Le périmètre de consolidation comprend 10 entités (note 12 – périmètre de consolidation).

A l'exception des sociétés de crédit-bail immobilier BATIMAP et BATIMUR, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, les autres entités sont intégrées globalement dans les comptes du Groupe Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées.

Par ailleurs, Midi Foncière établit un sous palier de consolidation par intégration globale de 42 entités SCI et SNC.

### Elimination des opérations réciproques

L'effet des opérations internes au groupe sur le bilan et le compte de résultat consolidés a été éliminé. Les dividendes et les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont également éliminés. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

#### 2.1.2.4 Principes comptables et méthodes d'évaluation

##### 2.1.2.4.1 Actifs et passifs financiers

#### **Prêts et créances**

Le poste « Prêts et créances » inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que certains titres non cotés sur un marché actif lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction (voir note 4.1.2).

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement liés à l'émission et diminués de produits directement attribuables à l'émission. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts et analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

En cas de restructuration suite aux difficultés financières du débiteur, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste « Coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le groupe a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans le calcul du coût amorti.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées à des tiers dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées aux apporteurs d'affaires.

Les produits directement attribuables à l'émission des nouveaux prêts sont principalement composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts d'une durée initiale inférieure à un an sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux.

#### **Titres**

A l'actif, les titres sont classés selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

### **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Cette catégorie comprend :

- les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- et les actifs et les passifs financiers que le groupe a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat, en application de l'option offerte par la norme IAS 39.

Les conditions d'application de cette option sont décrites dans la note 4.1.4 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ».

La juste valeur initiale des titres classés dans cette catégorie est déterminée par application du cours offert à l'achat (cours *bid*). En date d'arrêté comptable, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Le Groupe Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ne détient aucun titre classé dans cette catégorie.

### **Prêts et créances**

Le portefeuille de « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ces actifs ne doivent par ailleurs pas être exposés à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.

Certains titres peuvent être classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Lorsque un actif financier enregistré en prêts et créances est cédé avant son échéance, le résultat de cession est enregistré dans le poste "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (sauf pour les titres monétaires en devises, pour lesquels les variations de juste valeur pour la composante change affectent le résultat). Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 4.1.6.

En cas de cession, ces variations de juste valeur sont transférées en résultat.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

### **Date d'enregistrement des titres**

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

### **Règles appliquées en cas de cession partielle**

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue.

### **Instruments de dettes et de capitaux propres émis**

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Cette obligation doit résulter de clauses et de conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques.

### **Dettes émises**

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont initialement comptabilisées à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

### **Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super-subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.



## **Parts sociales**

L'interprétation IFRIC 2, consacrée au traitement des parts sociales et instruments assimilés des entités coopératives, précise les dispositions de la norme IAS 32, en rappelant que le droit contractuel d'un membre de demander le remboursement de ses parts ne crée pas automatiquement une obligation pour l'émetteur. La classification comptable est dès lors déterminée après examen des conditions contractuelles.

Selon cette interprétation, les parts de membres sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement.

En raison des dispositions statutaires existantes, relatives en particulier au niveau de capital minimum, les parts sociales émises par les entités concernées dans le groupe sont considérées comme des capitaux propres.

## **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

L'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

Le respect des conditions fixées par la norme doit être vérifié préalablement à toute inscription d'un instrument en option juste valeur.

L'application de cette option est en effet réservée aux situations suivantes :

### **Elimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable**

L'application de l'option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie. Ce traitement s'applique notamment à certains prêts structurés consentis aux collectivités locales.

### **Alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de performance**

L'option s'applique dans le cas d'un groupe d'actifs et/ou de passifs géré et évalué à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques ou une stratégie d'investissement documentée et que le reporting interne s'appuie sur une mesure en juste valeur.

Ce cas trouve notamment à s'appliquer dans le cadre des activités de marché exercées par Natixis.

### **Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

L'application de l'option juste valeur est possible dans le cas où le dérivé incorporé modifie substantiellement les flux du contrat hôte et que la comptabilisation séparée du dérivé incorporé n'est pas spécifiquement interdite par la norme IAS 39 (exemple d'une option de remboursement incorporée dans un instrument de dette). L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet de ne pas extraire ni comptabiliser ni évaluer séparément le dérivé incorporé.

Ce traitement s'applique en particulier à certaines émissions structurées comportant des dérivés incorporés significatifs.

### **Instruments dérivés et comptabilité de couverture**

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non-financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelée le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture).

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net libellé en devises, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

#### **Dérivés de transaction**

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### **Dérivés de couverture**

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter la relation de couverture dès l'initiation (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

#### *Couverture de juste valeur*

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert. L'éventuelle inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est présentée au bilan dans le même poste que l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (décision de gestion, non respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation, le montant cumulé de la réévaluation est inscrit au compte de résultat de la période.

#### *Couverture de flux de trésorerie*

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont pour objectif la couverture d'éléments exposés aux variations de flux de trésorerie imputables à un risque associé à un élément de bilan ou à une transaction future (couverture du risque de taux sur actifs et passifs à taux variable, couverture de conditions sur des transactions futures (taux fixes futurs, prix futurs, change, etc...)).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite sur une ligne spécifique des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la partie inefficace est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat dans la marge d'intérêt, symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

#### *Cas particuliers de couverture de portefeuilles (macro-couverture)*

##### Documentation en couverture de flux de trésorerie

Certains établissements du groupe documentent leur macro-couverture en couverture de flux de trésorerie (couverture de portefeuilles de prêts ou d'emprunts).

Dans ce cas, les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de prêts et emprunts à taux variable). L'entité supporte en effet un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur les actifs ou les passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau des prochains fixings ;
- des transactions futures dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé n'est pas connu. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité. L'élément couvert est donc considéré comme étant équivalent à une quote-part d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés (portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable).

L'efficacité des couvertures est mesurée en constituant pour chaque bande de maturité un instrument hypothétique, dont les variations de juste valeur depuis l'origine sont comparées à celles des dérivés documentés en couverture.

Les caractéristiques de cet instrument sont identiques à celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur de l'instrument hypothétique et du dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échéancier avec bande de maturité.

L'efficacité de la couverture doit être démontrée de manière prospective et rétrospective.

Le test prospectif est vérifié si, pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

Dans ce cadre, à chaque arrêté, les variations de *Mark-to-Market* pied de coupon des dérivés de couverture sont comparées avec celles des dérivés hypothétiques. Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de l'arrêt de la relation de couverture, si l'élément couvert figure toujours au bilan, il est procédé à l'étalement linéaire des gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres. Si le dérivé n'a pas été résilié, il est reclassé en dérivé de transaction et ses variations de juste valeur ultérieures seront enregistrées en résultat.

#### Documentation en couverture de juste valeur

Certains établissements du groupe documentent leur macro-couverture en couverture de juste valeur, en appliquant les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne (dite *carve-out*).

La version de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne ne reprend pas certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture qui apparaissent incompatibles avec les stratégies de réduction du risque de taux d'intérêt global mises en œuvre par les banques européennes. Le *carve-out* de l'Union européenne permet en particulier de mettre en œuvre une comptabilité de couverture du risque de taux interbancaire associé aux opérations à taux fixe réalisées avec la clientèle (crédits, comptes d'épargne, dépôts à vue de la clientèle). Les instruments de macro-couverture utilisés par le groupe sont, pour l'essentiel, des *swaps* de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des ressources et des emplois à taux fixe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de macro-couverture, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

L'efficacité des couvertures est assurée lorsque les dérivés compensent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents à taux fixe couverts.

Deux tests d'efficacité sont réalisés :

- un test d'assiette: pour les *swaps* simples désignés de couverture dès leur mise en place, il est vérifié en date de désignation de la relation de couverture, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective, qu'il n'existe pas de sur-couverture ;
- un test quantitatif : pour les autres *swaps*, la variation de juste valeur du swap réel doit compenser la variation de juste valeur d'un swap hypothétique reflétant parfaitement la composante couverte du sous-jacent. Ces tests sont réalisés en date de désignation, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective.

En cas d'interruption de la relation de couverture, cet écart est amorti linéairement sur la durée de couverture initiale restant à courir si le sous-jacent couvert n'a pas été décomptabilisé. Il est constaté

directement en résultat si les éléments couverts ne figurent plus au bilan. Les dérivés de macro-couverture peuvent notamment être déqualifiés lorsque le nominal des instruments couverts devient inférieur au nominal des couvertures, du fait notamment des remboursements anticipés des prêts ou des retraits de dépôts.

#### *Couverture d'un investissement net libellé en devises*

L'investissement net dans une activité à l'étranger est le montant de la participation de l'entité consolidante dans l'actif net de cette activité.

La couverture d'un investissement net libellé en devises a pour objet de se protéger contre des variations de change d'un investissement dans une entité dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés. Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

### **Détermination de la juste valeur**

#### **Principes généraux**

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur en date de clôture. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement égale au prix de négociation, soit la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. Les entités doivent privilégier les cotations sur des marchés actifs lorsque celles-ci existent.

En cas d'absence de cotation, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés aux données spécifiques à l'entité.

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

#### **Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)**

Il s'agit notamment des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entre dans cette catégorie.

Un marché est considéré comme actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'absence de marché actif et de données observables peut être documentée à partir des critères suivants :

- baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché ;
- grandes difficultés pour obtenir des cotations ;
- nombre réduit de contributeurs ou pas de contribution des principaux acteurs du marché ;
- forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- prix éloignés de la valeur intrinsèque de l'actif et/ou écarts importants entre le *bid* et le *ask* (large fourchette de cotation).

Ces critères doivent être adaptés aux caractéristiques des actifs visés et ils peuvent être complétés de tout élément de preuve complémentaire visant à démontrer que l'actif n'est plus coté sur un marché actif. En l'absence de transactions récentes, cette démonstration nécessite en tout état de cause un recours au jugement.

### **Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)**

#### *Instruments simples*

Un certain nombre de produits, en particulier les dérivés de gré à gré, swaps de taux standard, accords de taux futurs, caps, floors et options simples sont valorisés à partir de modèle de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent s'appuyer sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (méthode d'actualisation du cash flow futur, technique d'interpolation) pour l'instrument financier concerné.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

#### *Instruments complexes*

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

Figurent notamment en niveau 2 :

- essentiellement les dérivés simples de gré à gré ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables : ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes.

### **Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3).**

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Les instruments valorisés à partir de modèles spécifiques ou utilisant des paramètres non observables incluent plus particulièrement :

- des produits structurés action multi-sous-jacents, d'option sur fonds, de produits hybrides de taux, de swaps de titrisation, de dérivés de crédit structurés, de produits optionnels de taux ;

- la plupart des instruments issus de titrisations : les tranches de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Ces instruments sont fréquemment valorisés sur la base de prix contributeurs (structureurs par exemple).

## **Cas particuliers**

### *Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti*

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs effectués représentent la meilleure estimation à la date d'arrêté et sont basés sur des modèles tenant compte d'un certain nombre d'hypothèses.

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché. Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure toutefois où la sensibilité au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

### *Juste valeur du portefeuille de crédits*

La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux de la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

### *Juste valeur des dettes*

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

## **Dépréciation des actifs financiers**

### **Dépréciation des titres**

Les titres autres que ceux classés en portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sont dépréciés individuellement dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui puisse être estimé de façon fiable.

Les règles de dépréciation sont différentes selon que les titres sont des instruments de capitaux propres ou des instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse durable ou une diminution significative de la valeur constituent des indicateurs objectifs de dépréciation.

Compte tenu des précisions apportées par l'IFRIC en juillet 2009 et des recommandations des régulateurs boursiers, le groupe a été conduit à réviser les critères qui permettent de caractériser les situations de pertes de valeur pour les instruments de capitaux propres cotés.

Une baisse de plus de 50 % ou depuis plus de 36 mois de la valeur d'un titre par rapport à son coût historique caractérise désormais une situation de dépréciation durable se traduisant par la constatation d'une charge.

Ces critères de dépréciations sont, par ailleurs, complétés par l'examen ligne à ligne des actifs subissant une baisse de plus de 30 % ou depuis plus de 6 mois de leur valeur par rapport à leur coût historique ou en cas d'événements susceptibles de caractériser un déclin significatif ou prolongé. Si le groupe estime que la valeur de l'actif ne pourra être recouvrée en totalité une charge de dépréciation est enregistrée dans ce cas au compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur situation est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 4.1.6.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est irréversible et ne peut être reprise par résultat. Les pertes sont inscrites dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les gains latents subséquents à une dépréciation sont différés en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Pour les instruments de dettes tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation (ABS, CMBS, RMBS, CDO cash), une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dettes sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances. Pour les TSSDI, une attention particulière est également portée lorsque l'émetteur peut, sous certaines conditions, ne pas payer le coupon ou proroger l'émission au-delà de la date de remboursement prévue.

La dépréciation des instruments de dettes peut être reprise par résultat en cas d'amélioration de la situation de l'émetteur. Ces dépréciations et reprises sont inscrites dans le poste « Coût du risque ».

### **Dépréciation des prêts et créances**

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est dépréciée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base de portefeuilles : il s'agit « d'événements déclenchant » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés. Au niveau individuel, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit incluent l'existence d'impayés depuis plus de trois mois (six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales) ou, indépendamment de l'existence d'un impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses ;
- ces événements génèrent des pertes avérées (*incurred losses*) sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de ces pertes doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties.

Pour les actifs à court terme (durée inférieure à un an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte au travers de provisions comptabilisées au passif du bilan.

Deux types de dépréciations sont enregistrés en coût du risque :

- les dépréciations sur base individuelle ;
- les dépréciations sur base de portefeuilles.



*Dépréciation sur base individuelle*

Elles se calculent sur la base d'échéanciers, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégorie de créances. Les garanties sont prises en compte pour déterminer le montant des dépréciations et, lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est pas déprécié.

*Dépréciation sur base de portefeuilles*

Les dépréciations sur base de portefeuilles couvrent les encours non dépréciés au niveau individuel. Conformément à la norme IAS 39, ces derniers sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation.

Les encours des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne sont regroupés en ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque sur la base du système de notation interne du groupe. Les portefeuilles soumis au test de dépréciation sont ceux relatifs aux contreparties dont la notation s'est significativement dégradée depuis l'octroi et qui sont de ce fait considérés comme sensibles. Ces encours font l'objet d'une dépréciation, bien que le risque de crédit ne puisse être individuellement alloué aux différentes contreparties composant ces portefeuilles et dans la mesure où les encours concernés présentent collectivement une indication objective de perte de valeur.

Le montant de la dépréciation est déterminé en fonction de données historiques sur les probabilités de défaut à maturité et les pertes attendues, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle ou géographique, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison de facteurs économiques intrinsèques à la population analysée. La dépréciation sur base de portefeuilles est déterminée sur la base des pertes attendues à maturité sur l'assiette ainsi déterminée.

**Reclassements d'actifs financiers**

Plusieurs reclassements sont autorisés :

- **Reclassement antérieurs aux amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 :**

Figurent notamment parmi ces reclassements, les reclassements de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance » :

Tout titre à revenu fixe répondant à la définition des « Titres détenus jusqu'à l'échéance » ayant une maturité définie, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre jusqu'à son échéance. Le groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention jusqu'à maturité.

- **Reclassement autorisés depuis l'amendement des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 :**

Ce texte définit les modalités des reclassements vers d'autres catégories d'actifs financiers non dérivés à la juste valeur (à l'exception de ceux inscrits en juste valeur sur option) :

- Reclassement de titres de transaction vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance »

Tout actif financier non dérivé peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe est en mesure de démontrer l'existence de « circonstances rares » ayant motivé ce reclassement. L'IASB a, pour mémoire, qualifié la crise financière du second semestre 2008 de « circonstance rare ».

Seuls les titres à revenu fixe ou déterminable peuvent faire l'objet d'un reclassement vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». L'établissement doit par ailleurs avoir l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à maturité. Les titres inscrits dans cette catégorie ne peuvent être couverts contre le risque de taux d'intérêt

- Reclassement de titres de transaction ou de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances »

Tout actif financier non dérivé répondant à la définition de « Prêts et créances » et, en particulier, tout titre à revenu fixe non coté sur un marché actif, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre sur un futur prévisible ou à maturité. Le groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention à moyen ou long terme.

Les reclassements sont réalisés à la juste valeur à la date du reclassement, cette valeur devenant le nouveau coût amorti pour les instruments transférés vers des catégories évaluées au coût amorti.

Un nouveau TIE est alors calculé à la date du reclassement afin de faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement, ce qui revient à considérer que le titre a été reclassé avec une décote.

Pour les titres auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, l'étalement de la nouvelle décote sur la durée de vie résiduelle du titre sera généralement compensé par l'amortissement de la perte latente figée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à la date du reclassement et reprise sur base actuarielle au compte de résultat.

En cas de dépréciation postérieure à la date de reclassement d'un titre auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, la perte latente figée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à la date du reclassement est reprise immédiatement en compte de résultat.

### **Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers**

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Si l'ensemble des conditions de décomptabilisation n'est pas réuni, le groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

### **Opérations de pension livrée**

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non à la juste valeur.

Chez le cessionnaire, les actifs reçus ne sont pas comptabilisés mais une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées est enregistrée. Le montant décaissé à l'actif est inscrit en titres reçus en pension livrée.

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent à être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est valorisée à son nominal dans la catégorie « Prêts et créances ».

### **Opérations de prêts de titres**

Les prêts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens du référentiel IFRS. Par conséquent, ces opérations ne donnent pas lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Pour l'emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

#### *2.1.2.4.2 Immeubles de placement*

Conformément à la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (voir note 4.3). La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

La juste valeur des immeubles de placement du groupe est communiquée sur la base des résultats d'expertises régulières sauf cas particulier affectant significativement la valeur du bien.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins-values de cession d'immeubles de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

#### *2.1.2.4.3 Immobilisations*

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées pour leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leurs sont directement attribuables. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

La méthode de comptabilisation des actifs par composants est appliquée à l'ensemble des constructions.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une

immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues pour les Caisses d'Epargne :

- constructions : 25 ans ;
- aménagements : 10 à 20 ans ;
- mobiliers et matériels spécialisés : 4 à 10 ans ;
- matériels informatiques : 3 à 5 ans ;
- logiciels : maximum 5 ans.

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Le traitement comptable des immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) est précisé au paragraphe 4.8.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

#### **2.1.2.4.4 Provisions**

Les provisions autres que celles relatives aux engagements sociaux, aux provisions épargne logement, aux risques d'exécution des engagements par signature et aux contrats d'assurance concernent essentiellement les litiges, amendes, risques fiscaux et restructurations.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peuvent être estimés de manière fiable. Elles correspondent à des obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, et pour lesquelles une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour les régler.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet d'actualisation est significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

### **Engagements sur les contrats d'épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;

- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement, d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement, d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode « Monte-Carlo » pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées dans la marge d'intérêt.

#### *2.1.2.4.5 Produits et charges d'intérêts*

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat, tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaires, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

#### *2.1.2.4.6 Commissions sur prestations de services*

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;

- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêts et non au poste « Commissions ».

Les commissions de fiducie ou d'activité analogue sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom des particuliers, de régime de retraite ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

#### 2.1.2.4.7 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie fonctionnelle de l'entité du groupe au bilan de laquelle ils sont comptabilisés. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

#### 2.1.2.4.8 Opérations de location-financement et assimilées

Les contrats de location sont analysés selon leur substance et leur réalité financière et relèvent selon le cas d'opérations de location simple ou d'opérations de location – financement.

##### **Contrats de location – financement**

Un contrat de location – financement se définit comme un contrat de location ayant en substance pour effet de transférer au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il s'analyse comme une acquisition d'immobilisation par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq exemples de situations permettant de distinguer un contrat de location financement d'un contrat de location simple :

- Le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- Le preneur a l'option d'acheter les biens à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- A l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- La nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- Si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins value sur le bien...);
- Les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- Le preneur a la faculté de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

A l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Conformément à la norme IAS 17, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (calcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ». Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie, et
- La valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat se traduisent par l'acquisition d'une immobilisation financée par emprunt.

### **Contrats de location simple**

Un contrat de location simple est un contrat pour lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Dans les comptes du bailleur, le bien est comptabilisé en immobilisation et est amorti sur la période de location, la base amortissable s'entendant hors valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location.

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre du contrat sont enregistrés linéairement sur la période de location.

#### ***2.1.2.4.9 Avantages au personnel***

Le groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

#### **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation et primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

### **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

### **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement). Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du « corridor », c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

#### ***2.1.2.4.10 Impôts différés***

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.



Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférant :

- aux gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente,
- et aux variations de juste valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie,

pour lesquels les impôts différés correspondants sont enregistrés en gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

#### *2.1.2.4.11 Activités de promotion immobilière*

Le chiffre d'affaires des activités de promotion immobilière représente le montant de l'activité de promotion logement et tertiaire et des activités de prestations de services.

Les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement sur la base des derniers budgets d'opérations actualisés à la clôture.

Lorsque le résultat de l'opération ne peut être estimé de façon fiable, les produits ne sont comptabilisés qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Le dégagement des marges opérationnelles tient compte de l'ensemble des coûts affectables aux contrats :

- l'acquisition des terrains ;
- les travaux d'aménagement et de construction ;
- les taxes d'urbanisme ;
- les études préalables, qui sont stockées seulement si la probabilité d'obtention de l'opération est élevée ;
- les honoraires internes de maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- les frais commerciaux affectables (commissions des vendeurs internes et externes, publicité des programmes, bulles de vente, etc.).

Les stocks et travaux en cours sont constitués des terrains évalués à leur coût d'acquisition, de travaux en cours (coût d'aménagement et de construction) et de produits finis évalués au prix de revient. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les études préalables au lancement des opérations de promotion sont incluses dans les stocks si les probabilités de réalisation de l'opération sont élevées. Dans le cas contraire, ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Lorsque la valeur nette de réalisation des stocks et des travaux en cours est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

#### *2.1.2.5 Notes relatives au bilan*

##### *2.1.2.5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

Les actifs et passifs financiers du portefeuille de transaction se composent essentiellement de swaps en couverture d'actifs et de passifs structurés.

**Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Transaction	Sur option	Transaction	Sur option
Obligations et autres titres à revenu fixe		4 108		8 145
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>4 108</b>	<b>4 108</b>	<b>8 145</b>	<b>8 145</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>149 607</b>	<b>149 607</b>	<b>154 664</b>	<b>154 664</b>
Prêts à la clientèle		65 848		55 867
<b>Prêts</b>		<b>65 848</b>		<b>55 867</b>
<b>Dérivés de transaction</b>		<b>676</b>		<b>148</b>
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>676</b>	<b>219 563</b>	<b>148</b>	<b>218 824</b>

Il n'y a pas eu de reclassement d'actifs financiers de transaction vers d'autres catégories, au cours de l'exercice 2011, en application de l'amendement de la norme IAS 39.

**Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

<i>en milliers d'euros</i>	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Actifs financiers à la juste valeur sur option
Titres à revenu fixe			4 108	<b>4 108</b>
Actions et autres titres à revenu variable		149 607		<b>149 607</b>
Prêts et opérations de pension	65 848			<b>65 848</b>
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	<b>65 848</b>	<b>149 607</b>	<b>4 108</b>	<b>219 563</b>

Les actifs financiers valorisés à la juste valeur sur option concernent en particulier des actifs comprenant des dérivés incorporés comme *certain*s contrats de prêts structurés aux collectivités locales.

**Prêts et créances à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit**

La ligne « Prêts à la clientèle » comprend les prêts structurés consentis par le Groupe Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées aux collectivités locales pour un montant de 65 848 milliers d'euros contre 55 867 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

La variation de juste valeur de ces actifs financiers imputable au risque de crédit est nulle pour les exercices 2011 et 2010.

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>7 473</b>	<b>4 417</b>
Comptes à terme et emprunts à la clientèle		1 109
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option</b>		<b>1 109</b>
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>7 473</b>	<b>5 526</b>

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Juste valeur	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Différence imputable au risque de crédit	Juste valeur	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Différence imputable au risque de crédit
Comptes à terme et emprunts à la clientèle					1 109	1 103	6	
<b>Total</b>					<b>1 109</b>	<b>1 103</b>	<b>6</b>	

Le montant contractuellement dû à l'échéance des emprunts s'entend du montant du capital restant dû à la date de clôture de l'exercice, augmenté des intérêts courus non échus. Pour les titres, la valeur de remboursement est généralement retenue.

La variation de juste valeur imputable au risque de crédit propre (valorisation du spread émetteur) est nulle.

**Instruments dérivés de transaction**

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. Les justes valeurs positives ou négatives

représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	59 135	140	7 325	53 257	148	4 417
<b>Opérations fermes</b>	<b>59 135</b>	<b>140</b>	<b>7 325</b>	<b>53 257</b>	<b>148</b>	<b>4 417</b>
Instruments sur actions	21 485	536	148			
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>21 485</b>	<b>536</b>	<b>148</b>			
<b>Total des instruments dérivés de transaction</b>	<b>80 620</b>	<b>676</b>	<b>7 473</b>	<b>53 257</b>	<b>148</b>	<b>4 417</b>

### 2.1.2.5.2 Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marché. Ces couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La couverture de juste valeur est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

Les couvertures de flux de trésorerie permettent de figer ou d'encadrer la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

La couverture de flux de trésorerie est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	2 276 244	23 671	108 564	1 465 572	19 378	85 301
<b>Opérations fermes</b>	<b>2 276 244</b>	<b>23 671</b>	<b>108 564</b>	<b>1 465 572</b>	<b>19 378</b>	<b>85 301</b>
Instruments de taux	180 000		1 452	90 000		247
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>180 000</b>		<b>1 452</b>	<b>90 000</b>		<b>247</b>
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>2 456 244</b>	<b>23 671</b>	<b>110 016</b>	<b>1 555 572</b>	<b>19 378</b>	<b>85 548</b>
Instruments de taux	246 816	1 084	12 770	170 264	1 312	4 251
<b>Opérations fermes</b>	<b>246 816</b>	<b>1 084</b>	<b>12 770</b>	<b>170 264</b>	<b>1 312</b>	<b>4 251</b>
Instruments de taux	500 000	181	2 548	400 000	706	1 550
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>500 000</b>	<b>181</b>	<b>2 548</b>	<b>400 000</b>	<b>706</b>	<b>1 550</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>746 816</b>	<b>1 265</b>	<b>15 318</b>	<b>570 264</b>	<b>2 018</b>	<b>5 801</b>
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>3 203 060</b>	<b>24 936</b>	<b>125 334</b>	<b>2 125 836</b>	<b>21 396</b>	<b>91 349</b>

### 2.1.2.5.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (actifs financiers à la juste valeur, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances).

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	20 443	
Obligations et autres titres à revenu fixe	628 082	802 018
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>648 525</b>	<b>802 018</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>700 791</b>	<b>740 459</b>
<b>Actifs dépréciés</b>	<b>2 188</b>	<b>3 145</b>
<b>Montant brut des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 351 504</b>	<b>1 545 622</b>
Dépréciation des titres à revenu fixe	-1 313	-1 890
Dépréciation durable sur actions et autres titres à revenu variable	-76 312	-26 924
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 273 879</b>	<b>1 516 808</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)</b>	<b>-22 332</b>	<b>6 840</b>

Au cours de l'exercice 2011, il n'y a pas eu de reclassement d'actifs financiers vers la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ni de reclassement d'actifs financiers disponibles à la vente en « Prêts et créances ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés en présence d'indices de pertes de valeur lorsque le groupe estime que son investissement pourrait ne pas être recouvré.

Comme au 31 décembre 2010, pour les titres à revenu variable cotés, une baisse de plus de 50 % par rapport au coût historique ou une baisse depuis plus de 36 mois constituent des indices de perte de valeur.

Les travaux de valorisation réalisés dans le contexte de l'arrêté des comptes de l'exercice 2011 se sont traduits par la constatation d'une dépréciation de 53 120 milliers d'euros sur les titres BPCE. Cette dépréciation est inscrite en gains et pertes sur autres actifs.

Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable s'élève à 495 410 milliers d'euros pour les titres BPCE.

#### 2.1.2.5.4 Juste valeur des actifs et passifs financier

#### Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2011			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
<i>en milliers d'euros</i>				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Instruments dérivés	536	140		676
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>536</b>	<b>140</b>		<b>676</b>
Titres	153 526		189	153 715
Autres actifs financiers		65 848		65 848
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>153 526</b>	<b>65 848</b>	<b>189</b>	<b>219 563</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>24 936</b>		<b>24 936</b>
Titres	600 196	26 337	646 482	1 273 015
Autres actifs financiers		239	625	864
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>600 196</b>	<b>26 576</b>	<b>647 107</b>	<b>1 273 879</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Instruments dérivés	149	7 324		7 473
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>149</b>	<b>7 324</b>		<b>7 473</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>125 334</b>		<b>125 334</b>
Autres passifs financiers				
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>				

CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

Au 31 décembre 2010, la répartition était la suivante :

	31/12/2010			Total
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	
<i>en milliers d'euros</i>				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Instruments dérivés		148		148
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>148</b>		<b>148</b>
Titres	158 774	3 685	350	162 809
Autres actifs financiers		55 867		55 867
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>158 774</b>	<b>59 552</b>	<b>350</b>	<b>218 676</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>21 396</b>		<b>21 396</b>
Titres	805 998	20 154	689 815	1 515 967
Autres actifs financiers		222	619	841
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>805 998</b>	<b>20 376</b>	<b>690 434</b>	<b>1 516 808</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Instruments dérivés		4 417		4 417
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		<b>4 417</b>		<b>4 417</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>91 349</b>		<b>91 349</b>
Autres passifs financiers		1 109		1 109
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>		<b>1 109</b>		<b>1 109</b>

**Analyse des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur**

	01/01/2011	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	Reclassements		Autres variations	31/12/2011
		au compte de résultat	directement en capitaux propres			vers la catégorie Prêts et créances	de et vers les niveaux 1 et 2		
<i>en milliers d'euros</i>									
Titres	350	139			-300				189
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>350</b>	<b>139</b>			<b>-300</b>				<b>189</b>
Titres	689 815	-52 063	1 946	1 662	-10 013		15 135		646 482
Autres actifs financiers	619	6							625
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>690 434</b>	<b>-52 057</b>	<b>1 946</b>	<b>1 662</b>	<b>-10 013</b>		<b>15 135</b>		<b>647 107</b>

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers évalués selon une technique utilisant des données non observables comprennent plus particulièrement des titres de participations disponibles à la vente.

Les prêts structurés aux collectivités locales inscrits dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur sur option sont, pour la plupart d'entre eux, classés en niveau 2 dans la mesure où l'essentiel des paramètres utilisés sont considérés comme observables.

Au cours de l'exercice, - 51 918 milliers d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés au compte de résultat au titre des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 dont - 52 234 milliers d'euros au titre d'opérations non dénouées au 31 décembre 2011.

Ces gains et pertes impactent le produit net bancaire à hauteur de 996 milliers d'euros, le coût du risque à hauteur de 206 milliers d'euros et les gains ou pertes sur autres actifs à hauteur de - 53 120 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice, 1 946 milliers d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés directement en capitaux propres au titre d'actifs financiers classés en niveau 3 dont 2 005 milliers d'euros au titre d'opérations non dénouées au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2010, la répartition était la suivante :

	01/01/2010	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Achats / Emission	Ventes / Remboursements	Reclassements		Autres variations	31/12/2010
		au compte de résultat	directement en capitaux propres			vers la catégorie Prêts et créances	de et vers les niveaux 1 et 2		
<i>en milliers d'euros</i>									
Titres	3 187	-140		490			-3 187		350
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>3 187</b>	<b>-140</b>		<b>490</b>			<b>-3 187</b>		<b>350</b>
Titres	646 311	-7 676	1 082	50 433	-3 359		3 024		689 815
Autres actifs financiers	607			12					619
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>646 918</b>	<b>-7 676</b>	<b>1 082</b>	<b>50 445</b>	<b>-3 359</b>		<b>3 024</b>		<b>690 434</b>

**2.1.2.5.5 Prêts et créances**

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie.

**Prêts et créances sur les établissements de crédit**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 447 006	6 014 493
Dépréciations individuelles	-2 501	-2 913
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>5 444 505</b>	<b>6 011 580</b>

Il n'y a pas eu de reclassement d'actifs financiers vers la catégorie des «Prêts et créances sur les établissements de crédit» en application de l'amendement de la norme IAS 39.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 5 493 359 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (6 037 233 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

**Décomposition des prêts et créances sur les établissements de crédit**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Comptes ordinaires débiteurs	3 970 417	4 127 020
Comptes et prêts	1 435 735	1 845 090
Prêts subordonnés et prêts participatifs	38 312	38 842
Prêts et créances dépréciés	41	628
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>5 444 505</b>	<b>6 011 580</b>

Les créances sur opérations avec le réseau s'élèvent à 1 311 979 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (1 739 455 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

Les fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts et présentés sur la ligne « Comptes ordinaires débiteurs » s'élèvent à 3 350 290 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (3 488 357 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

**Prêts et créances sur la clientèle**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Prêts et créances sur la clientèle	8 790 508	8 077 694
Dépréciations individuelles	-67 552	-66 012
Dépréciations sur base de portefeuilles	-17 271	-16 395
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>8 705 685</b>	<b>7 995 287</b>

Il n'y a pas eu de reclassement d'actifs financiers vers la catégorie des « Prêts et créances sur la clientèle » en application de l'amendement de la norme IAS 39.

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 8 848 673 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (7 995 850 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

**Décomposition des prêts et créances sur la clientèle**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>40 989</b>	<b>30 510</b>
Prêts à la clientèle financière	116	213
Crédits de trésorerie	689 488	677 240
Crédits à l'équipement	2 845 260	2 669 972
Crédits au logement	4 390 021	3 960 014
Autres crédits	22 137	67 336
Prêts subordonnés	23 681	23 499
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>7 970 703</b>	<b>7 398 274</b>
Autres prêts et créances sur la clientèle	631 100	506 999
Prêts et créances dépréciés	62 893	59 504
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>8 705 685</b>	<b>7 995 287</b>

**2.1.2.5.6 Reclassements d'actifs financiers**

Le Groupe Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées n'a pas procédé au cours de l'exercice 2011 au reclassement d'actifs financiers en application des amendements des normes IAS39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers ».

**2.1.2.5.7 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Le Groupe Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ne détient aucun actif financier classé dans cette catégorie au 31 décembre 2011.

**2.1.2.5.8 Impôts courants et impôts différés****Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature**

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans le tableau suivant (les actifs d'impôts différés sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif) :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Plus-values latentes sur OPCVM	-6 265	-7 605
GIE fiscaux	-3 279	-4 740
Provisions pour passifs sociaux		2 959
Provisions pour activité d'épargne-logement	8 236	8 647
Autres provisions non déductibles	14 503	11 579
Autres sources de différences temporelles	11 085	7 543
<b>Impôts différés liés aux décalages temporels générés par l'application des règles fiscales</b>	<b>24 280</b>	<b>18 383</b>
<b>Impôts différés liés à l'activation des pertes fiscales reportables</b>		
Juste valeur des instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	10 261	-1 972
Autres éléments de valorisation du bilan	-3 213	1 914
<b>Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS</b>	<b>7 048</b>	<b>-58</b>
<b>Impôts différés sur retraitements et éliminations de consolidation</b>		
<b>Impôts différés non constatés</b>		<b>-32</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>31 328</b>	<b>18 293</b>
<b>Comptabilisés :</b>		
A l'actif du bilan	32 347	19 548
Au passif du bilan	-1 020	-1 255

**Analyse des impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres au cours de l'exercice**

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	7 863	6 895	14 758	5 780	-2 417	3 363
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture	-9 891	3 405	-6 486	-1 403	483	-920
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-2 028</b>	<b>10 300</b>	<b>8 272</b>	<b>4 377</b>	<b>-1 934</b>	<b>2 443</b>
Part du groupe	-2 028	10 300	8 272	4 377	-1 934	2 443

**2.1.2.5.9 Comptes de régularisation et actifs divers**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'encaissement	135 060	102 905
Charges constatées d'avance	10 420	11 800
Produits à recevoir	21 201	26 857
Autres comptes de régularisation	13 589	44 487
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>180 270</b>	<b>186 049</b>
Dépôts de garantie versés	4 859	3 761
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres		
Débiteurs divers	160 200	109 889
<b>Actifs divers</b>	<b>165 059</b>	<b>113 650</b>
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>345 329</b>	<b>299 699</b>

**2.1.2.5.10 Immeubles de placement**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
<b>Immeuble de placement</b>						
comptabilisés au coût historique	208 815	-27 492	181 323	324 751	-57 575	267 176
<b>Total des immeubles de placement</b>	<b>208 815</b>	<b>-27 492</b>	<b>181 323</b>	<b>324 751</b>	<b>-57 575</b>	<b>267 176</b>

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à 182 760 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (268 791 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

Les biens en location simple diminuent très fortement en raison de la sortie du parc de véhicules de GCE Car Lease pour 111 millions d'euros. Le parc immobilier de Midi Foncière évolue inversement à la hausse de 25 millions d'euros.



## 2.1.2.5.11 Immobilisations

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
<i>en milliers d'euros</i>						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains et constructions	41 278	-26 197	15 081	39 959	-24 909	15 050
Equipement, mobilier et autres immobilisations corporelles	120 220	-77 402	42 818	120 968	-73 426	47 542
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>161 498</b>	<b>-103 599</b>	<b>57 899</b>	<b>160 927</b>	<b>-98 335</b>	<b>62 592</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Droit au bail	6 630		6 630	6 591		6 591
Logiciels	4 471	-4 051	420	4 962	-4 482	479
Autres immobilisations incorporelles	5 799	-427	5 372	461	-197	264
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>16 900</b>	<b>-4 478</b>	<b>12 422</b>	<b>12 014</b>	<b>-4 679</b>	<b>7 334</b>

Les immobilisations incorporelles évoluent de 5 088 milliers d'euros correspondant à un droit à percevoir des loyers au profit de Batimur. Ce droit était précédemment affecté en opérations de location financement au démarrage du projet.

## 2.1.2.5.12 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition des regroupements d'exercices antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont totalement amortis au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## 2.1.2.5.13 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

**Dettes envers les établissements de crédit**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes à vue	190 047	292 350
Dettes rattachées	33	33
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>190 080</b>	<b>292 383</b>
Emprunts et comptes à terme	3 210 073	3 797 650
Opérations de pension	250 771	156 627
Dettes rattachées	27 265	22 502
<b>Dettes à termes envers les établissements de crédit</b>	<b>3 488 109</b>	<b>3 976 779</b>
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>3 678 189</b>	<b>4 269 162</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau s'élèvent à 3 573 298 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (4 200 986 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 3 773 213 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (4 339 645 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

**Dettes envers la clientèle**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>1 635 289</b>	<b>1 592 864</b>
Livret A	3 863 477	3 746 521
PEL / CEL	2 271 423	2 175 264
Autres comptes d'épargne à régime spécial	2 183 524	2 076 948
Dettes rattachées	820	1 752
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>8 319 244</b>	<b>8 000 485</b>
Comptes et emprunts à vue	4 899	6 706
Comptes et emprunts à terme	604 703	573 192
Dettes rattachées	24 024	21 672
<b>Autres comptes de la clientèle</b>	<b>633 626</b>	<b>601 570</b>
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>10 588 159</b>	<b>10 194 919</b>

Les comptes à terme incluent notamment 183 405 milliers d'euros d'emprunts souscrits auprès de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française).

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 10 590 624 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (10 197 532 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

#### 2.1.2.5.14 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Titres du marché interbancaire et Titres de créances négociables	21 178	24 754
<b>Total</b>	<b>21 178</b>	<b>24 754</b>
Dettes rattachées	786	1 065
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>21 964</b>	<b>25 819</b>

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 21 964 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (25 819 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

#### 2.1.2.5.15 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Comptes d'encaissement	105 807	80 091
Produits constatés d'avance	99 774	85 450
Charges à payer	62 371	61 504
Autres comptes de régularisation créditeurs	32 878	23 589
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>300 830</b>	<b>250 634</b>
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	9 653	14 445
Créditeurs divers	96 562	78 560
<b>Passifs divers</b>	<b>106 215</b>	<b>93 005</b>
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>407 045</b>	<b>343 639</b>

#### 2.1.2.5.16 Provisions

Les provisions concernent principalement les engagements sociaux et les risques sur les produits d'épargne logement.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>01/01/2011</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Reprises non utilisées</b>	<b>Autres mouvements (1)</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>14 580</b>	<b>209</b>		<b>-8 630</b>		<b>6 159</b>
Provisions pour activité d'épargne-logement	25 113			-1 192		23 921
Provisions pour engagements hors bilan	7 137	3 219		-1 946		8 410
Provisions pour litiges	14 970	3 540		-2 684	1	15 827
Autres	43 026	12 409		-10 420	1 949	46 964
<b>Autres provisions</b>	<b>90 246</b>	<b>19 168</b>		<b>-16 242</b>	<b>1 950</b>	<b>95 122</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>104 826</b>	<b>19 377</b>		<b>-24 872</b>	<b>1 950</b>	<b>101 281</b>

(1) Y compris variation de périmètre et de parité monétaire

**Encours collectés au titre de l'épargne logement**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	757 633	649 525
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	741 864	830 453
* ancienneté de plus de 10 ans	465 306	412 341
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>1 964 803</b>	<b>1 892 320</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>306 619</b>	<b>282 944</b>
<b>Total des encours collectés au titre de l'épargne logement</b>	<b>2 271 422</b>	<b>2 175 264</b>

**Encours de crédits octroyés au titre de l'épargne logement**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Encours de crédits octroyés au titre des plans épargne logement	20 094	25 312
Encours de crédits octroyés au titre des comptes épargne logement	60 405	66 226
<b>Total des encours de crédits octroyés au titre de l'épargne logement</b>	<b>80 499</b>	<b>91 538</b>

**Provisions constituées au titre de l'épargne logement**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>01/01/2011</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2011</b>
Provisions constituées au titre des plans d'épargne logement				
* ancienneté de plus de 10 ans	20 889		-1 796	19 093
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>20 889</b>		<b>-1 796</b>	<b>19 093</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>3 042</b>		<b>901</b>	<b>3 943</b>
Provisions constituées au titre des crédits PEL	331		-408	-77
Provisions constituées au titre des crédits CEL	851		111	962
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>1 182</b>		<b>-297</b>	<b>885</b>
<b>Total des provisions constituées au titre de l'épargne logement</b>	<b>25 113</b>		<b>-1 192</b>	<b>23 921</b>

**2.1.2.5.17 Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Dettes subordonnées à durée déterminée		4 881
<b>Total</b>		<b>4 881</b>
Dettes rattachées		6
<b>Total des dettes subordonnées</b>		<b>4 887</b>

Les dettes subordonnées ont été totalement amorties selon leur échéancier en novembre 2011.

**2.1.2.5.18 Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis****Parts sociales et certificats coopératifs d'investissements**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>			<b>31/12/2010</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Nominal</b>	<b>Capital</b>	<b>Nombre</b>	<b>Nominal</b>	<b>Capital</b>
<b>Parts sociales</b>						
Valeur à l'ouverture	15 039 272	0,02	300 785	15 039 272	0,02	300 785
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>15 039 272</b>		<b>300 785</b>	<b>15 039 272</b>		<b>300 785</b>
<b>Certificats coopératifs d'investissement</b>						
Valeur à l'ouverture	3 759 818	0,02	75 196	3 759 818	0,02	75 196
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>3 759 818</b>		<b>75 196</b>	<b>3 759 818</b>		<b>75 196</b>

L'entrée des sociétés locales d'épargne dans le périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'a pas eu d'impact sur le montant du capital du groupe. En effet, les SLE sont considérées comme des entités ad hoc intégrées globalement (cf. §12.1) et leur consolidation impacte donc les réserves consolidées. En conséquence, les informations fournies au titre des parts sociales et des CCI correspondent à celles de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées.

### 2.1.2.6 Notes relatives au compte de résultat

#### 2.1.2.6.1 Intérêts, produits et charges assimilés

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	309 823	-204 606	105 217	298 707	-169 661	129 046
- Opérations avec la clientèle (hors régime spécial)	308 631	-23 494	285 137	292 809	-24 757	268 052
- Comptes d'épargne à régime spécial	1 192	-181 112	-179 920	5 898	-144 904	-139 006
Opérations avec les établissements de crédit	156 809	-86 283	70 526	142 130	-82 281	59 849
Opérations de location-financement	30 581		30 581	27 680		27 680
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	////	-332	-332	////	-241	-241
Instruments dérivés de couverture	29 680	-51 274	-21 594	20 203	-50 172	-29 969
Actifs financiers disponibles à la vente	30 699		30 699	32 376		32 376
Autres produits et charges d'intérêts	3 518		3 518	46		46
<b>Total des produits et charges d'intérêts</b>	<b>561 110</b>	<b>-342 495</b>	<b>218 615</b>	<b>521 142</b>	<b>-302 355</b>	<b>218 787</b>

Les produits d'intérêts sur les comptes d'épargne à régime spécial comprennent 1 192 milliers d'euros au titre de la reprise nette à la provision épargne logement (reprise nette de 5 898 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010).

Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 106 877 milliers d'euros (94 626 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

#### 2.1.2.6.2 Produits et charges de commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie	16	-4	12	96	-59	37
Opérations avec la clientèle	35 051	-35	35 016	32 371	-41	32 330
Prestation de services financiers	2 721	-10 459	-7 738	3 018	-8 328	-5 310
Vente de produits d'assurance vie	40 313	////	40 313	38 809	////	38 809
Moyens de paiement	35 602	-9 375	26 227	32 485	-10 672	21 813
Opérations sur titres	7 686	-3 057	4 629	9 369	-3 380	5 989
Opérations sur instruments financiers et de hors-bilan	2 417	-11	2 406	3 815	-17	3 798
Autres commissions	9 335		9 335	8 392		8 392
<b>Total des commissions</b>	<b>133 141</b>	<b>-22 941</b>	<b>110 200</b>	<b>128 355</b>	<b>-22 497</b>	<b>105 858</b>

### 2.1.2.6.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro-couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultats sur instruments financiers de transaction	-4 410	-2 052
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	-2 002	2 628
Résultats sur opérations de couverture	-1 876	-1 157
- Inefficacité de la couverture de juste valeur	-1 032	484
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	-22 725	4 485
Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	21 693	-4 001
- Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie	-844	-1 641
Résultats sur opérations de change	75	140
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-8 213</b>	<b>-441</b>

### 2.1.2.6.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur, ainsi que les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultats de cession	3 864	2 831
Dividendes reçus	1 183	7 311
Dépréciation durable des titres à revenu variable		-514
<b>Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>5 047</b>	<b>9 628</b>

### 2.1.2.6.5 Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés).

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Produits et charges sur activités immobilières</b>	<b>77 474</b>	<b>-64 156</b>	<b>13 318</b>	<b>33 022</b>	<b>-2 238</b>	<b>30 784</b>
<b>Produits et charges sur opérations de location</b>	<b>9 281</b>	<b>-8 017</b>	<b>1 264</b>	<b>27 655</b>	<b>-25 779</b>	<b>1 876</b>
<b>Produits et charges sur immeubles de placement</b>	<b>11 761</b>	<b>-17 548</b>	<b>-5 787</b>	<b>14 175</b>	<b>-37 719</b>	<b>-23 544</b>
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun	3 905	-3 083	822	3 012	-2 224	788
Charges refacturées et produits rétrocédés	765		765	1 326		1 326
Autres produits et charges divers d'exploitation	14 665	-9 803	4 862	26 278	-22 292	3 986
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	291	-3 961	-3 670	-1 503	-3 098	-4 601
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>19 626</b>	<b>-16 847</b>	<b>2 779</b>	<b>29 113</b>	<b>-27 614</b>	<b>1 499</b>
<b>Total des produits et charges des autres activités</b>	<b>118 142</b>	<b>-106 568</b>	<b>11 574</b>	<b>103 965</b>	<b>-93 350</b>	<b>10 615</b>

### 2.1.2.6.6 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>-127 816</b>	<b>-128 968</b>
Impôts et taxes	-9 426	-7 880
Services extérieurs	-84 862	-89 459
Autres charges	-12	-12
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>-94 300</b>	<b>-97 351</b>
<b>Total des charges générales d'exploitation</b>	<b>-222 116</b>	<b>-226 319</b>

La décomposition des charges de personnel est présentée en note 8.1.

#### 2.1.2.6.7 Coût du risque

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance de la contrepartie figurent également dans ce poste.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises nettes</b>	<b>Pertes sur créances non couvertes</b>	<b>Récupérations sur créances amorties</b>	<b>Exercice 2011</b>
Prêts et créances interbancaires	-287	689			402
Prêts et créances avec la clientèle	-22 350	13 030	-1 511	769	-10 062
Autres actifs financiers	-944	443			-501
Engagements par signature	-3 219	1 946			-1 273
<b>Total Coût du risque 2011</b>	<b>-26 800</b>	<b>16 108</b>	<b>-1 511</b>	<b>769</b>	<b>-11 434</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises nettes</b>	<b>Pertes sur créances non couvertes</b>	<b>Récupérations sur créances amorties</b>	<b>Exercice 2010</b>
Prêts et créances interbancaires	-538	23		11	-504
Prêts et créances avec la clientèle	-28 823	22 353	-1 163	937	-6 696
Autres actifs financiers	-1 376	872			-504
Engagements par signature	-4 587	415			-4 172
<b>Total Coût du risque 2010</b>	<b>-35 324</b>	<b>23 663</b>	<b>-1 163</b>	<b>948</b>	<b>-11 876</b>

#### 2.1.2.6.8 Gains et pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et les plus ou moins-values de cession des titres de participation consolidés.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-34	-42
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées	-45 170	-10 936
<b>Total des gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>-45 204</b>	<b>-10 978</b>

Les gains ou pertes sur participations consolidées concernent essentiellement les titres BPCE dont la valorisation est exposée dans la note 5.3.

#### 2.1.2.6.9 Impôts sur le résultat

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Impôts courants	-31 240	-29 677
Impôts différés	-901	-929
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-32 141</b>	<b>-30 606</b>

## Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net (part du groupe)	12 983	53 162
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	2 765	1 310
Impôts	-32 141	-30 606
<b>Résultat comptable avant impôts et variations de valeur des écarts d'acquisition (A)</b>	<b>47 889</b>	<b>85 078</b>
<b>Taux d'imposition de droit commun français (B)</b>	<b>34,43%</b>	<b>34,43%</b>
<b>Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)</b>	<b>16 488</b>	<b>29 292</b>
Majoration temporaire de l'impôt sur les sociétés	795	
Conséquences de l'évolution du taux d'impôt sur les impôts différés	78	
Effet des différences permanentes	-130	7 192
Impôts à taux réduit et activités exonérées	12 035	-1 036
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	426	
Autres éléments	2 449	-4 842
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>32 141</b>	<b>30 606</b>
<b>Taux effectif d'impôt (charge d'impôts sur le résultat rapportée au résultat taxable)</b>	<b>67%</b>	<b>36%</b>

## 2.1.2.7 Exposition aux risques et ratios réglementaires

Certaines informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques. Elles font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

## 2.1.2.7.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le groupe est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité sont définies par l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit calculées en utilisant l'approche standard ou l'approche des notations internes selon l'entité du groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au Règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres part du groupe	1 370 699	1 376 611
Intérêts minoritaires	691	953
Emissions de <i>Tier One</i> hybrides		
Déductions (y compris écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles)	3 731	-3 248
<b>Fonds propres de base (<i>Tier One</i>) avant déduction</b>	<b>1 375 121</b>	<b>1 374 316</b>
<b>Fonds propres complémentaires (<i>Tier 2</i>) avant déduction</b>	<b>1 324</b>	<b>2 015</b>
<b>Déductions des fonds propres</b>	<b>-382 393</b>	<b>-436 405</b>
dont déduction des fonds propres de base	-381 069	-434 390
dont déduction des fonds propres complémentaires	-1 324	-2 015
dont déduction du total des fonds propres	-382 393	-436 405
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>994 052</b>	<b>939 926</b>

Données non auditées

Les fonds propres prudentiels sont répartis en deux catégories auxquelles sont apportées un certain nombre de déductions.

Les **fonds propres de base (*Tier 1*)** sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe, hors gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres filtrés, augmentés des intérêts minoritaires, des émissions de *Tier One* hybrides (principalement des dettes subordonnées à durée indéterminée) et déduction faite des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles.

Certains éléments de fonds propres de base sont plafonnés. Notamment, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Les **fonds propres complémentaires (Tier 2)** sont subdivisés en deux niveaux :

- les fonds propres complémentaires de premier niveau correspondent à des dettes subordonnées à durée indéterminée et à certains instruments financiers ;
- les fonds propres complémentaires de second niveau incluent notamment des dettes subordonnées à long terme et certaines actions de préférence. Le montant des dettes subordonnées inclus dans le Tier 2 est progressivement réduit au cours des 5 dernières années restant à courir jusqu'à leur échéance, au rythme de 20% par année.

Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % du montant des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base.

Les déductions des fonds propres sont principalement composées des éléments de fonds propres (participations et créances subordonnées) dans les entités du secteur bancaire dont le groupe détient plus de 10 % du capital ou les participations du secteur bancaire mises en équivalence. Ces déductions sont imputées à parité entre les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

En application de l'arrêté ministériel du 20 février 2007, le groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %.

Au cours de l'année 2011, le Groupe Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées a respecté les ratios prudentiels de solvabilité.

#### 2.1.2.7.2 *Risque de crédit et risque de contrepartie*

Les informations relatives à la gestion du risque de crédit requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques.

##### **Mesure et gestion du risque de crédit**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et il peut se manifester par la migration de la qualité de crédit voire par le défaut de la contrepartie.

Les engagements exposés au risque de crédit sont constitués de créances existantes ou potentielles et notamment de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés ou non utilisés.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

##### **Exposition globale au risque de crédit et au risque de contrepartie**

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ( <i>hors titres à revenu variable</i> )	70 632	64 160
Instruments dérivés de couverture	24 936	21 396
Actifs financiers disponibles à la vente ( <i>hors titres à revenu variable</i> )	649 400	803 273
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 444 505	6 011 580
Prêts et créances sur la clientèle	8 705 685	7 995 287
<b>Exposition nette des engagements au bilan</b>	<b>14 895 158</b>	<b>14 895 696</b>
Garanties financières données	345 932	356 097
Engagements par signature	1 195 758	1 159 854
Provisions pour engagements par signature	-8 410	-7 137
<b>Exposition nette des engagements de hors bilan</b>	<b>1 533 280</b>	<b>1 508 814</b>
<b>Exposition globale nette au risque de crédit</b>	<b>16 428 438</b>	<b>16 404 510</b>



Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

### Dépréciations et provisions pour risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentations	Utilisations	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2011
Actifs financiers disponibles à la vente	1 890		6		-206	1 313
Opérations interbancaires	2 913	302		-25	-689	2 501
Opérations avec la clientèle	82 407	25 694	-8 499	-16 880	2 101	84 823
Autres actifs financiers	1 902	938		-23	-375	521
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>	<b>89 112</b>	<b>26 940</b>	<b>-8 547</b>	<b>-18 150</b>	<b>-197</b>	<b>89 158</b>
<b>Provisions sur engagements par signature et sur garanties financières données</b>	<b>7 137</b>	<b>3 219</b>		<b>-1 946</b>		<b>8 410</b>
<b>Total des dépréciations et provisions pour risque de crédit</b>	<b>96 249</b>	<b>30 159</b>	<b>-8 547</b>	<b>-20 096</b>	<b>-197</b>	<b>97 568</b>

### Actifs financiers présentant des impayés et instruments de garantie reçus en couverture

Les actifs présentant des arriérés de paiement sont des actifs financiers sains présentant des incidents de paiement.

A titre d'exemple :

- un instrument de dette peut présenter un arriéré lorsque l'émetteur obligataire ne paie plus son coupon ;
- un prêt est considéré comme étant en arriéré de paiement si une des échéances ressort comptablement impayée ;
- un compte ordinaire débiteur déclaré sur la ligne « Prêts et créances » est considéré comme étant en arriéré de paiement si l'autorisation de découvert, en durée ou en montant, est dépassée à la date de l'arrêté.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessous n'incluent pas les impayés techniques, c'est-à-dire notamment les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Les actifs présentant des arriérés de paiement (capital restant dû et intérêts courus pour les crédits et montant total du découvert pour les comptes ordinaires) se répartissent par ancienneté de l'arriéré de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours dépréciés (valeur nette)	Total des encours	Instruments de garantie couvrant ces encours
	< ou = 90 jours	> 90 jours et <=180 jours	> 180 jours et <=1 an	> 1 an			
Instruments de dettes					875	875	
Prêts et avances	74 762	4 023	853	1 146	80 205	160 989	135 338
Autres actifs financiers	521	134	177	90		922	
<b>Total au 31/12/2011</b>	<b>75 283</b>	<b>4 157</b>	<b>1 030</b>	<b>1 236</b>	<b>81 080</b>	<b>162 786</b>	<b>135 338</b>
Total au 31/12/2010	70 158	3 611	1 799	760	78 409	154 737	120 279

Les garanties, sûretés personnelles ou sûretés réelles, comprennent en particulier les cautions, nantissements, gages, warrants ainsi que les privilèges et les hypothèques.

Les garanties couvrent pour l'essentiel des prêts et des créances sur la clientèle, sous forme d'hypothèques ou de cautions sur les résidences (prêts aux particuliers), de gages sur les biens financés et de nantissements sur les instruments financiers.

### Prêts et créances restructurés

Les prêts et créances restructurés (renégociation suite à des difficultés financières du débiteur) figurant en encours sains s'élèvent à 2 762 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 005 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Ils sont inscrits en « prêts et créances sur la clientèle ».

### Mécanismes de réduction du risque de crédit : actifs obtenus par prise de possession de garanties

Le Groupe Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées n'a pas obtenu d'actifs par prise de possession de garantie.

### 2.1.2.7.3 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque pouvant engendrer une perte financière due à des mouvements de paramètres de marché, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les cours de change ;
- les prix : le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;
- et plus généralement, tout paramètre de marché intervenant dans la valorisation des portefeuilles.

Les systèmes de mesures et de surveillance des risques de marché sont communiqués dans le rapport sur la gestion des risques.

L'information relative à la gestion des risques de marché requise par la norme IFRS 7 est présentée dans le rapport sur la gestion des risques.

### 2.1.2.7.4 Risque de taux d'intérêt global et risque de change

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats annuels et sa valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêts. Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

L'information relative à la gestion du risque de taux d'intérêt requise par la norme IFRS 7 est présentée dans le rapport sur la gestion des risques.

### 2.1.2.7.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.

Les procédures de refinancement et les modalités de gestion du risque de liquidité sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques.

### Echéances des ressources par durée restant à courir

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Instruments dérivés de transaction	7 473	////	////	////	////	7 473
Autres passifs financiers à la juste valeur par résultat						
Instruments dérivés de couverture	125 334	////	////	////	////	125 334
Dettes envers les établissements de crédit	1 119 655	536 963	958 621	1 061 313	1 637	3 678 189
Dettes envers la clientèle	8 883 115	518 390	1 156 242	30 412		10 588 159
Dettes représentées par un titre	14 262	5 226	2 476			21 964
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>10 149 839</b>	<b>1 060 579</b>	<b>2 117 339</b>	<b>1 091 725</b>	<b>1 637</b>	<b>14 421 119</b>
Engagements de financements donnés en faveur des établissements de crédit	38 459	29 500	580			68 539
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	220 795	293 628	345 327	260 145	6 248	1 126 143
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>259 254</b>	<b>323 128</b>	<b>345 907</b>	<b>260 145</b>	<b>6 248</b>	<b>1 194 682</b>
Engagements de garantie en faveur des établissements de crédit	845 496	29 285	309 642	2 475 177		3 659 600
Engagements de garantie en faveur clientèle	3 803	13 341	1 463 600	235 566	841	1 717 151
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>849 299</b>	<b>42 626</b>	<b>1 773 242</b>	<b>2 710 743</b>	<b>841</b>	<b>5 376 751</b>

## 2.1.2.8 Avantages au personnel

## 2.1.2.8.1 Charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Salaires et traitements	-72 518	-73 495
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	-29 054	-27 459
Autres charges sociales et fiscales	-19 149	-21 547
Intéressement et participation	-7 095	-6 467
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-127 816</b>	<b>-128 968</b>

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 454 cadres et 1 410 non cadres, soit un total de 1 864 personnes.

## 2.1.2.8.2 Engagements sociaux

Le Groupe Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées accorde à ses salariés différents types d'avantages sociaux :

- le régime de retraite des Caisses d'Épargne, anciennement géré au sein de la Caisse Générale de Retraite des Caisses d'Épargne (CGRCE) désormais intégré à la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Épargne (CGPCE), régime de maintien de droit. Le régime CGR est fermé depuis le 31 décembre 1999 et les droits sont cristallisés à cette date. Le régime de maintien de droit est assimilé à un fonds d'avantages à long terme ;
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

**Analyse des actifs et passifs inscrits au bilan**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total
Valeur actualisée des engagements financés	213 377	7 910		221 287	198 418	8 043	16	206 477
Juste valeur des actifs du régime	-210 302	-5 137		-215 439	-199 583	-4 999		-204 582
Juste valeur des droits à remboursement					-18 525			-18 525
Valeur actualisée des engagements non financés								
Ecart actuariels non reconnus et coûts des services passés non reconnus	-3 075	3 207		132	9 761	2 745		12 506
<b>Solde net au bilan</b>		<b>5 980</b>		<b>5 980</b>	<b>-9 929</b>	<b>5 789</b>	<b>16</b>	<b>-4 124</b>
Engagements sociaux passifs		5 980		5 980	8 596	5 789	16	14 401
Engagements sociaux actifs					18 525			18 525

Depuis le 31 décembre 2008, dans le cadre de l'application de la Loi Fillon, la CGRCE (institution de retraite supplémentaire, gérant un régime de retraite « fermé » au profit du personnel des entreprises du Réseau Caisse d'Épargne) a fusionné avec la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Épargne (CGPCE), une institution de prévoyance.

**Variation des montants comptabilisés au bilan**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total
Dette actuarielle en début de période	198 418	8 043	16	206 477	186 529	7 971	16	194 516
Coût des services rendus		257		257		298		298
Coût financier	6 976	200		7 176	7 277	214		7 491
Prestations versées	-4 822			-4 822	-4 964			-4 964
Ecart actuariels	12 805	-590		12 215	9 576	-640		8 936
Autres (écarts de conversion, variations de période)			-16	-16		200		200
<b>Dette actuarielle en fin de période</b>	<b>213 377</b>	<b>7 910</b>		<b>221 287</b>	<b>198 418</b>	<b>8 043</b>	<b>16</b>	<b>206 477</b>
Juste valeur des actifs en début de période	-199 583	-4 999		-204 582	-183 837	-4 816		-188 653
Rendement attendu des actifs	-6 737	-157		-6 894	-6 957	-202		-7 159
Cotisations reçues	-8 836			-8 836	-9 289			-9 289
Prestations versées	4 823			4 823	4 964	19		4 983
Ecart actuariels de l'exercice	31	19		50	-4 005			-4 005
Autres (écarts de conversion, variations de période)					-459			-459
<b>Juste valeur des actifs en fin de période</b>	<b>-210 302</b>	<b>-5 137</b>		<b>-215 439</b>	<b>-199 583</b>	<b>-4 999</b>		<b>-204 582</b>
Juste valeur des droits à remboursement en début de période	-18 525			-18 525	-18 205			-18 205
Rendement attendu des droits à remboursement	-239			-239	-320			-320
Prestations versées	18 764			18 764				
<b>Juste valeur des droits à remboursement en fin de période</b>					<b>-18 525</b>			<b>-18 525</b>
<b>Solde net des engagements</b>	<b>3 075</b>	<b>2 773</b>		<b>5 848</b>	<b>-19 690</b>	<b>3 044</b>	<b>16</b>	<b>-16 630</b>
Ecart actuariels non reconnus	-3 075	3 207		132	9 761	2 745		12 506
<b>Solde net au bilan</b>		<b>5 980</b>		<b>5 980</b>	<b>-9 929</b>	<b>5 789</b>	<b>16</b>	<b>-4 124</b>

Au 31 décembre 2011, les actifs de couverture du régime de retraite des Caisses d'Épargne sont répartis à hauteur de 85,94 % en obligations, 5,94 % en actions et 8,12 % en actifs monétaires.

Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

### Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes à prestations définies

Les ajustements liés à l'expérience correspondent aux variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actualisée des engagements et droits à remboursement financés (1)	213 377	198 418	186 529	194 393	185 663
Juste valeur des actifs du régime (2)	-210 302	-218 108	-202 042	-197 532	-191 448
<b>Solde net au bilan</b>	<b>3 075</b>	<b>-19 690</b>	<b>-15 513</b>	<b>-3 139</b>	<b>-5 785</b>
Ajustements sur les passif liés à l'expérience (pertes) gains - En % de (1)	0,440%	4,1%	2,6%	0,5%	4,0%
Ajustements sur les actifs liés à l'expérience (pertes) gains - En % de (2)	0,016%	2,0%	1,1%	5,3%	-6,7%

### Charge actuarielle des régimes à prestations définies

Les différentes composantes de la charge constatée au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le poste « Charges de personnel ».

	Exercice 2011				Exercice 2010			
	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total
<i>en milliers d'euros</i>								
Coût des services rendus		257		257		298		298
Coût financier	6 976	200		7 176	7 277	214		7 491
Rendement attendu des actifs de couverture	-6 737	-157		-6 894	-6 957	-202		-7 159
Rendement attendu des droits à remboursement	-239			-239	-320			-320
Ecarts actuariels: amortissement de l'exercice								
Coût des services passés								
Autres								
<b>Total des charges des régimes à prestations définies</b>		<b>300</b>		<b>300</b>		<b>310</b>		<b>310</b>

### Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2011				31/12/2010			
	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total
<i>en pourcentage</i>								
Taux d'actualisation	3,80%	3,10%			3,70%	3,24%		
Rendement attendu des actifs de couverture	3,40%	3,15%			3,70%	4,20%		
Rendement attendu des droits à remboursement	2,60%				1,75%			
Tables de mortalité	TGH TGF 05	TF00/02			TGH TGF 05	TF00/02		

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour ex-CGRCE et CARBP.

### 2.1.2.9 Information sectorielle

#### 2.1.2.9.1 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Clientèle		Autres métiers		Total du groupe		Variation	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	en K€	en %
Produit net bancaire	333 243	340 851	3 980	3 596	337 223	344 447	-7 224	-2,1%
Frais de gestion	-225 537	-227 640	-7 159	-8 875	-232 696	-236 515	3 819	-1,6%
Résultat brut d'exploitation	107 706	113 211	-3 179	-5 279	104 527	107 932	-3 405	-3,2%
Coefficient d'exploitation	67,7%	66,8%	179,9%	246,8%	69,0%	68,7%		
Coût du risque	-11 507	-12 421	73	545	-11 434	-11 876	442	-3,7%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7 972	-5 663	-53 176	-5 315	-45 204	-10 978	-34 226	311,8%
Variation de valeur sur les écarts d'acquisition								
Résultat courant avant impôt	104 171	95 127	-56 282	-10 049	47 889	85 078	-37 189	-43,7%
Impôt sur les bénéfices	-34 555	-31 238	2 414	632	-32 141	-30 606	-1 535	5,0%
Intérêts minoritaires	-2 765	-1 310			-2 765	-1 310	-1 455	111,1%
Résultat net (part du groupe)	66 851	62 579	-53 868	-9 417	12 983	53 162	-40 179	-75,6%

## 2.1.2.9.2 Bilan

(en millions d'euros)	Clientèle		Autres métiers		Total du Groupe		Variation	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	en M€	en %
Actifs sectoriels	15 027	15 136	1 337	1 355	16 364	16 491	-127	-0,8%
Passifs sectoriels	11 128	10 671	5 236	5 820	16 364	16 491	-127	-0,8%

## 2.1.2.10 Engagements

## 2.1.2.10.1 Engagements de financement et de garantie

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

## Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de financement donnés en faveur</b>	<b>1 194 682</b>	<b>1 157 463</b>
des établissements de crédit	68 539	62 957
de la clientèle	1 126 143	1 094 506
* Ouvertures de crédit confirmées	1 102 509	1 081 280
* Autres engagements	23 634	13 226
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>1 048 331</b>	<b>1 035 242</b>
d'établissements de crédit	1 048 331	1 035 242

## Engagements de garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>5 376 751</b>	<b>4 082 848</b>
d'ordre des établissements de crédit	3 659 600	3 347 710
d'ordre de la clientèle	1 717 151	735 138
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>4 713 990</b>	<b>4 212 375</b>
d'établissements de crédit	98 365	90 793
de la clientèle	4 615 625	4 121 582

Les engagements de garantie donnés incluent les engagements par signature ainsi que les instruments financiers donnés en garantie.

Les instruments financiers donnés en garantie incluent notamment les créances affectées en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement.

## 2.1.2.10.2 Actifs financiers donnés en garantie

Le tableau suivant recense, par nature, la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, tels que les titres remis en pension livrée et les valeurs données en pension non livrée, enregistrés dans les différentes catégories comptables.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Instruments de dettes	279 613	159 688
Prêts et avances	4 944 757	3 741 127
<b>Total</b>	<b>5 224 370</b>	<b>3 900 815</b>

Au 31 décembre 2011, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 2 428 338 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP (1 575 252 milliers d'euros au 31 décembre 2010),
- 350 183 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF (396 459 milliers d'euros au 31 décembre 2010),
- 679 981 milliers d'euros de crédits immobiliers auprès de GCE Covered Bonds contre 1 618 228 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 197 173 milliers d'euros de créances apportées en garantie des financements obtenus auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) contre 151 188 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

- 1 289 082 milliers d'euros de créances données en garantie auprès de la Caisse de refinancement hypothécaire,
- 248 919 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BPCE SFH,
- 1 040 163 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BPCE Home Loans.

#### *2.1.2.10.3 Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer*

Le Groupe Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées n'a pas comptabilisé d'actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation.

#### *2.1.2.10.4 Autres engagements*

Les autres engagements donnés comprennent les engagements liés à l'activité de promotion immobilière :

- les garanties financières d'achèvement délivrées par les établissements financiers, opération par opération, au profit des clients dans le cadre de leur acquisition ;
- les garanties professionnelles requises par la loi Hoguet pour pouvoir exercer la profession d'agent immobilier et gérer les fonds des mandants dans le cadre de l'activité du pôle Services immobiliers ;
- les indemnités d'immobilisations, cautions bancaires pouvant remplacer les versements en numéraire sur les promesses d'achat de terrains.

Les autres engagements reçus comprennent les engagements liés à l'activité de promotion immobilière, en particulier les garanties de versement des contrats de promotion reçues des clients.

#### *2.1.2.11 Transactions avec les parties liées*

Les parties liées au Groupe Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les Sociétés locales d'épargne, BPCE, Natixis, les centres informatiques et les principaux dirigeants du groupe.

Les entreprises sociales pour l'habitat (ESH) dans lesquelles le groupe est le seul actionnaire de référence sont également visées dans cette note.

##### *2.1.2.11.1 Transactions avec les sociétés consolidées*

Les transactions réalisées au cours de l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

La liste des filiales consolidées par intégration globale est communiquée dans le périmètre de consolidation du groupe (cf. note 2.1.2.12).

Dans ces conditions, sont renseignées ci-après les opérations réciproques avec :

- les entités qui exercent une influence notable sur le groupe, à savoir Natixis qui détient 20% du capital de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées au travers des certificats coopératifs d'investissement (entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable) ;
- l'organe central BPCE ;
- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation (co-entreprises) ;
- les entités sur lesquelles le groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence (entreprises associées) ;
- les entités contrôlées par les Caisses d'Épargne prises dans leur ensemble (cas notamment des entités CE Holding Promotion ou de la SAS Triton) ;
- les centres informatiques (GCE Technologies, GCE Business Services...).

CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

	31/12/2011			31/12/2010				
	Société mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres	Société mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres
<i>en milliers d'euros</i>								
Crédits		1 310 940	175 331	2 420		1 737 953	161 679	2 420
Autres actifs financiers		495 410	3 007	3		548 530	2 473	
Autres actifs		899	10	205		2 776		246
<b>Total des actifs avec les entités liées</b>		<b>1 807 249</b>	<b>178 348</b>	<b>2 628</b>		<b>2 289 259</b>	<b>164 152</b>	<b>2 666</b>
Dettes		3 261 259	3 770	2 493		4 037 792	5 162	2 580
Autres passifs financiers		205 628				161 706		
Autres passifs		2 289	623	812		6 682	494	2 773
<b>Total des passifs envers les entités liées</b>		<b>3 469 176</b>	<b>4 393</b>	<b>3 305</b>		<b>4 206 180</b>	<b>5 656</b>	<b>5 353</b>
Intérêts, produits et charges assimilés		-50 680	5 866	-16		-61 461	4 813	-5
Commissions		-3 476	-112	-5 752		-5 630	-81	-4 226
Résultat net sur opérations financières		8				6	20	
<b>Total du PNB réalisé avec les entités liées</b>		<b>-54 148</b>	<b>5 754</b>	<b>-5 768</b>		<b>-67 085</b>	<b>4 752</b>	<b>-4 231</b>
Engagements donnés		284 597	157 394	7 349		271 768	147 768	7 109
Engagements reçus		368		680		566		882
<b>Total des engagements avec les entités liées</b>		<b>284 965</b>	<b>157 394</b>	<b>8 029</b>		<b>272 334</b>	<b>147 768</b>	<b>7 991</b>

### 2.1.2.11.2 Transactions avec les dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées.

### Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations versées en 2011 s'élèvent à 2 118 milliers d'euros (1 916 milliers d'euros en 2010), réparties comme suit entre les différentes catégories fixées au paragraphe 16 de la norme IAS 24 :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Avantages à court terme	2 118	1 916
<b>Total</b>	<b>2 118</b>	<b>1 916</b>

Les avantages à court terme comprennent les rémunérations et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux (rémunération de base, rémunération versée au titre du mandat social, avantages en nature, part variable et jetons de présence).

### 2.1.2.11.3 Relations avec les entreprises sociales pour l'habitat

Partenaire historique du mouvement HLM, le Groupe Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées est un participant essentiel à toute la chaîne du logement social. Il intervient en tant qu'opérateur (première banque privée du logement social, dont les constructions sont notamment financées par la collecte du Livret A) et représente l'un des principaux distributeurs de prêts locatifs sociaux (PLS) et de prêts locatifs intermédiaires (PLI). Le groupe intervient également pour certaines entreprises sociales pour l'habitat en tant qu'unique actionnaire de référence.

Considérant la substance économique des relations du groupe dans ce secteur d'activité, dont les acteurs font l'objet d'une réglementation spécifique, certaines entreprises sociales pour l'habitat ont été qualifiées de parties liées.

Pour le Groupe Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, aucune entreprise sociale pour l'habitat n'est qualifiée de partie liée.

### 2.1.2.12 Périmètre de consolidation

#### 2.1.2.12.1 Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2011

Les évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2011 concernent :

- La cession de GCE Car Lease à Natixis Lease. L'opération se traduit au bilan principalement par une diminution des immobilisations de placement pour 111 millions d'euros (parc de véhicules), partiellement compensée par le maintien au bilan consolidé des encours de crédits d'équipements octroyés par la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées à GCE Car Lease pour 83 millions d'euros. Le résultat périodique

de l'entité, soit – 1,9 millions d'euros, représente la provision pour entretien 2010 nette d'impôt et le résultat d'exploitation du premier trimestre 2011.

- L'intégration globale, au niveau du sous-palier de consolidation de la Foncière, de cinq entités : SC résidence Charles Lindbergh, SC résidence Croix du Sud, Métro Green Urban, Léviséo et SC résidence Carré des Pionniers.

#### 2.1.2.12.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif est apprécié au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci.

(en %)	Méthode	31/12/2011		31/12/2010	
		Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Batimap	IP	31,81%	31,81%	31,81%	31,81%
Batimur	IP	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%
Capitole Finance	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Ecureuil Service	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sorepar	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Tofinso Investissement	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GCE Car Lease				100,00%	100,00%
Auto Location Toulouse	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Midi Foncière	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Ariège	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Aveyron Nord	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Aveyron Sud	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Gers	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Haute Garonne Est	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Haute Garonne Nord	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Haute Garonne Ouest	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Haute Garonne Sud	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Haute Garonne Sud Est	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Haute Garonne Sud Ouest	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Haute Pyrénées	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Lot	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Tarn Nord	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Tarn Sud	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SLE Tarn et Garonne	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



2.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France



**Ernst & Young Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
France

**Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées**

**Rapport des commissaires aux  
comptes sur les comptes  
consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées  
10, avenue Maxwell - 31100 Toulouse  
*Ce rapport contient 64 pages*  
Référence : PSP - 122.019 RCC



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France



**Ernst & Young Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
France

### **Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées**

Siège social : 10, avenue Maxwell - 31100 Toulouse  
Capital social : €. 375.981.800

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



Ernst &amp; Young Audit

*Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les*  
*comptes consolidés*  
6 avril 2012

## II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 4.1.1, 4.1.7, 5.5. et 6.7. de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.

#### Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente (notes 4.1.2 et 4.1.7 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou de baisse significative de la valeur de ces actifs ;
- pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 5.3 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres BPCE.



Ernst &amp; Young Audit

*Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les*  
*comptes consolidés*  
*6 avril 2012*

#### Valorisation et dépréciation des autres instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur autres instruments financiers. Les notes 4.1.2, 4.1.3, 4.1.4 et 4.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 4.9, 5.16 et 8.2.4. de l'annexe.

#### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Groupe constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 4.4 et 5.16 l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Ernst & Young Audit

*Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les*  
*comptes consolidés*  
6 avril 2012

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse-Labège, le 6 avril 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre  
Associé

Toulouse, le 6 avril 2012

Ernst & Young Audit

Frank Estoux  
Associé

## 2.2 Comptes individuels

### 2.2.1 Comptes individuels au 31 décembre 2011 (avec comparatif au 31 décembre 2010)

#### 2.2.1.1 Bilan

##### 2.2.1.1.1 Bilan actif

en milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
CAISSES, BANQUES CENTRALES		56 484	61 831
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	3.3	19 950	
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3.1	5 973 766	6 439 067
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3.2	8 278 298	7 726 010
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	3.3	591 801	759 025
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	3.3	178 535	228 903
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	3.4	21 531	22 179
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	3.4	679 470	719 586
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.5	8 802	8 779
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.5	57 733	61 732
AUTRES ACTIFS	3.7	87 237	153 502
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.8	193 713	162 571
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>16 147 320</b>	<b>16 343 185</b>

##### 2.2.1.1.2 Bilan passif

en milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
BANQUES CENTRALES			
DÉTTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3.1	3 643 499	4 247 278
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3.2	10 789 681	10 386 068
DÉTTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE	3.6	21 964	25 820
AUTRES PASSIFS	3.7	53 307	59 237
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.8	289 008	241 166
PROVISIONS	3.9	95 804	111 015
DÉTTE SUBORDONNÉE	3.10		4 887
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	3.11	89 351	116 351
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.12	1 164 706	1 151 363
Capital souscrit		375 982	375 982
Primes d'émission		132 883	132 883
Réserves		609 557	605 896
Report à nouveau		16 842	-16 923
Résultat de l'exercice (+/-)		29 442	53 525
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>16 147 320</b>	<b>16 343 185</b>

2.2.1.2 *Hors Bilan*2.2.1.2.1 *Engagements donnés*

HORS BILAN	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements donnés</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	1 228 245	1 236 764
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	407 834	419 034
ENGAGEMENTS SUR TITRES			7 420

2.2.1.2.2 *Engagements reçus*

HORS BILAN	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements reçus</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	1 035 000	1 030 000
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	72 439	70 479
ENGAGEMENTS SUR TITRES		4 420	7 420

2.2.1.3 *Compte de résultat*

en milliers d'euros

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	5.1	536 178	510 546
Intérêts et charges assimilées	5.1	-319 030	-282 996
Revenus des titres à revenu variable	5.2	1 083	8 730
Commissions (produits)	5.3	135 184	129 630
Commissions (charges)	5.3	-25 120	-23 865
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	-15 406	-19 973
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.5	-7 016	5 487
Autres produits d'exploitation bancaire	5.6	6 527	5 990
Autres charges d'exploitation bancaire	5.6	-5 497	-11 532
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>306 904</b>	<b>322 018</b>
Charges générales d'exploitation	5.7	-205 400	-205 592
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-9 926	-9 363
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>91 578</b>	<b>107 064</b>
Coût du risque	5.8	-10 731	-11 019
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>80 847</b>	<b>96 045</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.9	-56 487	-5 165
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>24 359</b>	<b>90 879</b>
Résultat exceptionnel	5.10		
Impôt sur les bénéfices	5.11	-21 918	-28 354
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		27 000	-9 000
<b>RESULTAT NET</b>		<b>29 442</b>	<b>53 525</b>

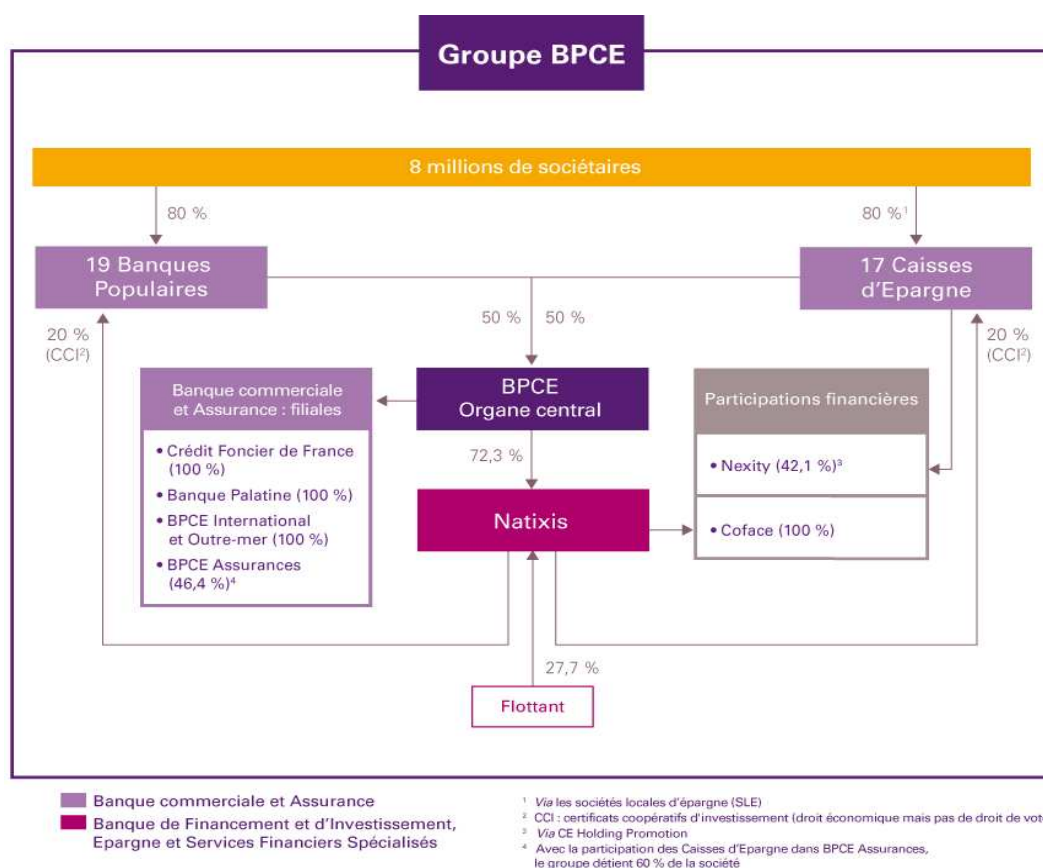


## 2.2.2 Notes annexes aux comptes individuels

### 2.2.2.1 Cadre général

#### 2.2.2.1.1 Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



### Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

**BPCE**

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n°2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agrèer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

### *2.2.2.1.2 Mécanisme de garantie*

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 217 millions d'euros au 31 décembre 2011 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Épargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

#### *2.2.2.1.3 Événements significatifs*

##### **Remboursement intégral de l'État**

Au cours du mois de mars 2011, BPCE a racheté 1,2 milliard d'euros d'actions de préférence et a procédé au rachat de 1 milliard d'euros de titres supersubordonnés (TSS) détenus par la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE), filiale à 100 % de l'État.

A l'issue de ces deux opérations, BPCE a intégralement remboursé l'État.

##### **Mise en œuvre du plan stratégique : poursuite du recentrage du Groupe sur ses métiers cœurs**

Le Groupe BPCE a cédé le 15 juin ses participations dans Eurosic via Nexity (32,1 %) et la Banque Palatine (20,1 %) à Batipart, Covea et ACM Vie.

Le 26 juillet, le groupe a finalisé la cession de sa participation dans Foncia au consortium regroupant Bridgepoint et Eurazeo. BPCE a réinvesti aux côtés du consortium à hauteur de 18 % dans le véhicule de reprise de Foncia et a souscrit à des obligations remboursables en actions émises par ce dernier pour un montant de 100 millions d'euros.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique Ensemble 2010-2013, qui vise notamment à recentrer l'immobilier sur les seules activités de financement.

Ces deux opérations ont un impact global légèrement positif sur le compte de résultat du groupe et conduisent à une libération de fonds propres Core Tier 1 de l'ordre de 1,1 milliard d'euros, soit l'équivalent d'environ 30 points de base.

##### **Renforcement de la gestion de la liquidité et du refinancement**

###### Création d'un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis

Dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés, une raréfaction de la liquidité en Europe et une concurrence accrue entre les acteurs, la gestion de la liquidité constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des établissements bancaires.

Dès l'été 2010, les équipes de BPCE, de Natixis et du Crédit Foncier de France ont donc lancé un projet d'envergure, « Stratégie liquidité », visant à sécuriser et optimiser l'accès à la liquidité pour l'ensemble du groupe et de ses métiers. En mai 2011, un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis a été créé; les équipes de trésorerie et de gestion du collatéral banques centrales de BPCE et de Natixis ont été regroupées en juin 2011 et sont désormais placées sous un management unique en charge de la gestion des deux signatures BPCE et Natixis.

### Succès de l'émission inaugurale de BPCE SFH

BPCE SFH (la nouvelle société de financement de l'habitat du Groupe BPCE) a réalisé le 3 mai 2011 son émission inaugurale pour un montant de 2 milliards d'euros. Il s'agissait de la première émission « benchmark » d'OH (Obligations de Financement de l'Habitat) sur le marché euro.

Le Groupe BPCE est désormais présent sur le marché des obligations sécurisées à travers BPCE SFH, son émetteur d'obligations de financement de l'habitat (OH) et la Compagnie de Financement Foncier, son émetteur d'obligations foncières (OF).

### **Développement de la banque de détail à l'international**

En juillet 2011, BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) a finalisé l'opération de prise de participation majoritaire de 75% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI) et, avec le Crédit Coopératif, l'opération de reprise de la participation détenue par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA).

Ces opérations s'inscrivent de la stratégie de développement de la banque de détail à l'international du Groupe BPCE qui s'appuie sur un réseau de banques régionales de proximité.

### **Gouvernance**

Le Conseil de surveillance de BPCE du 15 décembre a nommé comme président, à partir du 2 janvier 2012, Yves Toubanc, en remplacement de Philippe Dupont qui reste membre du conseil de surveillance. Stève Gentili est nommé vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations s'inscrivent dans les règles de gouvernance définies lors de la création de BPCE le 31 juillet 2009. La durée des mandats d'Yves Toubanc et de Stève Gentili est de deux ans.

### **Conclusion des travaux de valorisation des titres de participation BPCE SA**

Les conclusions des travaux de valorisation, dans le contexte de l'arrêté des comptes annuels, ont conduit à constater une dépréciation sur les titres de participation BPCE SA, détenus par les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires.

#### *2.2.2.1.4 Evénements postérieurs à la clôture*

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

#### *2.2.2.2 Principes et méthodes comptables*

##### *2.2.2.2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées*

Les comptes individuels annuels de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Par application du Règlement n°91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

##### *2.2.2.2.2 Changements de méthodes comptables*

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2011.

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

### 2.2.2.2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Opérations en devises**

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n°89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n°90-01 et n°95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *pro rata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n°90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

#### **Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

### **Créances douteuses**

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n°2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

## Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière complété par l'instruction n°94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

## Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

## Opérations de crédit-bail et de locations simples

L'avis du Comité d'urgence du CNC n°2006-C dispose que les immobilisations destinées à une activité de crédit-bail mobilier, immobilier, de location avec option d'achat et de location simple sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. Pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du PCG sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur lorsque les charges d'entretien/remplacement incombent contractuellement au crédit preneur. En cas de rupture de contrat, l'approche par composant s'applique de manière prospective.

En application de ce même avis, le crédit bailleur a la possibilité d'amortir les actifs concernés dans ses comptes individuels soit sur la durée du contrat (amortissement financier i.e. égal à la fraction de loyer acquise), soit sur la durée normale d'utilisation du bien (amortissement linéaire/dégressif). Le choix de l'option s'applique à l'ensemble des biens affectés à une même catégorie d'opérations.

En application du règlement CRC n°2009-03, les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sur la durée du bail sont intégrés à l'encours concerné.

Les loyers impayés sont identifiés, comptabilisés et provisionnés conformément au règlement CRC n°2002-03 relatif au risque de crédit.

## Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n°2008-17, modifiant le règlement CRBF n°90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n°94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

### **Titres de transaction**

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligible dans cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

La Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ne détient pas de titres de transaction.

### **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 8 8-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

### **Titres d'investissement**

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres.



Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas sauf exceptions faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenus fixes, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du Règlement CRC n°2008-17, peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Autres titres détenus à long terme**

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### **Reclassement d'actifs financiers**

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n°2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

#### **Immobilisations incorporelles**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

## Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Postes	Durée
<i>Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes</i>	25 ans
<i>Toitures</i>	25 ans
<i>Ascenseurs</i>	15 ans
<i>Installations de chauffage ou de climatisation</i>	10 ans
<i>Eléments de signalétique et façade</i>	10 ans
<i>Ouvrants (portes et fenêtres)</i>	20 ans
<i>Clôtures</i>	10 ans
<i>Matériel de sécurité</i>	5 ans
<i>Cablages</i>	5 ans
<i>Autres agencements et installations des constructions</i>	10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

## Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir.

## Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **Provisions**

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n°2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

## **Engagements sociaux**

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n°2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### **Provisions épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

### **Fonds pour risques bancaires généraux**

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n°90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

Ils comprennent également les montants dotés aux fonds constitués dans le cadre du mécanisme de garantie (cf. §1.2).

### **Instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

### **Opérations fermes**

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives / positions ouvertes isolées ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et les produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis* selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation

permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- Pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

### **Opérations conditionnelles**

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

### **Intérêts et assimilés – Commissions**

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les commissions et coûts liées à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### **Revenus des titres à revenu variable**

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

## Impôt sur les bénéfiques

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux Caisses d'Épargne et Banques Populaires bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes.

L'établissement a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

### 2.2.2.3 Informations sur le bilan

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

#### 2.2.2.3.1 Opérations interbancaires

en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Créances à vue	3 886 533	4 047 572
<i>Comptes ordinaires</i>	3 886 533	4 047 561
<i>Valeurs non imputées</i>		11
Créances à terme	1 988 884	2 310 285
<i>Comptes et prêts à terme</i>	1 952 094	2 272 813
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	36 790	37 472
Créances rattachées	97 786	79 377
Créances douteuses	3 064	4 745
<i>dont créances douteuses compromises</i>	963	1 533
Dépréciations des créances interbancaires	-2 502	-2 912
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>	-647	-795
<b>TOTAL</b>	<b>5 973 766</b>	<b>6 439 067</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 92 093 milliers d'euros à vue et 1 857 935 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 3 280 470 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

en milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Dettes à vue	198 260	309 101
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	18 459	32 696
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>	160 000	258 000
<i>Autres sommes dues</i>	19 801	18 405
Dettes à terme	3 421 259	3 917 863
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	3 170 488	3 761 236
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>	250 771	156 627
Dettes rattachées	23 980	20 314
<b>TOTAL</b>	<b>3 643 499</b>	<b>4 247 278</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 172 863 milliers d'euros à vue et 3 103 494 milliers d'euros à terme.



## 2.2.2.3.2 Opérations avec la clientèle

## Créances sur la clientèle

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	46 680	44 205
Créances commerciales	22 486	18 092
Autres concours à la clientèle	8 095 882	7 554 647
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	659 049	631 276
<i>Crédits à l'équipement</i>	3 044 901	2 954 646
<i>Crédits à l'habitat</i>	4 352 701	3 934 530
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	11 908	8 616
<i>Prêts subordonnés</i>	21 600	21 600
<i>Autres</i>	5 723	3 979
Créances rattachées	44 448	44 801
Créances douteuses	121 659	114 045
Dépréciations des créances sur la clientèle	-52 856	-49 780
<b>Total</b>	<b>8 278 298</b>	<b>7 726 010</b>
<i>Dont créances restructurées</i>	2 757	2 013

Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale du ou des pays où l'établissement est installé s'élèvent à 2 987 182 milliers d'euros.

## Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'épargne à régime spécial	8 318 424	7 998 734
<i>Livret A</i>	3 863 477	3 746 521
<i>PEL / CEL</i>	2 271 423	2 175 264
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	2 183 524	2 076 949
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	2 440 645	2 356 324
Autres sommes dues	4 543	5 332
Dettes rattachées	26 070	25 678
<b>Total</b>	<b>10 789 681</b>	<b>10 386 068</b>

## (1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 846 180	////	1 846 180	1 786 580	////	1 786 580
Emprunts auprès de la clientèle financière		179 678	179 678		256 902	256 902
Autres comptes et emprunts		414 787	414 787		312 842	312 842
<b>Total</b>	<b>1 846 180</b>	<b>594 465</b>	<b>2 440 645</b>	<b>1 786 580</b>	<b>569 744</b>	<b>2 356 324</b>

## Répartition des encours de crédit par agent économique

en milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Société non financières	1 721 102	44 772	-22 753	24 650	-19 338
Entrepreneurs individuels	454 549	20 310	-7 061	8 599	-6 083
Particuliers	4 104 129	55 640	-22 373	24 981	-16 695
Administrations privées	156 410	937	-669	805	-534
Administrations publiques et Sécurité Sociale	1 745 717				
Autres	27 589				
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	<b>8 209 496</b>	<b>121 659</b>	<b>-52 856</b>	<b>59 035</b>	<b>-42 650</b>
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>7 661 745</b>	<b>114 045</b>	<b>-49 780</b>	<b>57 032</b>	<b>-39 730</b>

## 2.2.2.3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

## Portefeuille titres

en milliers d'euros	31/12/2011					31/12/2010				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>		<b>19 950</b>		<b>///</b>	<b>19 950</b>				<b>///</b>	
Valeurs brutes	///	20 454		///	20 454	///			///	
Créances rattachées	///	40		///	40	///			///	
Dépréciations	///	-544		///	-544	///			///	
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		<b>537 513</b>	<b>54 288</b>		<b>591 801</b>		<b>759 025</b>			<b>759 025</b>
Valeurs brutes	///	552 193	56 803		608 996	///	759 388			759 388
Créances rattachées	///	11 894	790		12 685	///	16 254			16 254
Dépréciations	///	-26 574	-3 306		-29 879	///	-16 617			-16 617
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		<b>138 004</b>		<b>///</b>	<b>40 531</b>		<b>188 065</b>	<b>///</b>	<b>40 838</b>	<b>228 903</b>
Montants bruts	///	138 971		///	42 144	///	188 531	///	43 687	232 218
Créances rattachées	///			///		///		///		
Dépréciations	///	-967		///	-1 613	///	-466	///	-2 849	-3 315
<b>Total</b>		<b>695 467</b>	<b>54 288</b>	<b>40 531</b>	<b>790 286</b>		<b>947 090</b>		<b>40 838</b>	<b>987 928</b>

Pour les effets publics et valeurs assimilées, le montant des créances représentatives des titres prêtés s'élève à 16 867 milliers d'euros.

La valeur de marché des titres d'investissement s'élève à 54 548 milliers d'euros.

Les plus et moins values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élèvent respectivement à 4 633 et 1 613 milliers d'euros.

## Titres souverains italiens :

La Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées détient 16 867 milliers d'euros (valeur nominale) de titres italiens dans le portefeuille d'investissement. Au 31 décembre 2011, aucun indicateur de risque de contrepartie avéré justifiant la constatation d'une dépréciation n'a été relevé sur ces titres.

A titre d'information, la valeur de marché de ces titres est de 14 356 milliers d'euros.

## Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés		322 472	36 630	<b>359 102</b>		267 000		<b>267 000</b>
Titres non cotés		8 942		<b>8 942</b>		9 449		<b>9 449</b>
Titres prêtés		194 205	16 867	<b>211 072</b>		466 322		<b>466 322</b>
Créances rattachées		11 894	790	<b>12 685</b>		16 254		<b>16 254</b>
<b>Total</b>		<b>537 513</b>	<b>54 288</b>	<b>591 801</b>		<b>759 025</b>		<b>759 025</b>
dont titres subordonnés		13 589		<b>13 589</b>		14 848		<b>14 848</b>

Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur les titres de placement s'élèvent à - 27 118 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre - 16 618 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 18 617 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 30 571 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Aucune dépréciation n'a été constatée au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement au 31 décembre 2011. Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 224 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

La part des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 19 048 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (contre 18 882 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

### Actions et autres titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés		3 691		3 691		13 979		13 979
Titres non cotés		134 313	40 531	174 844		174 086	40 838	214 924
<b>Total</b>		<b>138 004</b>	<b>40 531</b>	<b>178 535</b>		<b>188 065</b>	<b>40 838</b>	<b>228 903</b>

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 134 570 milliers d'euros d'OPCVM dont 29 319 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2011, contre 184 130 milliers d'euros d'OPCVM dont 34 541 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2010.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à - 967 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre - 466 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 465 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 6 054 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Pour les titres de l'activité de portefeuille, les moins-values latentes s'élèvent à - 1 613 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre - 2 849 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et les plus-values latentes s'élèvent à 4 633 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 3 676 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

### Evolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	01/01/2011	Achats	Cessions	Remboursements	Conversion	Décotes / surcotes	Transferts	Autres variations	31/12/2011
Obligations et autres titres à revenu fixe							54 288		54 288
<b>Total</b>							54 288		54 288

### Reclassements d'actifs

Au cours du dernier exercice, les transferts suivants ont été opérés en raison de la situation de ces titres au regard de l'évolution des dettes souveraines.

en milliers d'euros		Montant transféré en cours d'exercice	
Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	au 31 décembre 2011	au 31 décembre 2010
Titres de placement	Titres d'investissement	56 803	

A la date d'arrêté suivant le transfert, le montant de la reprise de provision sur titres de placement transférés dans une autre catégorie comptable s'élève à 3 449 milliers d'euros.

Par ailleurs, sur l'exercice 2011, la moins-value latente qui aurait été provisionnée sur ces titres de placement s'ils n'avaient pas été reclassés, s'élèverait à 4 667 milliers d'euros.

## 2.2.2.3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

**Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>01/01/2011</b>	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	<b>31/12/2011</b>
Valeurs brutes	771 184	13 613	-1 345			<b>783 452</b>
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	22 832	693	-1 311			<b>22 214</b>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	748 352	12 920	-34			<b>761 238</b>
Dépréciations	-29 419	-53 150	118			<b>-82 451</b>
<i>Participations et autres titres à long terme</i>	-653	-30				<b>-683</b>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	-28 766	-53 120	118			<b>-81 768</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>741 765</b>	<b>-39 537</b>	<b>-1 227</b>			<b>701 001</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 737 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 738 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les autres titres détenus à long terme incluent notamment les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts (4 333 milliers d'euros).

La principale évolution de l'exercice concerne l'augmentation de capital de Capitole Finance pour un montant de 12 917 milliers d'euros.

Les travaux de valorisation réalisés dans le contexte de l'arrêté des comptes de l'exercice 2011 se sont traduits par la constatation d'une dépréciation de 53 120 milliers d'euros sur les titres BPCE. Cette dépréciation est inscrite en gains et pertes sur actifs immobilisés.

Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable s'élève à 495 410 milliers d'euros pour les titres BPCE.

## Tableau des filiales et participations

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Informations financières Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :</b>											
<b>1. Filiales (détenues à + de 50%)</b>											
CAPITOLE FINANCE 2839 avenue La Lauragaise - LABEGE	32 293	-12 596	99,99%						-12 918		
TOFINSO INVESTISSEMENT 42, rue du Languedoc - TOULOUSE	6 723	168	100,00%						118		
SOREPAR 10, av Maxwell - TOULOUSE	6 913	5 709	100,00%						5 271		
MIDI FONCIERE 42, rue du Languedoc - TOULOUSE	29 655	3 797	99,99%						1 953		
<b>2) Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>											
IRDI 18, place Dupuy - TOULOUSE	40 851	51 153	14,60%						7 886		
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :</b>											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
<b>C. Renseignements globaux sur les titres c'est à dire A+B</b>											
Filiales françaises (ensemble)				134 470	127 358	2 845					
Filiales étrangères (ensemble)											
Certificats d'associations				4 333	4 333						
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)				638 066	563 306	3 159				551	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

(1) Y compris FRBG le cas échéant

## Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable

Dénomination	Siège	Forme juridique
ECUREUIL MULTICANAL	avenue Jean Rieux - 31500 TOULOUSE	GIE
ECUREUIL CREDIT	29, rue de la Tombe Issoire - 75673 PARIS CEDEX 14	GIE
ECOLOCALE	27-29 rue de la Tombe Issoire 75014 PARIS	GIE
GIE MEDITERRANEE	10, avenue Maxwell 31100 TOULOUSE	GIE
NEUILLY CONTENTIEUX	20, avenue Georges Pompidou - 92300 LEVALLOIS PERRET	GIE
SYLVIE BAIL	19, rue des Capucines - 75001 PARIS	GIE
MARIE-LEASE	260, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS	GIE
MIRABEL	260, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS	GIE
PRONYFI	37, avenue Henri Lafleur BP K3 - 98849 NOUMEA CEDEX	GIE
CAISSE D'EPARGNE SYNDICATION RISQUE	5, rue Masseran - 75007 PARIS	GIE
GCE BUSINESS SERVICES	50, avenue Pierre Mendès France 75207 PARIS CEDEX 13	GIE
BPCE ACHATS	12/20 rue Fernand Braudel 75013 PARIS CEDEX	GIE
CSF GCE	50, avenue Pierre Mendès France 75207 PARIS CEDEX 13	GIE
GCE IT-CE	50, avenue Pierre Mendès France 75207 PARIS CEDEX 13	GIE
DISTRIBUTION	50, avenue Pierre Mendès France 75207 PARIS CEDEX 13	GIE
MOBILIZ	50, avenue Pierre Mendès France 75207 PARIS CEDEX 13	GIE
SCI AUTAN	10, avenue Maxwell - 31023 TOULOUSE	SCI
SCI DU FOIRAIL	10, avenue Maxwell 31100 TOULOUSE	SCI
SCI SALABRU-BOURRAN	10, avenue Maxwell 31100 TOULOUSE	SCI
SCI NOYELLES	11, rue du Fort de Noyelles - 59113 SECLIN	SCI
SCI SEGOFFIN	3 bis, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE	SCI
SCI SAINT-FERREOL	39, allées Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE	SCI
SCI PYRENEES	10, avenue Maxwell - 31023 TOULOUSE	SCI
SCI LES FLORIANES	70, cours de Verdun - 33000 BORDEAUX	SCI
SCI GARONNISSIMA	32, allées Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE	SCI
SCI DU JEU DE MAIL	1500, av de la Pompignane - 34000 MONT PELLIER	SCI
SCI SAN MARCO	3 bis, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE	SCI
SCI VILLA CROIX BENITE	53, rue du Barrau - 31400 TOULOUSE	SCI
SCI 57 AV JEAN RIEUX	47, quai du Verdanson - 34093 MONTPELLIER	SCI
SCCV 49 BIS PLACE ROQUELAINE	47, quai du Verdanson - 34093 MONTPELLIER	SCI
SCI MARCEL PAUL ECUREUIL	271, boulevard Marcel Paul - 44800 SAINT HERBLAIN	SCI
SCI LAVOISIER ECUREUIL	2, rue Lavoisier - CS 46 117 - 45061 ORLEANS CEDEX 2	SCI
SCI DES FORETS	11-13, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE	SCI
SCI GENDARMERIE DE BEAUZELE	11-13, rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE	SCI
SNC JARDIN DE DEODAT	3 bis, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE	SNC
SNC AMOE	37, place du Marché Saint-Honoré - 75001 PARIS	SNC
SNC ECUREUIL 5 RUE MASSERAN	5, rue Masseran - 75007 PARIS	SNC
GIE BPCE TRADE	50, avenue Pierre Mendès France 75207 PARIS CEDEX 13	GIE

## Opérations avec les entreprises liées

<i>en milliers d'euros</i>	Etablissements de crédit	Autres entreprises	31/12/2011	31/12/2010
Créances	1 994 896	304 184	2 299 080	2 629 990
dont subordonnées	37 715		37 715	37 559
Dettes	3 403 888	27 401	3 431 289	4 266 959
dont subordonnées				4 881
Engagements donnés	254 643	43 436	298 079	311 101
Engagements de financement	66 402	22 966	89 368	108 158
Engagements de garantie	188 241	20 470	208 711	202 943

## 2.2.2.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

## Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Valeurs brutes</b>	<b>10 632</b>	<b>147</b>	<b>-56</b>		<b>10 723</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	8 710	95	-56		8 749
Logiciels	1 922	52			1 974
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>-1 853</b>	<b>-69</b>		<b>1</b>	<b>-1 921</b>
Logiciels	-1 853	-69		1	-1 921
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>8 779</b>	<b>78</b>	<b>-56</b>	<b>1</b>	<b>8 802</b>

**Immobilisations corporelles**

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Valeurs brutes</b>	<b>159 129</b>	<b>7 723</b>	<b>-5 439</b>		<b>161 414</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>154 361</b>	<b>7 683</b>	<b>-5 418</b>	<b>-104</b>	<b>156 522</b>
Terrains	6 343		-69	-9	6 265
Constructions	115 008	6 596	-3 438	-95	118 071
Autres	33 009	1 087	-1 911		32 185
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>4 768</b>	<b>40</b>	<b>-21</b>	<b>104</b>	<b>4 892</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>-97 397</b>	<b>-10 009</b>	<b>3 726</b>		<b>-103 680</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>-94 051</b>	<b>-9 857</b>	<b>3 706</b>	<b>77</b>	<b>-100 125</b>
Terrains					
Constructions	-72 053	-8 173	3 030	77	-77 119
Autres	-21 997	-1 684	676		-23 005
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>-3 347</b>	<b>-152</b>	<b>20</b>	<b>-77</b>	<b>-3 556</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>61 732</b>	<b>17 732</b>	<b>-9 165</b>		<b>57 733</b>

**2.2.2.3.6 Dettes représentées par un titre**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Bons de caisse et bons d'épargne	19 553	20 929
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	1 625	3 825
Dettes rattachées	786	1 066
<b>Total</b>	<b>21 964</b>	<b>25 820</b>

Les primes de remboursement ou d'émission sont totalement amorties au 31 décembre 2011.

**2.2.2.3.7 Autres actifs et autres passifs**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres		5		5 825
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus	4 320	148	2 410	
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////	7 426	////	8 357
Créances et dettes sociales et fiscales	36 204	37 026	56 993	34 005
Dépôts de garantie reçus et versés		397	6	301
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	46 713	8 305	94 093	10 749
<b>TOTAL</b>	<b>87 237</b>	<b>53 307</b>	<b>153 502</b>	<b>59 237</b>

**2.2.2.3.8 Comptes de régularisation**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture	18	236	25	112
Charges et produits constatés d'avance (1)	9 936	69 536	10 501	62 836
Produits à recevoir/Charges à payer	29 296	100 299	23 448	92 446
Valeurs à l'encaissement	140 874	111 503	103 045	80 152
Autres (2)	13 589	7 434	25 552	5 620
<b>TOTAL</b>	<b>193 713</b>	<b>289 008</b>	<b>162 571</b>	<b>241 166</b>

- (1) Les produits constatés d'avance (69 536 milliers d'euros) sont composés de produits perçus dans le cadre des prêts à taux 0 % pour 67 069 milliers d'euros.
- (2) Dont comptes pivot effets CI traite (1 612 milliers d'euros au 31 décembre 2011 ; 19 067 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

## 2.2.2.3.9 Provisions

## Tableau de variations des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2011
Provisions pour risques de contrepartie	31 954	6 023		-1 946	36 031
Provisions pour engagements sociaux	14 401	191		-8 612	5 980
Provisions pour PEL/CEL	25 113			-1 192	23 921
Autres provisions pour risques	39 547	4 002	-1 495	-12 182	29 872
<i>Immobilisations financières</i>	7 140	444	-29	-1 446	6 109
<i>Provisions pour impôts</i>	15 109	500	-1 466	-8 212	5 931
<i>Autres</i>	17 298	3 058		-2 524	17 832
<b>Total</b>	<b>111 015</b>	<b>10 216</b>	<b>-1 495</b>	<b>-23 932</b>	<b>95 804</b>

## Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2011
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>52 888</b>	<b>16 611</b>	<b>-158</b>	<b>-13 983</b>	<b>55 358</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	49 780	16 308		-13 232	52 856
Dépréciations sur autres créances	3 108	303	-158	-751	2 502
<b>Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif</b>	<b>31 954</b>	<b>6 023</b>		<b>-1 946</b>	<b>36 031</b>
Provisions sur engagements hors bilan (1)	7 137	3 219		-1 946	8 410
Provisions pour risques de contrepartie clientèle (2)	24 817	2 804			27 621
<b>TOTAL</b>	<b>84 842</b>	<b>22 634</b>	<b>-158</b>	<b>-15 929</b>	<b>91 389</b>

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors-bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

## Provisions pour engagements sociaux

## Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Caisses d'Épargne. L'engagement de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées est limité au versement des cotisations (37 712 milliers d'euros en 2011).

## Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des Caisses d'Épargne, anciennement géré au sein de la Caisse Générale de Retraite des Caisses d'Épargne (CGRCE) désormais intégré au sein de la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Épargne (Régime de maintien de droit). Ce régime est fermé depuis le 31 décembre 1999 et les droits sont cristallisés à cette date. Le régime de maintien de droit est assimilé à un fonds d'avantages à long terme,
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités,
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n°2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.



## Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

en milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements
Valeur actualisée des engagements financés (a)	213 377	7 910	221 287	198 418	8 043	206 477
Juste valeur des actifs du régime (b)	210 302	5 137	215 439	199 583	4 999	204 582
Juste valeur des droits à remboursement (c)				18 525		18 525
Valeur actualisée des engagements non financés (d)						
Eléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)	3 075	-3 207	-132	-9 761	-2 745	-12 506
<b>Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)</b>		<b>5 980</b>	<b>5 980</b>	<b>-9 929</b>	<b>5 789</b>	<b>-4 124</b>
Passif		5 980	5 980	8 596	5 789	14 401
Actif				18 525		18 525

Depuis le 31 décembre 2008, dans le cadre de l'application de la Loi Fillon, la CGRCE (institution de retraite supplémentaire, gérant un régime de retraite « fermé » au profit du personnel des entreprises du Réseau Caisse d'Epargne) a fusionné avec la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Epargne (CGPCE), une institution de prévoyance.

## Ajustement lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Caisses d'Epargne (CGRCE)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actualisée des engagements (1)	213 377	198 418	186 529	194 393	185 663
Juste valeur des actifs du régime et droits à remboursement (2)	-210 302	-218 108	-202 042	-197 532	-191 448
<b>Déficit (Surplus)</b>	<b>3 075</b>	<b>-19 690</b>	<b>-15 513</b>	<b>-3 139</b>	<b>-5 785</b>
Ajustements sur les passifs liés à l'expérience pertes (gains) en % de (1)	0,440%	4,1%	2,6%	0,5%	4,0%
Ajustements sur les actifs liés à l'expérience pertes (gains) en % de (2)	0,016%	2,0%	1,1%	5,3%	-6,7%

Au 31 décembre 2011, les actifs de couverture du régime de retraite des Caisses d'Epargne sont répartis à hauteur de 85,94 % en obligations, 5,94 % en actions et 8,12 % en actifs monétaires. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

## Analyse de la charge de l'exercice

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total	Régime ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total
Coût des services rendus de la période		257		257		298		298
Coût financier	6 976	200		7 176	7 277	214		7 491
Rendement attendu des actifs de couverture	-6 737	-157		-6 894	-6 957	-202		-7 159
Rendement attendu des droits à remboursement	-239			-239	-320			-320
Ecarts actuariels : amortissement de l'exercice								
Coût des services passés								
Autres								
<b>TOTAL</b>		<b>300</b>		<b>300</b>		<b>310</b>		<b>310</b>

## Principales hypothèses actuarielles

en pourcentage	Régime ex-CGRCE		Retraites		Autres engagements	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	3,80%	3,70%	3,10%	3,24%		
Rendement attendu des actifs de couverture	3,40%	3,70%	3,15%	4,20%		
Rendement attendu des droits à remboursement	2,60%	1,75%				

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour ex-CGRCE.

**Provisions PEL / CEL****Encours des dépôts collectés**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	757 633	649 525
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	741 864	830 453
* ancienneté de plus de 10 ans	465 306	412 341
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>1 964 803</b>	<b>1 892 320</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>306 619</b>	<b>282 944</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 271 422</b>	<b>2 175 264</b>

**Encours des crédits octroyés**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	20 094	25 312
* au titre des comptes épargne logement	60 405	66 226
<b>TOTAL</b>	<b>80 499</b>	<b>91 538</b>

**Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)**

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations / reprises nettes	31/12/2011
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans			
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans			
* ancienneté de plus de 10 ans	20 889	-1 796	19 093
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>20 889</b>	<b>-1 796</b>	<b>19 093</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>3 042</b>	<b>901</b>	<b>3 943</b>
Provisions constituées au titre des crédits PEL	331	-408	-77
Provisions constituées au titre des crédits CEL	851	111	962
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>1 182</b>	<b>-297</b>	<b>885</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 113</b>	<b>-1 192</b>	<b>23 921</b>

**2.2.2.3.10 Dettes subordonnées**

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes subordonnées à durée déterminée		4 881
Dettes rattachées		6
<b>Total</b>		<b>4 887</b>

**2.2.2.3.11 Fonds pour risques bancaires généraux**

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2011
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	116 351		-27 000		89 351
<b>Total</b>	<b>116 351</b>		<b>-27 000</b>		<b>89 351</b>

Au 31 décembre 2011, les Fonds pour risques bancaires généraux incluent notamment 27 319 milliers d'euros affectés au Fond Réseau Caisse d'Epargne et de Prévoyance, 10 725 milliers d'euros affectés au Fonds de Garantie Mutuelle et 51 307 milliers d'euros affectés en autres risques bancaires généraux.

2.2.2.3.12 *Capitaux propres*

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>375 982</b>	<b>132 883</b>	<b>585 216</b>	<b>35 006</b>	<b>1 129 087</b>
Mouvements de l'exercice			3 757	18 519	22 276
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>375 982</b>	<b>132 883</b>	<b>588 973</b>	<b>53 525</b>	<b>1 151 363</b>
Variation de capital					
Affectation réserves			37 425	-37 425	
Résultat de la période				29 442	29 442
Distribution de dividendes				-16 100	-16 100
Changement de méthode					
Autres mouvements			1		1
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	<b>375 982</b>	<b>132 883</b>	<b>626 399</b>	<b>29 442</b>	<b>1 164 706</b>

Le capital social de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées s'élève à 375 982 milliers d'euros et est composé pour 300 785 milliers d'euros de 15 039 272 parts sociales de nominal 20 euros, entièrement souscrites par les sociétés locales d'épargne et pour 75 196 milliers d'euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

**Sociétés locales d'épargne (SLE)**

Au 31 décembre 2011, les parts sociales émises par la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées sont détenues par 15 sociétés locales d'épargne, dont le capital (485 008 milliers d'euros de parts sociales) est détenu par des sociétaires. Au cours de l'exercice 2011, les SLE ont perçu un dividende de 9 650 milliers d'euros au titre de leur participation dans la Caisse d'Épargne.

Au 31 décembre 2011, les SLE sont titulaires d'un compte courant d'associé de 184 223 milliers d'euros comptabilisé en dettes envers la clientèle dans les comptes de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées. Au cours de l'exercice 2011, la rémunération de ce compte courant d'associé s'est traduite par une charge de 5 695 milliers d'euros, présentée en marge nette d'intérêts dans les comptes de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées.

2.2.2.3.13 *Durée résiduelle des emplois et ressources*

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2011
<b>Total des emplois</b>	<b>4 898 100</b>	<b>1 281 164</b>	<b>3 892 105</b>	<b>4 792 446</b>	<b>14 863 815</b>
Effets publics et valeurs assimilées	40		19 910		19 950
Créances sur les établissements de crédit	4 248 440	374 250	1 016 489	334 587	5 973 766
Opérations avec la clientèle	639 647	684 482	2 671 378	4 282 791	8 278 298
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 973	222 432	184 328	175 068	591 801
<b>Total des ressources</b>	<b>10 271 155</b>	<b>1 067 791</b>	<b>2 136 343</b>	<b>979 855</b>	<b>14 455 144</b>
Dettes envers les établissements de crédit	1 162 053	544 627	987 376	949 443	3 643 499
Opérations avec la clientèle	9 094 840	517 938	1 146 491	30 412	10 789 681
Dettes représentées par un titre	14 262	5 226	2 476		21 964

## 2.2.2.4 Informations sur le hors bilan et opérations assimilées

## 2.2.2.4.1 Engagements reçus et donnés

**Engagements de financement**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	31/12/2010
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	96 483	108 893
en faveur de la clientèle	1 131 762	1 127 871
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	1 045	45
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	1 125 652	1 122 981
<i>Autres engagements</i>	5 065	4 845
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>1 228 245</b>	<b>1 236 764</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
d'établissements de crédit	<b>1 035 000</b>	1 030 000
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>1 035 000</b>	<b>1 030 000</b>

**Engagements de garantie**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	31/12/2010
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre d'établissements de crédit	9 394	11
- <i>autres garanties</i>	9 394	11
D'ordre de la clientèle	398 440	419 023
- <i>cautions immobilières</i>	51 509	46 999
- <i>cautions administratives et fiscales</i>	1 581	1 469
- <i>autres cautions et avals donnés</i>	310 309	172 552
- <i>autres garanties données</i>	35 041	198 003
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>407 834</b>	<b>419 034</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	72 439	70 479
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>72 439</b>	<b>70 479</b>

**Autres engagements ne figurant pas au hors bilan**

<i>en milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements reçus de la clientèle	/// //	3 261 059
- Engagements reçus de l'Etat (suite à la dissolution du FGAS)		95 971
- Engagements de Garantie reçus de la SACCEF		2 614 698
- Hypothèques, nantissements, gages		1 347 518
- Autres engagements reçus		550 390
Autres engagements :		
- Opérations de refinancement/nantissement	4 594 574	
- Garantie/nantissement auprès de la SFEF	350 183	
<b>TOTAL</b>	<b>4 944 757</b>	<b>4 608 577</b>
Dont entreprises liées	2 166 236	

Au 31 décembre 2011, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 2 428 338 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 1 575 252 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 350 183 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 396 459 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 679 981 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de GCE Covered Bonds contre 1 618 228 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 197 173 milliers d'euros de créances apportées en garantie des financements obtenus auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) contre 151 188 milliers d'euros au 31 décembre 2010,

- 1 289 082 milliers d'euros de créances données en garantie auprès de la Caisse de refinancement hypothécaire,
- 248 919 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BPCE SFH,
- 1 040 163 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BPCE Home Loans.

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

Par ailleurs, la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées n'a pas reçu de montant significatif d'actifs en garantie.

#### 2.2.2.4.2 Opérations sur instruments financiers à terme

##### Instruments financiers et opérations de change à terme

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
<b>Opérations fermes</b>								
<b>Opérations sur marchés organisés</b>								
Opérations de gré à gré								
Sw aps de taux d'intérêt	2 553 195		2 553 195	-84 744	1 660 093		1 660 093	-43 800
	2 553 195		2 553 195	-84 744	1 660 093		1 660 093	-43 800
<b>Total opérations fermes</b>	<b>2 553 195</b>		<b>2 553 195</b>	<b>-84 744</b>	<b>1 660 093</b>		<b>1 660 093</b>	<b>-43 800</b>
<b>Opérations conditionnelles</b>								
<b>Opérations sur marchés organisés</b>								
Autres options		-1 705	-1 705	388				
		-1 705	-1 705	388				
Opérations de gré à gré	-620 000		-620 000	-3 925	-430 000		-430 000	-1 139
Options de taux d'intérêt	-620 000		-620 000	-3 925	-430 000		-430 000	-1 139
	-620 000		-620 000	-3 925	-430 000		-430 000	-1 139
<b>Total opérations conditionnelles</b>	<b>-620 000</b>	<b>-1 705</b>	<b>-621 705</b>	<b>-3 537</b>	<b>-430 000</b>		<b>-430 000</b>	<b>-1 139</b>
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	<b>1 933 195</b>	<b>-1 705</b>	<b>1 931 490</b>	<b>-88 281</b>	<b>1 230 093</b>		<b>1 230 093</b>	<b>-44 939</b>

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux pour les opérations à terme ferme, et sur des contrats de garantie de taux pour les opérations conditionnelles.

##### Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

en milliers d'euros	31/12/2011					31/12/2010				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>										
Sw aps de taux d'intérêt	1 138 195	1 415 000			2 553 195	1 045 093	615 000			1 660 093
	1 138 195	1 415 000			2 553 195	1 045 093	615 000			1 660 093
<b>Opérations conditionnelles</b>										
Options de taux d'intérêt	160 000	-780 000			-620 000	160 000	-590 000			-430 000
	160 000	-780 000			-620 000	160 000	-590 000			-430 000
<b>Total</b>	<b>1 298 195</b>	<b>635 000</b>			<b>1 933 195</b>	<b>1 205 093</b>	<b>25 000</b>			<b>1 230 093</b>

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

##### Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

en milliers d'euros	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2011
<b>Opérations fermes</b>	<b>583 578</b>	<b>1 875 399</b>	<b>94 218</b>	<b>2 553 195</b>
Opérations de gré à gré	583 578	1 875 399	94 218	2 553 195
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>148 295</b>	<b>-770 000</b>		<b>-621 705</b>
Opérations sur marchés organisés		-1 705		-1 705
Opérations de gré à gré	150 000	-770 000		-620 000
<b>Total</b>	<b>731 873</b>	<b>1 105 399</b>	<b>94 218</b>	<b>1 931 490</b>

## 2.2.2.5 Informations sur le compte de résultat

## 2.2.2.5.1 Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	180 517	-85 951	94 566	166 424	-81 099	85 325
Opérations avec la clientèle	311 148	-214 322	96 826	301 695	-182 132	119 563
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 255	-18 713	22 542	42 426	-19 739	22 687
Dettes subordonnées		-44	-44		-25	-25
Autres	3 258		3 258			
<b>Total</b>	<b>536 178</b>	<b>-319 030</b>	<b>217 148</b>	<b>510 546</b>	<b>-282 996</b>	<b>227 550</b>

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La reprise de la provision épargne logement s'élève à 1 192 milliers d'euros pour l'exercice 2011, contre 5 898 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

## 2.2.2.5.2 Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Actions et autres titres à revenu variable	532	786
Participations et autres titres détenus à long terme	440	707
Parts dans les entreprises liées	111	7 237
<b>TOTAL</b>	<b>1 083</b>	<b>8 730</b>

## 2.2.2.5.3 Commissions

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	16	-2 252	-2 237	95	-1 540	-1 445
Opérations avec la clientèle	34 981		34 981	32 229		32 229
Opérations sur titres	9 586	-261	9 325	10 612	-338	10 273
Moyens de paiement	35 602	-9 375	26 227	32 485	-10 672	21 813
Vente de produits assurance vie	40 313		40 313	38 809		38 809
Opérations de change	45		45	54		54
Engagements hors-bilan	2 371	-10	2 361	3 765	-15	3 750
Prestations de services financiers	2 934	-13 221	-10 287	3 189	-11 299	-8 110
Activités de conseil	337		337	2		2
Autres commissions (1)	8 998		8 998	8 390		8 390
<b>Total</b>	<b>135 184</b>	<b>-25 120</b>	<b>110 064</b>	<b>129 630</b>	<b>-23 865</b>	<b>105 766</b>

Les produits afférents à la rubrique « autres commissions » concernent des commissions relatives aux assurances IARD et sur comptes.

## 2.2.2.5.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

en milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Opérations de change	103	198
Instruments financiers à terme	-15 509	-20 171
<b>Total</b>	<b>-15 406</b>	<b>-19 973</b>

## 2.2.2.5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	-11 001	1 236	<b>-9 765</b>	4 768	1 034	5 802
Dotations	-14 264	-67	<b>-14 331</b>	-3 268	-125	-3 393
Reprises	3 263	1 303	<b>4 566</b>	8 036	1 159	9 195
Résultat de cession	664	2 085	<b>2 749</b>	-929	614	-315
<b>Total</b>	<b>-10 337</b>	<b>3 321</b>	<b>-7 016</b>	3 840	1 648	5 487

## 2.2.2.5.6 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	3 053	-2 201	<b>853</b>	2 415	-1 592	823
Refacturations de charges et produits bancaires	1 195		<b>1 195</b>	1 557		1 557
Activités immobilières	198	-152	<b>46</b>	739	-158	580
Autres activités diverses	1 541	-205	<b>1 335</b>	815	-4 962	-4 146
Autres produits et charges accessoires	540	-2 938	<b>-2 399</b>	465	-4 820	-4 355
<b>Total</b>	<b>6 527</b>	<b>-5 497</b>	<b>1 030</b>	5 990	-11 531	-5 541

## 2.2.2.5.7 Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	-66 317	-65 616
Charges de retraite et assimilées (1)	-29 290	-27 796
Autres charges sociales	-6 883	-7 195
Intéressement des salariés	-7 039	-6 414
Participation des salariés		
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-9 739	-10 152
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>-119 269</b>	<b>-117 173</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	-7 748	-5 911
Autres charges générales d'exploitation	-78 382	-82 508
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>-86 130</b>	<b>-88 419</b>
<b>Total</b>	<b>-205 400</b>	<b>-205 592</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.9.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 399 cadres et 1 343 non cadres, soit un total de 1 742 salariés.

## 2.2.2.5.8 Coût du risque

en milliers d'euros	Exercice 2011					Exercice 2010				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
<b>Dépréciations d'actifs</b>										
Interbancaires	-287	540		659	<b>912</b>	-538	10		11	-517
Cientèle	-15 358	7 409	-1 588		<b>-9 537</b>	-20 130	6 125	-1 107	817	-14 296
Titres et débiteurs divers	-31	73			<b>42</b>	-195	740			545
<b>Provisions</b>										
Engagements hors-bilan	-3 219	1 946			<b>-1 274</b>	-4 587	415			-4 172
Provisions pour risque clientèle	-874				<b>-874</b>	-3 289	10 709			7 420
<b>Total</b>	<b>-19 770</b>	<b>9 968</b>	<b>-1 588</b>	<b>659</b>	<b>-10 731</b>	<b>-28 739</b>	<b>17 999</b>	<b>-1 107</b>	<b>827</b>	<b>-11 019</b>

dont:

-reprises de dépréciations devenues sans objet	9 968	7 290
-reprises de dépréciations utilisées	4 917	11 156
-reprises de provisions devenues sans objet		10 709
-reprises de provisions utilisées	-4 917	-11 156
<b>Total reprises nettes</b>	<b>9 968</b>	<b>17 999</b>

## 2.2.2.5.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	Exercice 2011				Exercice 2010			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations	-49 330	-3 306		-52 636	23 482			23 482
Dotations	-53 681	-3 306		-56 987	-9 669			-9 669
Reprises	4 351			4 351	33 152			33 152
Résultat de cession	-3 762		-90	-3 852	-28 608		-39	-28 647
<b>Total</b>	<b>-53 092</b>	<b>-3 306</b>	<b>-90</b>	<b>-56 487</b>	<b>-5 126</b>		<b>-39</b>	<b>-5 165</b>

## 2.2.2.5.10 Résultat exceptionnel

Aucun résultat exceptionnel n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2011.

## 2.2.2.5.11 Impôt sur les bénéfices

La Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

en milliers d'euros		33,33%	15,00%
<b>Bases imposables aux taux de</b>			
Au titre du résultat courant		66 397	1 671
Au titre du résultat exceptionnel			
		66 397	1 671
Imputations des déficits			
Bases imposables		66 397	1 671
Impôt correspondant		22 130	251
+ contributions 3,3%		730	8
+ majoration de 5% (loi de Finances rectificative 2011)		1 107	
- déductions au titre des crédits d'impôts*		-2 576	
<b>Impôt comptabilisé</b>		<b>21 391</b>	<b>259</b>
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales		500	
Provisions pour impôts		-232	
<b>TOTAL</b>		<b>21 659</b>	<b>259</b>

\* La créance liée au crédit d'impôt PTZ imputée dans le cadre de la liquidation s'élève à 1 600 milliers d'euros.

## 2.2.2.5.12 Répartition de l'activité

en milliers d'euros	Total de l'activité		Dont clientèle	
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
Produit net bancaire	306 904	322 018	312 015	311 787
Frais de gestion	-215 326	-214 955	-208 167	-206 080
Résultat brut d'exploitation	91 578	107 064	103 848	105 707
Coût du risque	-10 731	-11 019	-10 731	-11 019
Résultat d'exploitation	80 847	96 045	93 117	94 688
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-56 487	-5 165		
Résultat courant avant impôt	24 359	90 879	93 117	94 688

L'activité clientèle a pour objet de servir les particuliers, les professionnels, les entreprises, les collectivités et institutionnels locaux, le secteur associatif et le logement social.



Ce métier recouvre notamment les éléments suivants :

- Les activités intrinsèques de la clientèle : collecte d'épargne, octroi de crédits, bancarisation et ventes de services à la clientèle ;
- Les opérations d'adossement notionnel, de placement de la collecte, de refinancement des crédits.

Le produit net bancaire comprend notamment la marge d'intermédiation et les commissions de services.

Les frais de gestion affectés à l'activité clientèle comprennent les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles. Ces frais sont déterminés selon un modèle, validé au niveau national, de répartition analytique des effectifs et des coûts par macro-processus (méthode ABC).

## 2.2.2.6 Autres informations

### 2.2.2.6.1 Consolidation

En application de l'article 1er du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées établit des comptes consolidés conformes au référentiel comptable international.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

### 2.2.2.6.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements

Les rémunérations versées en 2011 aux organes de direction s'élèvent à 2 118 milliers d'euros.

### 2.2.2.6.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

en milliers d'euros	KPMG					ERNST & YOUNG				
	Exercice 2011		Exercice 2010		Variation (%)	Exercice 2011		Exercice 2010		Variation (%)
	Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%	
<b>Audit</b> Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels	147	100,0%	143	100,0%	2,8%	147	100,0%	164	100,0%	-10,4%
<b>TOTAL</b>	147	100,0%	143	100,0%	2,8%	147	100,0%	164	100,0%	-10,4%

### 2.2.2.6.4 Implantations dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°200 9-874 du 16 juillet 2009).

Au niveau central, un recensement des implantations et activités du groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2011, la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

### 2.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France



**Ernst & Young Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
France

**Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées**

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées  
10, avenue Maxwell - 31100 Toulouse  
*Ce rapport contient 45 pages*  
Référence : PSP - 122.017 RCA



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France



**Ernst & Young Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
France

### **Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées**

Siège social : 10, avenue Maxwell - 31100 Toulouse  
Capital social : €. 375.981.800

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Àux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Ernst &amp; Young Audit

*Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les*  
*comptes annuels*  
*6 avril 2012*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### ***Estimations comptables***

#### **Provisionnement des risques de crédit**

Comme indiqué dans les notes 2.3.2, 3.2.1. et 3.9.2. de l'annexe aux comptes annuels, votre Caisse d'Epargne constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

#### **Valorisation des titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme**

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Caisse d'Epargne sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 2.3.4 et 3.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille. La note 3.4 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres BPCE.



Ernst & Young Audit

*Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les*  
*comptes annuels*  
*6 avril 2012*

#### Valorisation des autres titres et des instruments financiers

Votre Caisse d'Épargne détient des positions sur titres et instruments financiers. Les notes 2.3.4 et 2.3.10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse d'Épargne et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Caisse d'Épargne constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8 et 3.9.3 de l'annexe.

#### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Caisse d'Épargne constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8 et 3.9.4 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Ernst & Young Audit

*Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées*  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les*  
*comptes annuels*  
*6 avril 2012*

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toulouse-Labège, le 6 avril 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre  
Associé

Toulouse, le 6 avril 2012

Ernst & Young Audit

Frank Astoux  
Associé

2.2.4 Conventions réglementées et rapport spécial des commissaires aux comptes

KPMG SA  
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

**Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2011

Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées

## CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

KPMG S.A.  
Département de KPMG S.A.  
Rue Carmin  
B.P. 17610  
31676 Labège Cedex  
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
1, place Alfonse Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 06  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

#### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

##### Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'orientation et de surveillance.



**1. Convention de partenariat conclue avec SOTEL**

*Personne concernée*

M. Pierre Carli, président du Directoire.

*Nature et objet*

Votre société souhaite, par l'intermédiaire de Sotel, permettre à ses clients qui le jugent nécessaire de bénéficier d'une prestation de télésécurité (installation de système d'alarme, télésurveillance, intervention sur alarme).

*Modalités*

En contrepartie de ce partenariat, Sotel reversera à votre société, par client apporté, une somme forfaitaire de € 5 hors taxes par mois facturé et par site protégé pendant toute la durée du présent contrat de télésurveillance.

Durée : du 1<sup>er</sup> février 2011 au 30 janvier 2012.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 24 mai 2011.

Les produits correspondants enregistrés dans les livres de votre société s'élèvent à € 25 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

**2. Convention d'assistance et de prestation conclue avec MIDI CAPITAL**

*Personnes concernées*

MM. Pierre Carli, président du Directoire, Jean-Michel Szydowski, membre du directoire Jérôme Terpereau, membre du Directoire.

*Nature et objet*

Les prestations effectuées par votre société couvrent le domaine juridique, informatique, de conformité et de contrôle interne.

*Modalités*

La rémunération de votre société est de € 8.336 hors taxes par an.

Cette convention est conclue avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 21 février 2011.

La rémunération de votre société est de € 8.336 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

**3. Convention de gestion conclue avec MIDI EPARGNE**

*Personne concernée*

M. Pierre Carli, président du Directoire.

*Nature et objet*

Les prestations effectuées par votre société couvrent le domaine juridique et la comptabilité.

*Modalités*

La rémunération de votre société est de € 3.326 hors taxes par an.

Cette convention est conclue avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 21 février 2011.

La rémunération de votre société est de € 3.326 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

#### **4. Conventions conclues avec MIDI 2I**

##### ***Personnes concernées***

MM. Pierre Carli, président du Directoire, Jean-Michel Szydowski, membre du Directoire.

a) Avenant 1 à la convention de gestion

##### ***Nature et objet***

Les prestations supplémentaires effectuées par votre société couvrent le domaine informatique et la téléphonie.

##### ***Modalités***

La rémunération de votre société est de :

- Coût forfaitaire de la prestation : € 3.700 toutes taxes comprises.
- Coût des loyers des matériels : € 1.600 toutes taxes comprises.
- Coût de la maintenance facturé au réel sur la base des tarifs de maintenance.

Cette convention est conclue avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 30 novembre 2011.

La rémunération de votre société au titre de l'exercice 2011 est la suivante :

- € 3.700 toutes taxes comprises au titre du coût forfaitaire de la prestation
- € 1.600 toutes taxes comprises au titre du coût des loyers des matériels
- Pas d'impact sur l'exercice au titre du coût de la maintenance.

b) Convention de gestion du patrimoine hors exploitation

##### ***Nature et objet***

Les prestations effectuées par MIDI 2I sont les suivantes :

- assurer la gestion des biens immobiliers hors exploitation appartenant à votre société,
- vendre ces dits biens,
- apporter des encours de crédits à votre société au travers des financements mis en place dans le cadre des investissements réalisés par les Sociétés Immobilières.

##### ***Modalités***

La rémunération versée à MIDI 2I est constituée :

- d'une commission forfaitaire de € 7.500 hors taxes par an pour la gestion du patrimoine immobilier hors exploitation,

- d'une commission égale à 10 % des plus values dégagées (différence entre le prix de cession et la VNC au 31 décembre n-1) lors de la vente d'un immeuble,
- d'une commission égale à 50 % de la marge calculée sur les opérations d'investissements réalisées.

Cette convention est conclue avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 30 novembre 2011.

Cette convention n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société au titre de l'exercice 2011.

#### **5. Convention de cession de créance de compte courant d'associés conclue avec Tofinso Investissement**

##### **Personnes concernées**

MM. Pierre Carli, président du Directoire, Jérôme Terpereau, membre du Directoire.

##### **Nature et objet**

Cession du compte courant Toulouse Télévision.

##### **Modalités**

Tofinso Investissement cède à votre société la créance de € 1.065.133,38 inscrite au crédit de son compte courant ouvert dans livres de la société Toulouse Télévision pour un montant de € 50.000.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 24 mai 2011.

#### **6. Conventions conclues avec BPCE**

##### **Personne concernée**

M. Pierre Carli, président du Directoire.

a) Convention de garantie financière

##### **Nature et objet**

Convention cadre de garantie financière.

##### **Modalités**

Le projet du groupe BPCE consiste à mettre en place un programme de titrisation de prêts immobiliers en Euro, détenus sur leur clientèle par les vingt Banques Populaires et les dix-sept Caisses d'Epargne et de Prévoyance par l'émission d'obligations prioritaires notées AAA par les agences de notation.

Ces obligations sont garanties par les actifs détenus par les vingt Banques Populaires et les dix-sept Caisses d'Epargne et de Prévoyance, et émises par un fonds commun de titrisation spécialement créé à cet effet (le "FCT" ou le "Programme BPCE Home Loans FCT").

Votre société est partie (en qualité de fournisseur de garantie) à une convention cadre de garantie financière conclue notamment par Natixis, BPCE et les autres garants, et par laquelle elle affecte certaines de ses créances de prêts à l'habitat et jusqu'à l'intégralité de ses créances à l'habitat éligibles en garantie des obligations de BPCE au profit de Natixis.

A aucun moment, au titre de la convention de garantie financière, les engagements de votre société ne pourront dépasser les montants de créances à l'habitat données en garantie.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 13 mars 2011.

Cette opération n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société sur l'exercice 2011.

b) Constitution d'une garantie

**Nature et objet**

Octroi de garantie.

**Modalités**

La convention de garantie financière prévoit la création d'une garantie accordée par votre société. Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 13 mars 2011.

Dans le cadre de cette convention, votre société a comptabilisé un engagement de garantie donné à hauteur de € 1.040.162.555 et a perçu une rémunération de € 376.339 au titre de l'exercice 2011.

c) Avenant à la convention de garantie financière

**Nature et objet**

Octroi de garantie.

**Modalités**

L'opération consiste à autoriser votre société à participer à l'émission d'une nouvelle enveloppe de 50 milliards d'euros, garantie par un collatéral compris entre 57 et 60 milliards d'euros.

Votre société devient partie (en qualité de fournisseur de garantie) à un avenant à la convention cadre de garantie financière s'agissant de l'émission de cette nouvelle enveloppe.

A aucun moment, au titre de la convention de garantie financière, les engagements de votre société ne pourront dépasser les montants de créances à l'habitat données en garantie.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 27 septembre 2011.

Cette opération n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société sur l'exercice 2011.

d) Avenant à la garantie

**Nature et objet**

Octroi de garantie.

**Modalités**

Le montant de la garantie n'excède pas le montant du collatéral affectable, duquel se déduisent les garanties déjà mobilisées au titre des émissions antérieures d'obligations sécurisées.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 27 septembre 2011.

Cette opération n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société au titre de l'exercice 2011.

**7. Convention conclue avec un membre du Directoire**

**Personne concernée**

M. Yann Le Guilloux, membre du Directoire.

**Nature et objet**

Mise en place d'un contrat de travail

**Modalités**

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2011, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la mise en place d'un contrat de travail entre M. Yann Le Guilloux et la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées.

Le contrat de travail a été conclu en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**8. Conventions conclues avec Capitole Finance - Tofinso**

**Personnes concernées**

MM. Pierre Carli Président du Directoire, Jean-Michel Szydowski, membre du Directoire, Jérôme Terpereau, membre du Directoire.

a) Convention de compte courant d'associés

**Modalités :**

Votre société a consenti à Capitole Finance - Tofinso, une avance en compte courant non rémunérée d'un montant de € 9.174.000, correspondant à une partie des économies d'impôt sur les sociétés dont a bénéficié votre société dans le cadre de l'intégration fiscale de Capitole Finance - Tofinso.

Cette convention a pris fin le 21 décembre 2011 par l'effet d'une augmentation de capital par compensation avec cette créance.

**Conventions autorisées depuis la clôture**

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'orientation et de surveillance.

**Conventions conclues avec Capitole Finance - Tofinso**

**Personne concernée**

M. Pierre Carli, président du Directoire.

Convention de partenariat sur l'offre « LIZéquip »

**Nature et objet**

Convention cadre de garantie financière.

**Modalités**

Votre société et Capitole Finance - Tofinso ont souhaité mettre en place un partenariat au titre duquel Capitole Finance - Tofinso propose aux clients « personnes morales » de votre société l'offre «LIZéquip».

A titre de rémunération, votre société percevra pour chaque souscription à une offre « LIZéquip » une commission de 0,30 % calculée sur la base de l'encours sain au 31 décembre de chaque année, minorée d'un montant de € 40.000 correspondant au montant des prestations d'assistance effectuées par Capitole Finance - Tofinso.

Cette commission sera calculée à compter de la mise en recouvrement des loyers et sera versée à votre société annuellement.

Dans sa séance du 20 février 2012, le conseil d'orientation et de surveillance a autorisé la signature de ce partenariat avec Capitole Finance - Tofinso.

Cette opération n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société au titre de l'exercice 2011.

#### **Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale**

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée au cours de l'exercice 2008 et qui n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

#### **Convention conclue avec un membre du Directoire**

##### **Personne concernée**

Mme Françoise Marcourt, membre du Directoire.

##### **Nature et objet**

Mise en place d'un contrat de travail

##### **Modalités**

Dans sa séance du 11 avril 2008, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la mise en place d'un contrat de travail entre M<sup>me</sup> Françoise Marcourt et la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées.

Le contrat de travail a été conclu en date du 16 avril 2008.

#### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Conventions conclues avec BPCE**

##### **a) Protocole d'accord**

Ce protocole d'accord arrête les termes et conditions du schéma sur lequel BPCE, CE Participations, BP Participations, les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires souhaitent s'accorder de manière définitive en vue de parvenir à la réalisation de l'opération de fusion-absorption.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 2 juin 2010.

Cette opération n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société sur l'exercice 2011.

##### **b) Mécanisme de protection**

Convention autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 2 juin 2010.

Le mécanisme de protection mis en place prend la forme de plusieurs opérations d'échanges de flux distinctes entre les CEP, SAS Triton, CE Participations et BPCE.

Ce mécanisme n'a pas été activé sur l'exercice 2011.

c) Convention d'intégration fiscale 2010

Dans sa séance du 18 décembre 2009, le conseil d'orientation et de surveillance a autorisé la signature de la convention d'intégration fiscale avec BPCE.

BPCE reste seul redevable de l'impôt sur les sociétés. La prise en charge de l'impôt par la société tête de groupe fait naître une dette envers BPCE égale à l'impôt qui serait dû en l'absence d'intégration.

Au titre de l'exercice 2011, la charge correspondante à la liquidation de l'impôt de votre société s'élève à € 23.249.000. Ce montant inclut les économies d'impôt générées par les filiales déficitaires.

d) Participation au nouveau programme d'émission d'obligations sécurisées et conclusion des contrats y afférents : convention-cadre, constitution de sûretés et du mandat.

Dans sa séance du 25 juin 2010, le conseil d'orientation et de surveillance a autorisé la signature de la convention cadre par votre société en qualité d'emprunteur et de garant, et plus généralement à la conclusion de prêts et la constitution des sûretés et au mandat permettant à BPCE d'agir au nom de la société dans les conditions définies dans la convention cadre.

Dans le cadre de cette convention, votre société a comptabilisé un engagement de garantie donné à hauteur de € 248.918.967 et a perçu une rémunération à hauteur de € 104.063 au titre de l'exercice 2011.

**2. Conventions conclues avec la CEPAIM**

a) Convention de gestion

Les prestations effectuées par votre société couvrent le domaine juridique.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

La rémunération de votre société est de € 3.507 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

b) Convention d'intégration fiscale 2010

Une convention d'intégration fiscale tripartite a été signée entre la société CEPAIM, votre société et BPCE.

Conformément à la convention, votre société a constaté un produit d'impôt de € 162.651 au titre de l'exercice 2011.

**3. Convention conclue avec Ecureuil Service**

▸ Convention d'intégration fiscale 2010

Une convention d'intégration fiscale tripartite a été signée entre la société Ecureuil Service, votre société et BPCE.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 18 décembre 2009.

Conformément à la convention, votre société a constaté une charge d'impôt de € 360.723 au titre de l'exercice 2011.

**4. Convention conclue avec Auto Location Toulouse**

▸ Convention d'intégration fiscale 2010

Une convention d'intégration fiscale tripartite a été signée entre la société Auto Location Toulouse, votre société et BPCE.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 18 décembre 2009.

Conformément à la convention, votre société a constaté un produit d'impôt de €52.029 au titre de l'exercice 2011.

**5. Conventions conclues avec MIDI 2I**

a) Convention de gestion

Votre société fournit conseil et assistance dans les domaines juridiques et de ressources humaines. Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 27 mars 2009.

La rémunération de votre société est de € 13.090 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

b) Convention d'intégration fiscale 2010

Une convention d'intégration fiscale tripartite a été signée entre la Société Midi 2I, votre société et BPCE.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 18 décembre 2009.

Cette opération n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société sur l'exercice 2011.

**6. Conventions conclues avec Midi Foncière**

a) Convention de gestion

Votre société fournit conseil et assistance dans les domaines juridiques et financiers. Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 27 mars 2009.

La rémunération de votre société est de € 10.260 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

b) Convention d'intégration fiscale 2010

Une convention d'intégration fiscale tripartite a été signée entre la société Midi Foncière, votre société et BPCE.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 18 décembre 2009.

Conformément à la convention, votre société a constaté une charge d'impôt de € 213.765 au titre de l'exercice 2011.

**7. Conventions conclues avec Capitole Finance-Tofinso**

a) Convention de gestion

Votre société fournit conseil et assistance dans les domaines juridiques et de ressources humaines. Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 14 décembre 2007.

La rémunération de votre société est de € 23.214 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

b) Mandat de gestion et de recouvrement



Votre société a confié à Capito Finance le soin de gérer les encours crédit aux fonctionnaires moyennant une rémunération de 2 % de l'encours géré.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 14 décembre 2001.

**Conformément à la convention, votre société a constaté une charge de € 8.000 hors taxes au titre de l'exercice 2011.**

c) Convention d'intégration fiscale 2010

Une convention d'intégration fiscale tripartite a été signée entre la société Capito Finance, votre société et BPCE.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 18 décembre 2009.

Conformément à la convention, votre société a constaté un produit d'impôt de € 4.743.497 au titre de l'exercice 2011.

**8. Convention conclue avec la CNCE**

a) Répartition de rémunération

Le Groupe GCE a mis en place auprès de la Banque de France des opérations de financement prévoyant l'utilisation directe et indirecte d'actifs de votre société.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 19 juin 2009 et a été reprise par BPCE.

Dans le cadre de cette convention, votre société a comptabilisé un engagement de garantie donné à hauteur de € 1.590.938.248.

b) Refinancement du Groupe Caisse d'Epargne par émission d'obligations sécurisées

Cette convention prévoit le refinancement de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance par une filiale dénommée GCE COVERED BONDS par voie d'émission de titres obligataires sécurisés garantis par l'affectation d'un portefeuille de créances hypothécaires (garantie financière).

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 11 avril 2008 et a été reprise par BPCE.

Dans le cadre de cette convention, votre société a comptabilisé un engagement de garantie donné à hauteur de € 679.980.740.

Le produit constaté au titre de ces deux conventions avec la CNCE s'élève à € 2.777.931 pour l'exercice 2011.

**9. Convention conclue avec la Sorepar**

a) Convention de gestion

Votre société fournit conseil et assistance dans les domaines juridiques et comptables. Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 14 décembre 2007.

La rémunération de votre société est de € 5.271 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

b) Convention d'intégration fiscale 2010

Une convention d'intégration fiscale tripartite a été signée entre la société Sorepar, votre société et BPCE.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 18 décembre 2009.

Conformément à la convention, votre société a constaté un produit d'impôt de €1.372.775 au titre de l'exercice 2011.

**10. Convention conclue avec Tofinso Investissement**

Convention de gestion

Les prestations effectuées par votre société couvrent les domaines juridiques, et comptables.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 14 décembre 2007.

La rémunération de votre société est de € 5.796 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

**11. Convention conclue avec le Groupe Batigestion**

Convention de gestion

Les prestations effectuées par votre société couvrent les domaines juridiques.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 30 mars 2007.

La rémunération de votre société est de € 8.490 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

**12. Convention conclue avec la S.C.I. Pyrénées**

Convention de gestion

Les prestations effectuées par votre société couvrent les domaines comptables et juridiques.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 14 décembre 2007.

La rémunération de votre société est de € 2.664,5 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

**13. Convention conclue avec Promogestion**

Convention de gestion

Les prestations effectuées par votre société couvrent les domaines comptables et juridiques.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 14 décembre 2007.

La rémunération de votre société est de € 5.739 HT au titre de l'exercice 2011.

**14. Conventions conclues avec Promologis**

Convention d'assistance et de prestation

Les prestations effectuées par votre société couvrent les domaines comptables et juridiques.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Cette opération n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société sur l'exercice 2011.

**15. Convention avec le GIE Ecureuil Multicanal**

Convention de gestion

Les prestations effectuées par votre société couvrent le domaine juridique.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 29 mai 2006.

La rémunération de votre société est de € 2.895 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

**16. Convention entre les CEP, la CNCE, Natixis et la S.N.C. Champion**

Cette convention du 16 novembre 2006, a été reprise par BPCE. Elle a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 2 octobre 2006.

Cette opération n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société au titre de l'exercice 2011.

**17. Convention avec le G.I.E. Méditerranée**

Les prestations effectuées par votre société couvrent les domaines juridiques et financiers.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 9 décembre 2005.

Cette opération n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société sur l'exercice 2011.

**18. Convention avec Batimur**

Convention de Garantie

En rémunération de son assistance commerciale et de sa garantie financière, votre société recevra une rémunération en fonction des produits liés au financement qu'elle procurera à Batimur pour l'opération et ce, à concurrence de 80 % pour la garantie financière et 20 % pour l'assistance commerciale.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 9 décembre 2005.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice 2011 :

- un produit de € 458.334 au titre d'appels en garantie commerciale,
- une charge de € 22.338 au titre de reprises d'appels en garantie commerciale et rétrocessions,
- un produit de € 124.199 au titre d'appels en garantie financière,
- une charge de € 177.205 au titre de reprises d'appels en garantie financière et rétrocessions.

**19. Convention avec Batimap**

Convention de Garantie

En rémunération de son assistance commerciale et de sa garantie financière, votre société recevra une rémunération en fonction des produits liés au financement qu'elle procurera à Batimap pour l'opération et ce, à concurrence de 80% pour la garantie financière et 20% pour l'assistance commerciale.

Cette convention n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société sur l'exercice 2011.

**20. Convention avec la S.C.I. Autan**

Convention d'assistance et de prestation.

Les prestations effectuées par votre société couvrent les domaines juridiques et financiers.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de Surveillance du 7 décembre 2004.

La rémunération de votre société est de € 2.733 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

**21. Conventions conclues avec les quinze Sociétés Locales d'Epargne**

a) Convention de compte courant d'associé

Cette convention de compte courant conclue entre votre société et chacune des Société Locales d'Epargne qui lui sont affiliées prévoit le dépôt sur un compte courant de votre société des sommes correspondant à la différence positive entre le montant du produit net des souscriptions des parts sociales des SLE et le montant de la participation des SLE dans le capital de votre société La rémunération de ces sommes se fait à un taux qui permet aux SLE de servir l'intérêt dû aux parts sociales détenus par les sociétaires.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 18 décembre 2009.

Les charges correspondantes enregistrées dans les livres de votre société s'élèvent à € 5.695.022.

b) Conventions de service

Cette convention de prestation de services effectuée par votre société prévoit que chaque Société Locale d'Epargne verse une rémunération annuelle globale, fixée après répartition de l'ensemble des charges arrêtées pour l'exercice et répartie proportionnellement au nombre de parts sociales ouvrant droit à intérêt.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 10 décembre 1999.

La rémunération de votre société est de € 100.000 hors taxes au titre de l'exercice 2011.

**22. Convention conclue avec le G.I.E. GCE Technologie**

► Convention de comptes courant

Votre société s'engage à effectuer un apport en compte courant dans les comptes du GIE GCE Technologie pour un montant € 2.420.000 bloqué jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2014, date à laquelle, à défaut de renouvellement, les sommes seront intégralement remboursables. Cet apport est rémunéré au taux de rémunération des « OAT 4 ans » constaté le 30 novembre de chaque année et payable le 15 décembre.

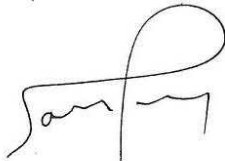
Cette convention a été autorisée par le conseil d'orientation et de surveillance du 7 juin 2002.

La rémunération de votre société est de € 49.126 au titre de l'exercice 2011.

Labège et Toulouse, le 6 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG SA  
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

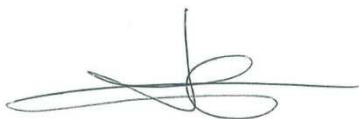
### **3. Déclaration des personnes responsables**

#### **3.1 Personne responsable des informations contenues dans le rapport**

Jérôme TERPEREAU, Membre du Directoire en charge du Pôle Finances.

#### **3.2 Attestation du responsable**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.



Jérôme TERPEREAU

Membre du Directoire en charge du Pôle Finances

Date : 27 mars 2012